

2.0 ERRATA

La présente section comporte des corrections et des mises à jour relatives au quatrième rapport supplémentaire, à la Demande et à l'ÉES. Elles sont identifiées et expliquées comme suit:

- Tableau 2-1: Mises à jour et corrections relatives à la Demande d'Énergie Est
- Tableau 2-2: Mises à jour et corrections relatives au Rapport supplémentaire no 1
- Tableau 2-3: Mises à jour et corrections relatives au Rapport supplémentaire no 3
- Tableau 2-4: Mises à jour et corrections relatives au Rapport supplémentaire no 4
- Tableau 2-5: Mises à jour et corrections relatives à l'ÉES d'Énergie Est

Les pages de remplacement se trouvent à l'Annexe 2-1 et sont organisées de façon séquentielle, selon l'ordre des tableaux ci-dessus.

Lorsqu'une modification touche plus d'un dépôt, le dépôt le plus récent fait l'objet d'un errata et apparaît dans les pages de remplacement de l'Annexe 2-1. Les mises à jour comportent notamment la mise à jour des guides relatifs à la révision des documents déposés d'Énergie Est.

Pour le présent rapport supplémentaire, Énergie Est a révisé plusieurs tableaux et cartes dépliantes sur le pipeline pour montrer l'évolution du tracé et des installations connexes depuis le dépôt de la Demande en août /septembre 2015, comme il est expliqué à la section 1.5 du présent volume. La version révisée des tableaux et des cartes tient également compte des réalignements du tracé qui résultent du retrait des installations de Cacouna (voir le Tableau 2-1).

Table 2-1: Mises à jour et corrections relatives à la Demande d'Énergie Est

Volume	Section	Pages du document pdf	No du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la correction ou de la mise à jour
Demande Volume 4A	Section 3.1	30 de 87	A4D8V1	Révision des coordonnées et de la longueur des sections du tronçon de l'Alberta pour tenir compte des ajustements apportés au tracé du pipeline en date d'août 2015.
Demande Volume 4A	Section 3.1.3	30 de 87	A4D8V1	Mise à jour de l'emplacement préliminaire des vannes pour tenir compte du processus de sélection des emplacements des vannes présenté dans le RS 5, Annexe Volume 2-13.
Demande Volume 4A	Section 3.2	30 de 87	A4D8V1	Révision des coordonnées, de la longueur des sections et des classes d'emplacement pour le tronçon de l'Est de l'Ontario afin de tenir compte des ajustements apportés au tracé du pipeline en date d'août 2015.
Demande Volume 4A	Section 3.2.3	30 de 87	A4D8V1	Mise à jour de l'emplacement préliminaire des vannes pour tenir compte du processus de sélection des emplacements des vannes présenté dans le RS 5, Annexe Volume 2-13.
Demande Volume 4A	Section 3.3	30 de 87	A4D8V1	Révision des coordonnées et de la longueur des sections du tronçon du Québec pour tenir compte des ajustements et des réalignements du tracé du pipeline, notamment ceux qui ont été présentés dans le cadre de la Modification de la Demande.
Demande Volume 4A	Section 3.3.2	35 à 40 de 87	A4D8V1	Révision des coordonnées des classes d'emplacement pour le tronçon du Québec, à partir de la frontière Ontario/Québec jusqu'à la station de pompage de Lévis.
Demande Volume 4A	Section 3.3.3	40 à 46 de 87	A4D8V1	Mise à jour de l'emplacement préliminaire des vannes pour tenir compte du processus de sélection des emplacements des vannes présenté dans le RS 5, Annexe Volume 2-13.
Demande Volume 4A	Section 3.4	53 de 87	A4D8V1	Révision des coordonnées, de la longueur des sections et des classes d'emplacement pour le tronçon du Nouveau-Brunswick afin de tenir compte des ajustements apportés au tracé du pipeline en date d'août et de septembre 2015.
Demande Volume 4A	Section 3.4.3	59 à 62 de 87	A4D8V1	Mise à jour de l'emplacement préliminaire des vannes pour tenir compte du processus de sélection des emplacements des vannes présenté dans le RS 5, Annexe Volume 2-13.
Demande Volume 4A	Section 3.5	67 de 87	A4D8V1	Révision des coordonnées, de la longueur des sections et des classes d'emplacement pour la canalisation latérale de Cromer afin de tenir compte des ajustements apportés au tracé du pipeline en date d'août 2015.
Demande Volume 4A	Section 3.5.4	67 de 87	A4D8V1	Mise à jour de l'emplacement préliminaire des vannes pour tenir compte du processus de sélection des emplacements des vannes présenté dans le RS 5, Annexe Volume 2-13.

Table 2-2: Mises à jour et corrections relatives à la Demande d'Énergie Est (suite)

Volume	Section	Pages du document pdf	No du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la correction ou de la mise à jour
Demande Volume 4A	Section 3.6	67 de 87	A4D8V1	Révision des coordonnées et de la longueur pour la canalisation latérale de Montréal afin de tenir compte des ajustements apportés au tracé du pipeline en date d'août 2015.
Demande Volume 4A	Section 3.6.2.1	69-70 de 87	A4D8V1	Révision des classes d'emplacement pour la canalisation latérale de Montréal.
Demande Volume 4A	Section 3.6.4	72 de 87	A4D8V1	Mise à jour de l'emplacement préliminaire des vannes pour tenir compte du processus de sélection des emplacements des vannes présenté dans le RS 5, Annexe Volume 2-13.
Demande Volume 4A	Section 3.7	75 de 87	A4D8V1	Révision des coordonnées, de la longueur des sections et des classes d'emplacement pour la canalisation latérale de Lévis afin de tenir compte des ajustements apportés au tracé du pipeline en date d'août 2015.
Demande Volume 4A	Section 3.7.4	77 de 87	A4D8V1	Mise à jour de l'emplacement préliminaire des vannes pour tenir compte du processus de sélection des emplacements des vannes présenté dans le RS 5, Annexe Volume 2-13
Demande Volume 4A	Section 3.9	83 de 87	A4D8V1	Révision des coordonnées et de la longueur pour le raccordement de Saint John afin de tenir compte de la reconfiguration de la conception dans le Complexe Énergie Est, comme il est décrit dans la Modification de la Demande.
Demande Volume 4A	Section 3.9.4	86 de 87	A4D8V1	Mise à jour de l'emplacement préliminaire des vannes pour tenir compte du processus de sélection des emplacements des vannes présenté dans le RS 5, Annexe Volume 2-13
Demande Volume 4A	Annexe Vol 4-13 à 4-25		A4D862	Suppression des pages intercalaires des annexes et des cartes pour tenir compte des classes d'emplacement révisées sur le tronçon du Québec à partir de la frontière Ontario/ Québec. Les annexes visées sont les suivantes: 4-13, 4-14, 4-16, 4-19, 4-21 et 4-23.
Demande Volume 4A	Annexe Vol 4-26 à 4-34		A4D863	Suppression des pages intercalaires des annexes et des cartes pour tenir compte des classes d'emplacement révisées sur le tronçon du Québec à partir de la frontière Ontario/ Québec. Les annexes visées sont les suivantes: 4-26, 4-28, 4-29 et 4-34.
Demande Volume 4B	Annexe Vol 4-57 à 4-58		A4D9C8	Suppression des pages intercalaires des annexes et des cartes pour tenir compte des classes d'emplacement révisées sur le tronçon du Nouveau-Brunswick. Les annexes visées sont les suivantes: 4-57 à 4-58.

Table 2-3: Mises à jour et corrections relatives à la Demande d'Énergie Est (suite)

Volume	Section	Pages du document pdf	No du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la correction ou de la mise à jour
Demande Volume 4C	Annexe Vol 4-59 à 4-61		A4D9F3	Suppression des pages intercalaires des annexes et des cartes pour tenir compte des classes d'emplacement révisées sur le tronçon du Nouveau-Brunswick. Les annexes visées sont les suivantes: 4-59 à 4-61.
Demande Volume 4C	Annexe Vol 4-73 à Vol 4-78		A4D9F9	Suppression des pages intercalaires des annexes et des cartes pour tenir compte des classes d'emplacement révisées sur la canalisation latérale de Montréal. Les annexes visées sont les suivantes: 4-73 à 4-78.
Demande Volume 4C	Annexe Vol 4-81		A4G9G0	Suppression des pages intercalaires des annexes et des cartes pour tenir compte des classes d'emplacement révisées sur la canalisation latérale de Lévis. L'annexe 4-81 est visée.
Demande Volume 5	Section 1.1	8-12 de 65	A4D8X6	Révision des coordonnées et des longueurs pour les tronçons de conversion afin de tenir compte d'une réduction du nombre de réalignements du tracé requis autour des installations existantes de TransCanada, comme il est expliqué dans le Rapport supplémentaire no 2.
Demande Volume 5	Annexe Vol 5-41	2-6 de 6	A4D8Y9	Mise à jour de l'emplacement préliminaire des vannes pour tenir compte du processus de sélection des emplacements des vannes présenté dans le RS 5, Annexe Volume 2-13
Demande Volume 6A	Section 3.1.3	41 et 42 de 155	A4D8Z7	Mise à jour du schéma conceptuel de la configuration type d'une station de pompage de la canalisation principale, avec postes d'insertion et de retrait de racleurs à la Figure 3-1. Se reporter à la figure mise à jour dans la Mise à jour relative au Projet
Demande Volume 6A	Section 3.1.5	43 de 155	A4D8Z7	Mise à jour de la liste des bâtiments et abris des stations de pompage sur la canalisation principale au Tableau 3-4.
Demande Volume 6A	Section 3.1.6	44 de 155	A4D8Z7	Mise à jour des dessins préliminaires des stations de pompage de la canalisation principale indiqués au Tableau 3-5. Les dessins 4931-01-00-03-105, 4931-01-00-03-106, 4931-01-00-03-107 ont été supprimés.
Demande Volume 6B	Section 9.4.1	149 de 155	A4D9E1	Mise à jour de la latitude du centre et de la longitude du centre de la station de comptage de livraison de Lévis au Tableau 9-10.
Demande Volume 6B	Section 9.4.2	150 de 155	A4D9E1	Mise à jour de la vue aérienne de la station de comptage de livraison de Lévis à la Figure 9-3. Voir la figure mise à jour dans la Mise à jour relative au Projet.
Demande Volume 6B	Section 9.4.3	151 de 155	A4D9E1	Mise à jour de l'aménagement conceptuel de la station de comptage de livraison de Lévis à la Figure 9-4. Voir la figure mise à jour dans la Mise à jour relative au Projet.

Table 2-4: Mises à jour et corrections relatives à la Demande d'Énergie Est (suite)

Volume	Section	Pages du document pdf	No du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la correction ou de la mise à jour
Demande Volume 6A	Annexe Vol 6-79	2 de 2	A4D9A6	Supprimée
Demande 6A Volume 6A	Annexe Vol 6-80	2 de 2	A4D9A6	Supprimée
Demande Volume 6A	Annexe Vol 6-81	2 de 2	A4D9A6	Supprimée
Demande Volume 8	Section 2, Tableau 2-2	9 de 39	A4D9G3	Mise à jour de la superficie approximative des emprises et des aires de travail temporaires requises pour les nouveaux tronçons de pipeline au Québec et au Nouveau-Brunswick.
Demande Volume 8	Section 4.3 et Tableau 5-1	27-28 de 39	A4D9G3	Nouveaux chiffres pour le nombre de propriétaires fonciers où le pipeline et les installations sont situés.
Demande Volume 8	Annexe Vol 8-1	8 de 15	A49DG4	Pour le Québec, correction d'un croquis (no 201) et insertion de trois nouveaux croquis – #250 (terres de la Couronne), #251 (terres de la Couronne) et #252 (terres de la Couronne).
Demande Volume 9	Section 2.2	9-12 de 67	A4E0U0	Correction de la définition de zone d'engagement au Québec.
Demande Volume 12A	Annexe Vol 12-1 à 12-5	1-13 de 13	A4E0W5	Remplacement des cartes générales des tronçons de l'Alberta et des Prairies, comme il est décrit à la section 1.12 de ce volume du RS 5.
Demande Volume 12B	Annexe Vol 12-6 à 12-8	1-6 de 6	A4E0W7	Remplacement des cartes générales du tronçon de l'Ouest de l'Ontario.
Demande Volume 12C	Annexe Vol 12-9 à 12-11	1-6 de 6	A4E0W9	Remplacement des cartes générales du tronçon du Nord de l'Ontario
Demande Volume 12D	Annexe Vol 12-12 à 12-14	1-6 de 6	A4E0X2	Remplacement des cartes générales des tronçons du Raccourci de North Bay et de l'Est de l'Ontario.
Demande Volume 12E	Annexe Vol 12-15 à 12-18	1-8 de 8	A4E0X4	Remplacement des cartes générales des tronçons du Québec et du Nouveau-Brunswick.
Demande Volume 12F	Annexe Vol 12-19 à 12-23	1-12 de 12	A4E0X6	Remplacement des cartes-tracés détaillées du tracé du tronçon de l'Alberta.

Table 2-5: Mises à jour et corrections relatives à la Demande d'Énergie Est (suite)

Volume	Section	Pages du document pdf	No du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la correction ou de la mise à jour
Demande Volume 12G	Annexe Vol 12-24 à 12-42	1-40 de 40	A4E0X8	Remplacement des cartes-tracés détaillées du tracé du tronçon des Prairies.
Demande Volume 12H	Annexe Vol 12-43 à 12-47	1-12 de 12	A4E0Y1	Remplacement des cartes-tracés détaillées du tracé du tronçon de l'Ouest de l'Ontario (cinq cartes).
Demande Volume 12H	Annexe Vol 12-48 à 12-53	1-14 de 14	A4E0Y3	Remplacement des cartes-tracés détaillées du tracé du tronçon de l'Ouest de l'Ontario (six cartes).
Demande Volume 12I	Annexe Vol 12-54 à 12-60	1-16 de 16	A4E0Y4	Remplacement des cartes-tracés détaillées du tracé du tronçon du Nord de l'Ontario (sept cartes).
Demande Volume 12I	Annexe Vol 12-61 à 12-65	1-11 de 11	A4E0Y6	Remplacement des cartes-tracés détaillées du tracé du tronçon du Nord de l'Ontario (cinq cartes).
Demande Volume 12J	Annexe Vol 12-66 à 12-69	1-8 de 8	A4E0Y7	Remplacement des cartes-tracés détaillées du tracé du tronçon du Raccourci de North Bay (quatre cartes).
Demande Volume 12J	Annexe Vol 12-70 à 12-73	1-8 de 8	A4E0Y8	Remplacement des cartes-tracés détaillées du tracé des tronçons du Raccourci de North Bay et de l'Est de l'Ontario (quatre cartes).
Demande Volume 12K	Annexe Vol 12-74 à 12-77	1-8 de 8	A4E0Y9	Remplacement des cartes-tracés détaillées du tracé du tronçon du Québec (quatre cartes).
Demande Volume 12K	Annexe Vol 12-78 à 12-81	1-8 de 8	A4E0Z0	Remplacement des cartes-tracés détaillées du tracé du tronçon de Québec (sept cartes).
Demande Volume 12L	Annexe Vol 12-82 à 90	1-14 de 22	A4E0Z1	Remplacement des cartes-tracés détaillées du tracé du tronçon du Nouveau-Brunswick (cinq cartes).
Demande Volume 12L	Annexe Vol 12-91	16-17 de 22	A4E0Z1	Remplacement des cartes-tracés détaillées du tracé de la canalisation latérale de Cromer.
Demande Volume 12L	Annexe Vol 12-92	18-19 de 22	A4E0Z1	Remplacement des cartes-tracés détaillées du tracé de la canalisation latérale de Montréal.
Demande Volume 12L	Annexe Vol 12-92	20-21 de 22	A4E0Z1	Remplacement des cartes-tracés détaillées du tracé de la canalisation latérale de Lévis.

Tableau 2-2 : Projet Énergie Est – Mises à jour et corrections relatives au Rapport supplémentaire no 1

Volume	Section	Pages du document pdf	No du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la correction ou de la mise à jour
Annexe Volume 1A	Annexe Volume 12D-14	4 de 4	A4G9U2	Remplacement de la carte générale du tronçon de l'est de l'Ontario.
Annexe Volume 1A	Annexe Volume 12E-15	2 de 2	A4G9U3	Remplacement de la carte générale du tronçon du Québec.
Annexe Volume 1A	Annexe Volume 12E-16	2 de 2	A4G9U4	Remplacement de la carte générale du tronçon du Québec.
Annexe Volume 1A	Annexe Volume 12E-17	2 de 2	A4G9U5	Remplacement de la carte générale du tronçon du Nouveau-Brunswick.
Annexe Volume 1A	Annexe Volume 12E-18	2 de 2	A4G9U6	Remplacement de la carte générale du tronçon du Nouveau-Brunswick.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12J-73	5 de 5	A4G9U7	Remplacement de la carte détaillée du tracé du secteur d'Alexandria du tronçon de l'est de l'Ontario.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12K-74	2 de 2	A4G9U8	Remplacement de la carte détaillée du tracé des secteurs de Saint-André et Lachute du tronçon du Québec.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12L-92	2 de 2	A4G9U9	Remplacement de la carte détaillée du tracé de la canalisation latérale de Montréal.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12K-75	2 de 2	A4G9V0	Remplacement de la carte détaillée du tracé du secteur de Mascouche du tronçon du Québec.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12K-76	2 de 2	A4G9V1	Remplacement de la carte détaillée du tracé du secteur de Maskinongé du tronçon du Québec.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12K-77	2 de 2	A4G9V2	Remplacement de la carte détaillée du tracé du secteur de Saint-Maurice du tronçon du Québec.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12K-78	2 de 2	A4G9V3	Remplacement de la carte détaillée du tracé du secteur de Donnacona du tronçon du Québec.

Tableau 2-2 : Projet Énergie Est – Mises à jour et corrections relatives au Rapport supplémentaire no 1 (suite)

Volume	Section	Pages du document pdf	No du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la correction ou de la mise à jour
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12L-93	2 de 2	A4G9V4	Remplacement de la carte détaillée du tracé de la canalisation latérale de Lévis.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12K-79	2 de 2	A4G9V5	Remplacement de la carte détaillée du tracé du secteur de Lévis du tronçon du Québec.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12K-80	2 de 2	A4G9V6	Remplacement de la carte détaillée du tracé du secteur de Cap-Saint-Ignace du tronçon du Québec.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12K-81	2 de 2	A4G9V8	Remplacement de la carte détaillée du tracé du secteur de Saint-Gabriel-Lalemant du tronçon du Québec.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12K-82	2 de 2	A4G9V	Remplacement de la carte détaillée du tracé proposé antérieurement du secteur de Cacouna du tronçon du Québec.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12K-83	2 de 2	A4G9W1	Remplacement de la carte détaillée du tracé du secteur de Saint-Honoré du tronçon du Québec.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12L-85	2 de 2	A4G9W2	Remplacement de la carte détaillée du tracé du secteur d'Edmunston du tronçon du Nouveau-Brunswick.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12L-86	2 de 2	A4G9W3	Remplacement de la carte détaillée du tracé du secteur de Grand Falls du tronçon du Nouveau-Brunswick.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12L-87	2 et 3 de 3	A4G9W6	Remplacement de la carte détaillée du tracé du secteur de Plaster Rock du tronçon du Nouveau-Brunswick.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12L-88	2 de 2	A4G9W7	Remplacement de la carte détaillée du tracé du secteur de Napadogan du tronçon du Nouveau-Brunswick.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12L-89	2 de 2	A4G9W9	Remplacement de la carte détaillée du tracé du secteur de la Baie de Cumberland du tronçon du Nouveau-Brunswick.
Annexe Volume 1B	Annexe Volume 12L-90	2 et 3 de 3	A4G9X0	Remplacement de la carte détaillée du tracé du secteur de Hampton du tronçon du Nouveau-Brunswick.

Tableau 2-3: Mises à jour et corrections relatives au Rapport supplémentaire no 3

Volume	Section	Pages du document pdf	No du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la correction ou de la mise à jour
Annexe Volume 1A	Annexe Vol 12E-15	1-4 de 4	A4R0X1	Remplacement des cartes générales du tronçon de Québec et des canalisations latérales de Montréal et de Lévis.
Annexe Volume 1A	Annexe Vol 12K-74	2 de 2	A4R0X2	Remplacement des cartes détaillées du tracé des sections Saint-André Est et Lachute du tronçon de Québec.
Annexe Volume 1A	Annexe Vol 12L-92	2 de 2	A4R0X4	Remplacement de la carte détaillée du tracé de la canalisation latérale de Montréal.
Annexe Volume 1A	Annexe Vol 12K-75	2 de 2	A4R0X6	Remplacement de la carte détaillée du tracé de la section Mascouche du tronçon de Québec.
Annexe Volume 1A	Annexe Vol 12K-76	2 de 2	A4G0X8	Remplacement de la carte détaillée du tracé de la section Maskinongé du tronçon de Québec.
Annexe Volume 1A	Annexe Vol 12K-77	2 de 2	A4G0Y0	Remplacement de la carte détaillée du tracé de la section Saint Maurice du tronçon de Québec.
Annexe Volume 1A	Annexe Vol 12K-78	2 de 2	A4G0Y1	Remplacement de la carte détaillée du tracé de la section Donnacona du tronçon de Québec.
Annexe Volume 1A	Annexe Vol 12L-93	2 de 2	A4G0Y2	Remplacement de la carte itinéraire détaillée de la canalisation latérale de Lévis.
Annexe Volume 1B	Annexe Vol 12E-17	4 de 4	A4R0Z8	Remplacement de la carte générale du tronçon du Nouveau-Brunswick.
Annexe Volume 1B	Annexe Vol 12E-18	4 de 4	A4R0Z9	Remplacement de la carte générale du tronçon du Nouveau-Brunswick.
Annexe Volume 1B	Annexe Vol 12L-85	2 de 2	A4R1A0	Remplacement de la carte détaillée du tracé de la section Edmunston du tronçon du Nouveau-Brunswick.
Annexe Volume 1B	Annexe Vol 12L-86	2 de 2	A4R1A1	Remplacement de la carte détaillée du tracé de la section Grand Falls du tronçon du Nouveau-Brunswick.
Annexe Volume 1B	Annexe Vol 12L-87	2 de 2	A4R1A2	Remplacement de la carte détaillée du tracé de la section Plaster Rock du tronçon du Nouveau-Brunswick.

Tableau 2-3: Mises à jour et corrections relatives au Rapport supplémentaire no 3

Volume	Section	Pages du document pdf	No du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la correction ou de la mise à jour
Annexe Volume 1B	Annexe Vol 12L-88	2 de 2	A4R1A3	Remplacement de la carte détaillée du tracé de la section Napadogan du tronçon du Nouveau-Brunswick.
Annexe Volume 1B	Annexe Vol 12L-89	2 of 2	A4R1A4	Remplacement de la carte détaillée du tracé de la section Cumberland Bay du tronçon du Nouveau-Brunswick.
Annexe Volume 1B	Annexe Vol 12L-90	2 of 2	A4G9X5	Remplacement de la carte détaillée du tracé de la section Hampton du tronçon du Nouveau-Brunswick.

Tableau 2-4: Mises à jour et corrections relatives au Rapport supplémentaire no 4

Volume	Section	Pages du document pdf	No du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la correction ou de la mise à jour
Mises à jour relative au Projet et Errata	Section 1.3.2	4-5 de 157	A4T7T5	Mise à jour du Tableau 1-1 pour tenir compte des ajustements apportés au tracé du pipeline en date d'août 2015 et des réalignements expliqués dans la Modification de la Demande.
Mises à jour relative au Projet et Errata	Annexe 1-1	42 de 157	A4T7T5	Mise à jour de l'état de 31 pièces supplémentaires, lesquelles sont passées de « prévu » à « terminé ». Les pièces terminées sont les suivantes : RS 2-5B, 2-10, 2-13, 2-14, 3-1B, 3-2, 3-10A, 3-11B, 3-12B, 3-15A, 3-16B, 3-17, 4-1, 4-2B, 4-6B, 4-7A, 4-7B, 4-8B, 5-1, 5-2, 5-4, 5-5, 5-6, 5-7, 5-8, 5-9, 5-10, 5-11, 5-12, 5-13 et 7-1.
Mises à jour relative au Projet et Errata	Annexe 1-1	42-51 de 157	A4T7T5	Ajout de 13 pièces supplémentaires, notamment des engagements de fournir des renseignements additionnels qui étaient inclus dans les réponses d'Énergie Est à la demande de renseignements ONÉ 5. Les nouvelles pièces sont les suivantes : 3-10B, 4-7B, 6-5, 6-6, 6-7, 6-8, 6-9, 7-3, 7-4, 7-5, 7-6, 7-7, and 7-8.
Mises à jour relative au Projet et Errata	Annexe 1-2	52-56 de 157	A4T7T5	Mise à jour du tableau des franchissements sans tranchée afin d'inclure les nos de dépôt auprès de l'ONÉ pour les dépôts du RS 4, modification des dates prévues de dépôt afin d'inclure les dates réelles de dépôt, mise à jour des rapports de FHD inclus dans ce dépôt supplémentaire.
Mises à jour relative au Projet et Errata	Annexe 1-3	57-68 de 157	A4T7T5	Mise à jour de la feuille de route de l'ÉES pour inclure les numéros de dépôt auprès de l'ONÉ et les pièces liées au dépôt du RS 4.
Mises à jour relative au Projet et Errata	Section 1.5	13 de 157	A4T7T5	Suppression du point qui présente la mise à jour de l'aménagement du site et de l'emplacement de la station de comptage de livraison de Lévis.
Mises à jour relative au Projet et Errata	Section 1.7.3	29-30 de 157	A4T7T5	Mise à jour du nombre d'avis signifiés en vertu du paragraphe 87(1) en date de septembre 2015.
Mises à jour relative au Projet et Errata	Annexe Vol 1-47	15 de 157	A4T7T5	Correction de la carte dans l'Annexe Volume 1, Mises à jour techniques.

Tableau 2-4: Mises à jour et corrections relatives au Rapport supplémentaire no 4

Volume	Section	Pages du document pdf	No du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la correction ou de la mise à jour
Mises à jour relative au Projet et Errata	Annexe 1-5	70 de 157	A4T7T5	Propriété des terrains pour le tronçon des Prairies, comme il est démontré dans la Demande Tableau 2-1, lequel a été corrigé pour inclure la canalisation latérale de Cromer.
Mises à jour relative au Projet et Errata	Annexe 1-7	76-79 de 157	A4T7T5	Correction de la latitude et de la longitude des stations de pompage.
Mises à jour du programme d'engagement à l'égard des Autochtones	Annexe Vol 2	12 of 179	A4T7U1	Correction du renvoi au Rapport supplémentaire no 6 pour déposer un tableau sur les questions ou les préoccupations à jour.

Table 2-5: Mises à jour et corrections relatives à l'ÉES d'Énergie Est

Volume	Section	Pages du document pdf	No du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la correction ou de la mise à jour
Volume 2, Partie A, Alberta	Section 2	40 de 82	A4D9U9	Correction de la durée des effets résiduels associés à l'exploitation du terminal de réservoirs Hardisty, laquelle est passée de « M » (moyen terme) à « L » (long terme), afin d'harmoniser avec la caractérisation des effets résiduels qui figure dans l'ÉES.
Volume 2, Partie B, Saskatchewan et Manitoba	Section 2	38 de 58	A4D9T8	Correction de la durée des effets résiduels associés à l'exploitation du terminal de réservoirs Hardisty, laquelle est passée de « M » (moyen terme) à « L » (long terme), afin d'harmoniser avec la caractérisation des effets résiduels qui figure dans l'ÉES.
Volume 2, Partie E, Nouveau-Brunswick	Section 4	10 de 90	A4E0F9	Le renvoi à la Loi sur la protection du bassin hydrographique a été remplacé par un renvoi au Décret de désignation de secteur protégé de bassin hydrographique – <i>Loi sur l'assainissement de l'eau</i> .
Volume 2, Partie E, Nouveau-Brunswick	Section 4	12 de 90	A4E0F9	Le renvoi à la Loi sur la protection du bassin hydrographique a été remplacé par un renvoi au Décret de désignation de secteur protégé de bassin hydrographique – <i>Loi sur l'assainissement de l'eau</i> .
Volume 2, Partie E, Nouveau-Brunswick	Section 4	22 de 90	A4E0F9	Révision du Tableau 4-7 (Effets résiduels sur les ressources en eau de surface); Reproduction du titre sur la quantité d'eau de surface sous « pipeline », remplacement du titre « Quantité d'eau de surface » par « Qualité de l'eau de surface » pour tenir compte de deux effets éventuels sur l'eau de surface décrits dans la section sur les effets résiduels pour cette composante valorisée.
Volume 3, Partie A, Alberta	Section 10	13 de 74	A4E0T0	Suppression des renvois au RDT sur l'esthétique visuelle. Aucun RDT sur l'esthétique visuelle n'est fourni étant donné que l'information qui figure dans le texte de l'ÉES et dans les Annexes est celui qui serait inclus dans un RDT.
Volume 3, Partie A, Alberta	Section 10	27 de 74	A4E0T0	Suppression des renvois au RDT sur l'esthétique visuelle. Aucun RDT sur l'esthétique visuelle n'est fourni étant donné que l'information qui figure dans le texte de l'ÉES et dans les Annexes est celui qui serait inclus dans un RDT.
Volume 3, Partie A, Alberta	Section 10	47 de 74	A4E0T0	Suppression des renvois au RDT sur l'esthétique visuelle. Aucun RDT sur l'esthétique visuelle n'est fourni étant donné que l'information qui figure dans le texte de l'ÉES et dans les Annexes est celui qui serait inclus dans un RDT.
Volume 3, Partie A, Alberta	Section 10	57 de 74	A4E0T0	Suppression des renvois au RDT sur l'esthétique visuelle. Aucun RDT sur l'esthétique visuelle n'est fourni étant donné que l'information qui figure dans le texte de l'ÉES et dans les Annexes est celui qui serait inclus dans un RDT.

Table 2-5: Mises à jour et corrections relatives à l'ÉES d'Énergie Est

Volume	Section	Pages du document pdf	No du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la correction ou de la mise à jour
Volume 3, Partie A, Alberta	Section 10	65 de 74	A4E0T0	Suppression des renvois au RDT sur l'esthétique visuelle. Aucun RDT sur l'esthétique visuelle n'est fourni étant donné que l'information qui figure dans le texte de l'ÉES et dans les Annexes est celui qui serait inclus dans un RDT.
Volume 3, Partie B, Saskatchewan et Manitoba	Section 10	14 de 72	A4E0J6	Suppression des renvois au rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle. Aucun rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle n'est fourni étant donné que l'information qui figure dans le texte de l'ÉES et dans les Annexes est celui qui serait inclus dans un rapport de données techniques.
Volume 3, Partie B, Saskatchewan et Manitoba	Section 10	27 de 72	A4E0J6	Suppression des renvois au rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle. Aucun rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle n'est fourni étant donné que l'information qui figure dans le texte de l'ÉES et dans les Annexes est celui qui serait inclus dans un rapport de données techniques.
Volume 3, Partie B, Saskatchewan et Manitoba	Section 10	47 de 72	A4E0J6	Suppression des renvois au rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle. Aucun rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle n'est fourni étant donné que l'information qui figure dans le texte de l'ÉES et dans les Annexes est celui qui serait inclus dans un rapport de données techniques.
Volume 3, Partie B, Saskatchewan et Manitoba	Section 10	57 de 72	A4E0J6	Suppression des renvois au rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle. Aucun rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle n'est fourni étant donné que l'information qui figure dans le texte de l'ÉES et dans les Annexes est celui qui serait inclus dans un rapport de données techniques.
Volume 3, Partie B, Saskatchewan et Manitoba	Section 10	65 de 72	A4E0J6	Suppression des renvois au rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle. Aucun rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle n'est fourni étant donné que l'information qui figure dans le texte de l'ÉES et dans les Annexes est celui qui serait inclus dans un rapport de données techniques.
Volume 3, Partie C2, Est de l'Ontario	Section 5	58 de 128	A4E0Z8	Correction de la mention de « Première Nation algonquine d'Ottawa » à celle de « Première Nation d'Antoine ».
Volume 4, Partie B, Complexe de terminal maritime du Nouveau-Brunswick	Section 20	18 de 69	A4E1D3	Suppression des renvois au rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle. Aucun rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle n'est fourni étant donné que l'information qui figure dans le texte de l'ÉES et dans les Annexes est celui qui serait inclus dans un rapport de données techniques.

Table 2-5: Mises à jour et corrections relatives à l'ÉES d'Énergie Est

Volume	Section	Pages du document pdf	No du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la correction ou de la mise à jour
Volume 4, Partie B, Complexe de terminal maritime du Nouveau-Brunswick	Section 20	20 de 71	7A4E1D3	Suppression des renvois au rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle. Aucun rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle n'est fourni étant donné que l'information qui figure dans le texte de l'ÉES et dans les Annexes est celui qui serait inclus dans un rapport de données techniques.
Volume 4, Partie B, Complexe de terminal maritime du Nouveau-Brunswick	Section 20	27 de 71	A4E1D3	Suppression des renvois au rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle. Aucun rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle n'est fourni étant donné que l'information qui figure dans le texte de l'ÉES et dans les Annexes est celui qui serait inclus dans un rapport de données techniques.
Volume 4, Partie B, Complexe de terminal maritime du Nouveau-Brunswick	Section 20	57 de 71	A4E1D3	Suppression des renvois au rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle. Aucun rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle n'est fourni étant donné que l'information qui figure dans le texte de l'ÉES et dans les Annexes est celui qui serait inclus dans un rapport de données techniques.
Volume 4, Partie B, Complexe de terminal maritime du Nouveau-Brunswick	Section 20	65 de 71	A4E1D3	Suppression des renvois au rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle. Aucun rapport de données techniques sur l'esthétique visuelle n'est fourni étant donné que l'information qui figure dans le texte de l'ÉES et dans les Annexes est celui qui serait inclus dans un rapport de données techniques.

Annexe 2-1
Pages de remplacement

3.0 RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES RELATIFS AU PIPELINE

3.1 TRONÇON DE L'ALBERTA

Le tronçon de l'Alberta sera parallèle à la servitude existante sur environ 80 % du tracé allant du terminal de réservoirs de Hardisty jusqu'à la vanne de régulation de la pression au début du tronçon des Prairies de la section de conversion près de Burstall, en Saskatchewan. Pour des renseignements supplémentaires sur l'emplacement de la servitude parallèle et non parallèle, veuillez vous reporter à la Figure 3-1.

Le tronçon de l'Alberta comporte cinq sections, comme l'indique le Tableau 3-1. Veuillez également vous reporter au Volume 12A pour consulter des cartes générales du tronçon de l'Alberta à l'échelle 1:200 000 et au Volume 12F pour consulter des cartes détaillées du tracé à l'échelle 1:50 000.

Tableau 3-1 : Emplacements préliminaires des sections et longueur du pipeline – Tronçon de l'Alberta

Section	Début ¹		Fin ¹		Longueur approx. (km) ²	Longueur approx.	
	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude		(km) ²	Province
Hardisty	52° 39' 49" N	111° 16' 0721 " O	52° 20' 53" N	110° 46' 1409 " O	56,56	56,56	AB
Lakesend	52° 20' 53" N	110° 46' 1409 " O	51° 51' 2605 " N	110° 34' 5653 " O	59,460	59,460	AB
Monitor	51° 51' 2605 " N	110° 34' 5653 " O	51° 19' 31" N	110° 31' 2428 " O	61,661	61,661	AB
Oyen	51° 19' 31" N	110° 31' 2428 " O	50° 49' 48' 0352 " N	110° 26' 4547 " O	60,661	60,661	AB
Cavendish	50° 49' 48' 0352 " N	110° 26' 4547 " O	50° 40' 39' 4256 " N	109 110° 58' 00' 2614 " O	42,56	42,56	AB
<u>Cavendish SK</u>	<u>50° 39' 56" N</u>	<u>110° 00' 14" O</u>	<u>50° 40' 44" N</u>	<u>109° 58' 26" O</u>	<u>3,1</u>	<u>3,1</u>	<u>SK</u>
Longueur totale					284,4		
Remarques :							
1. Les emplacements indiqués dans ce Tableau sont préliminaires. Les emplacements définitifs dépendront de plusieurs facteurs : évaluations techniques et environnementales des sites, évaluations géotechniques, participation des Autochtones, des propriétaires fonciers et des parties prenantes, acquisition de terrains et consultation des organismes de réglementation.							
2. Les chiffres indiqués dans cette colonne sont arrondis <u>et ont été déterminés en utilisant les mesures sur une grille horizontale.</u>							

3.1.1 Autres tracés considérés

Énergie Est a appliqué les critères de sélection du tracé du pipeline décrits à la section 2.2 pour sélectionner le tracé du tronçon de l'Alberta.

Tableau 3-4 : Emplacements préliminaires des vannes – Tronçon de l'Alberta (Rév 1)

Section	Nom de la vanne	Coordonnées ¹		Type de vanne	Méthode de commande
		Latitude	Longitude		
Hardisty	HRDDP-LT-1-0	52° 39' 49" N	111° 16' 0724 " O	Gare d'insertion des racleurs	Locale et à distance
	HRDDP-BV-1-1	52° 34' 49" N	111° 02' 49" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	HRDDP-BV-1-2	52° 29' 09" N	110° 52' 04" O	Canalisation principale	Locale et à distance
Lakesend	LKSEP-BV-2-0	52° 20' 5354 " N	110° 46' 4409 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	LKSEP-SV-2-0			Vanne du côté d'aspiration	Locale et à distance
	LKSEP-SV-2-1			Vanne du côté de refoulement	Locale et à distance
	LKSEP-BV-2-1	52° 11' 14" N	110° 42' 30" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	LKSEP-BV-2-2	51° 58' 27" N	110° 38' 05" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	LKSEP-BV-2-3	51° 55' 35" N	110° 36' 44" O	Canalisation principale	Locale et à distance
Monitor	MTREP-BV-3-0	51° 51' 2603 " N	110° 34' 5653 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	MTREP-SV-3-0			Vanne du côté d'aspiration	Locale et à distance
	MTREP-SV-3-1			Vanne du côté de refoulement	Locale et à distance
	MTREP-BV-3-1	51° 37' 4310 " N	110° 32' 31" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	MTREP-BV-3-2	51° 31' 5956 " N	110° 32' 19" O	Canalisation principale	Locale et à distance
Oyen	OYNEP-BV-4-0	51° 19' 3432 " N	110° 31' 2428 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	OYNEP-SV-4-0			Vanne du côté d'aspiration	Locale et à distance
	OYNEP-SV-4-1			Vanne du côté de refoulement	Locale et à distance
	OYNEP-BV-4-1	51° 11' 0402 " N	110° 31' 22" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	OYNEP-BV-4-2	51° 02-01 ' 5241 " N	110° 30' 21" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	OYNEP-BV-4-3	50° 54-57 ' 4227 " N	110° 28' 48" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	OYNEP-BV-4-4	50° 52-53 ' 3427 " N	110° 25' 38" O	Canalisation principale	Locale et à distance

Tableau 3-4 : Emplacements préliminaires des vannes – Tronçon de l'Alberta (Rév 1) (suite)

Section	Nom de la vanne	Coordonnées ¹		Type de vanne	Méthode de commande
		Latitude	Longitude		
<u>Oyen (suite)</u>	<u>OYNEP-BV-4-5</u>	<u>50° 52' 42" N</u>	<u>110° 26' 04" O</u>	<u>Canalisation principale</u>	<u>Locale et à distance</u>
Cavendish	CVDEP-BV-5-0	50° 49' 48' <u>0352</u> " N	110° 26' 4547 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CVDEP-SV-5-0			Vanne du côté d'aspiration	Locale et à distance
	CVDEP-SV-5-1			Vanne du côté de refoulement	Locale et à distance
	CVDEP-BV-5-1	50° 44' 42' <u>0716</u> " N	110° 44' 21' <u>2314</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CVDEP-BV-5-2	50° 40' 3654 " N	110° 05' 09' <u>5413</u> " O	Canalisation principale <u>Soupape</u>	Locale <u>et à distance</u>
	<u>CVDEP-BV-5-3</u>	<u>50° 40' 35" N</u>	<u>110° 05' 53" O</u>	<u>Canalisation principale</u>	<u>Locale et à distance</u>
	<u>CVDEP-RT-5-0</u>	<u>50° 40' 42" N</u>	<u>109° 58' 20" O</u>	<u>Gare de retrait des racleurs</u>	<u>Locale et à distance</u>
	<u>CVDEP-LT-5-0</u>	<u>50° 40' 42" N</u>	<u>109° 58' 20" O</u>	<u>Gare d'insertion des racleurs</u>	<u>Locale et à distance</u>
Remarque :					
1. Les emplacements indiqués dans ce Tableau sont préliminaires. Les emplacements définitifs dépendront de plusieurs facteurs : évaluations techniques et environnementales des sites, évaluations géotechniques, participation des Autochtones, des propriétaires fonciers et des parties prenantes, acquisition de terrains et consultation des organismes de réglementation.					

3.1.4 Franchissement des cours d'eau

Sur les 20 cours d'eau répertoriés en Alberta, sept nécessiteront une conception adaptée au site, alors que les 13 autres seront franchis au moyen d'un ouvrage de type standard.

La faisabilité d'un franchissement sans tranchée de la rivière Red Deer et de la rivière South Saskatchewan a été préparée par un consultant tiers indépendant, CCI Inc.

Le rapport de faisabilité de CCI Inc. indique que les franchissements sans tranchée aux sites sont jugés faisables. Énergie Est a examiné l'étude et en a accepté les conclusions (voir l'Annexe Vol 4-6, Rapport de faisabilité du forage directionnel horizontal).

Le Tableau 3-5 présente l'emplacement des franchissements sans creusement.

**Tableau 3-9 : Emplacements et longueurs préliminaires des sections de pipeline –
Tronçon de l’est de l’Ontario (Rév 1)**

Section	Début ¹		Fin ¹		Longueur approx. ² (km)
	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	
Iroquois	44° 53' 26" <u>23"</u> N	75° 17' 36" <u>42"</u> O	45° 12' 40" N	74° 36' 20" <u>19"</u> O	66, <u>2</u>
Glengarry	45° 12' 40" N	74°36' 20" <u>19"</u> O	45° 30' 54" N	74° 23' 47" O	39, <u>98</u>
Longueur totale					105,9106,1
Remarques :					
1. Les emplacements indiqués dans ce Tableau sont préliminaires. Les emplacements définitifs dépendront de plusieurs facteurs : évaluations techniques et environnementales des sites, évaluations géotechniques, participation des Autochtones, des propriétaires fonciers et des parties prenantes, acquisition de terrains et consultation des organismes de réglementation.					
2. Les chiffres indiqués dans cette colonne sont arrondis <u>et ont été déterminés en utilisant les mesures sur une grille horizontale.</u>					

3.2.1 Autres tracés considérés

Énergie Est a appliqué les critères de sélection du tracé du pipeline décrits à la Section 2.2 pour sélectionner le tracé du tronçon de l’est de l’Ontario. Des options de tracés préliminaires devaient suivre dans la mesure du possible les corridors de pipelines existants. Le tracé actuel suit les corridors existants sous réserve de possibles réalignements pour des raisons de construction et à la suite de commentaires des propriétaires fonciers.

3.2.2 Critères de conception

3.2.2.1 Classe d’emplacements

Le Tableau 3-10 présente les longueurs des canalisations préliminaires par classe d’emplacement.

**Tableau 3-10 : Longueurs préliminaires de canalisation par classe d’emplacement–
Tronçon de l’est de l’Ontario**

Classe d’emplacement	Longueur du pipeline ¹ (km)
Classe d’emplacement 1	101,4
Classe d’emplacement 2	2,0
Classe d’emplacement 3	0,6
Classe d’emplacement 4	0,0
Total	104,0
Remarque :	
1. Les chiffres indiqués dans cette colonne sont arrondis.	

Tableau 3-13 : Longueurs préliminaires des canalisations par épaisseur de paroi – Tronçon de l'est de l'Ontario

Demande ¹	Diamètre de la canalisation (mm)	Facteur d'emplacement	Nuance du matériau (MPa)	Épaisseur de paroi (mm)	Longueur estimée ² (km)
Canalisation	1 067	1,0	483	11,9	84,0
Canalisation à paroi d'épaisseur moyenne ³	1 067	1,0	483	12,7	11,5
Canalisation à paroi très épaisse	1 067	1,0	483	15,9	6,2
Canalisation non gainée pour franchissement d'emprise ferroviaire	1 067	0,625	483	19,1	0,4
Canalisation FDH	1 067	1,0	483 ou 550	25,4 ou 20,2	2,0

Remarques :

1. Les estimations sont préliminaires et seront confirmées lors de la phase de conception détaillée.
2. Les chiffres indiqués dans cette colonne sont arrondis.
3. La canalisation à paroi d'épaisseur moyenne est basée sur les exigences de la CSA et le processus de calcul de la pression nominale selon le site de TransCanada, décrit à la Section 2.4.3 : Épaisseur des parois de canalisation.

Tableau 3-14 : Emplacements préliminaires des vannes – Tronçon de l'est de l'Ontario (Rév 1)

Section	Nom de la vanne	Coordonnées ¹		Type de vanne	Méthode de commande
		Latitude	Longitude		
Iroquois	IRQEP-LT-1-0 IRQEP-RT-1-0	44° 53' <u>2325</u> " N	75° 17' <u>3536</u> " O	Gare d'insertion et de retrait des racleurs	Locale et à distance
	IRQEP-BV-1-1	44° <u>00'56'</u> <u>4308</u> " N	75° <u>00'11'</u> <u>2311</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	IRQEP-BV-1-2	45° <u>08'57'</u> <u>3533</u> " N	74° <u>42'07'</u> <u>2345</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	<u>IRQEP-BV-1-3</u>	<u>45° 58' 28" N</u>	<u>75° 05' 36" O</u>	<u>Canalisation principale</u>	<u>Locale et à distance</u>
	<u>IRQEP-BV-1-4</u>	<u>45° 04' 44" N</u>	<u>75° 00' 21" O</u>	<u>Canalisation principale</u>	<u>Locale et à distance</u>
	<u>IRQEP-BV-1-5</u>	<u>45° 08' 35" N</u>	<u>74° 42' 24" O</u>	<u>Canalisation principale</u>	<u>Locale et à distance</u>
	<u>IRQEP-BV-1-6</u>	<u>45° 09' 27" N</u>	<u>74° 41' 07" O</u>	<u>Canalisation principale</u>	<u>Locale et à distance</u>
<u>Alexandria</u> <u>Glengarry</u>	<u>ALDEPGLNGP-BV-2-0</u>	45° 12' <u>3040</u> " N	74° 36' <u>3919</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	<u>ALDEPGLNGP-SV-2-0</u>			Vanne du côté d'aspiration	
	<u>ALDEPGLNGP-SV-2-1</u>			Vanne du côté de refoulement	

Tableau 3-14 : Emplacements préliminaires des vannes – Tronçon de l’est de l’Ontario (Rév 1) (suite)

Section	Nom de la vanne	Coordonnées ¹		Type de vanne	Méthode de commande
		Latitude	Longitude		
Alexandria Glengarry (suite)	ALDEPGLNGP-BV-2-1	45° 18' 16' 0558" N	74° 28' 31' 2427" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	ALDEPGLNGP-BV-2-2	45° 20' 4560" N	74° 27' 28' 3430" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	ALDEPGLNGP-BV-2-3	45° 28' 20' 5557" N	74° 24' 27' 2635" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	GLNGP-BV-2-4	45° 26' 37" N	74° 25' 13" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	GLNGP-BV-2-5	45° 28' 54" N	74° 24' 27" O	Canalisation principale	Locale et à distance
Remarque :					
1. Les emplacements indiqués dans ce Tableau sont préliminaires. Les emplacements définitifs dépendront de plusieurs facteurs : évaluations techniques et environnementales des sites, évaluations géotechniques, participation des Autochtones, des propriétaires fonciers et des parties prenantes, acquisition de terrains et consultation des organismes de réglementation.					

3.2.4 Franchissement des cours d'eau

Sur les 97 cours d'eau répertoriés le long du tronçon de l'est de l'Ontario, six nécessiteront une conception adaptée au site, alors que les 91 autres seront franchis au moyen d'un ouvrage de type standard.

Énergie Est a retenu les services d'un consultant tiers indépendant, Engineering Technology Inc. (Entec), pour préparer des rapports sur la faisabilité de la technique de forage directionnel horizontal (FDH) pour les points de franchissement des rivières Raisin, Delisle et Rigaud. Les rapports de faisabilité indiquent qu'un FDH à chaque point de franchissement est faisable. Les rapports sont résumés dans le Tableau 3-15, et sont présentés dans l'Annexe Vol 4-10 à Vol 4-12.

Énergie Est a examiné les rapports d'Entec et en accepte les conclusions.

Tableau 3-15 : Franchissement de cours d'eau sans tranchée nécessitant un ouvrage adapté au site– Tronçon de l’est de l’Ontario

Cours d'eau	Emplacement préliminaire ^{1,2,3}		Méthode de franchissement préliminaire ^{1,4}	Autre méthode de franchissement ^{1,4}	Commentaires	Annexe n°
	Latitude	Longitude				
Rivière Raisin	45° 08' 53" N	74° 41' 51" O	Sans tranchée	Avec tranchée	Réalizable selon l'information géotechnique préliminaire.	Vol 4-10
Rivière Delisle	45° 18' 59" N	74° 28' 05" O	Sans tranchée	Avec tranchée		Vol 4-11
Rivière Rigaud	45° 29' 24" N	74° 24' 25" O	Sans tranchée	Avec tranchée		Vol 4-12

Tableau 3-20 : Emplacements et longueurs préliminaires des sections d'oléoduc – Tronçon du Québec (Rév 1)

Section	Début ¹		Fin ¹		Longueur approx. ² (km)
	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	
Saint André Est	45° 29-30' 46"N54"N	74° 24-23' 09" O	45° 38' 2224" N	74°16' 4041" O	21
Lachute	45° 38' 2224" N	74°16' 4041" O	45° 46' 3630" N	73° 32-31' 0536" O	75,475,5
Mascouche	45° 46' 3630" N	73° 32-31' 0536" O	46° 14' 4007" N	73° 00' 45" O	75,475,3
Maskinongé	46° 14' 4007" N	73° 00' 45" O	46° 26' 0206" N	72° 29' 4517" O	59,3
Trois-Rivière	46° 26' 0206" N	72° 29' 4517" O	46° 41' 3841" N	71° 41' 0004" O	76,4
Donnacona	46° 41' 3841" N	71° 41' 0004" O	46° 41-42' 5402" N	71° 09' 4351" O	54,2
Lévis	46° 41-42' 5402" N	71° 09' 4351" O	47° 04-04' 5719" N	70° 23-20' 4429" O	79,6
L'Islet	47° 18-04' 3919" N	6970° 52-20' 3329" O	47° 04-18' 2038" N	7069° 20-52' 2734" O	47,4
Saint-Onésime	47° 36-18' 4438" N	69° 23-52' 5834" O	47° 18-36' 3914" N	69° 52-23' 3359" O	50,3
Picard	47° 30-36' 4914" N	6869° 30-23' 4259" O	47° 36-30' 4448" N	6968° 23-30' 5813" O	75,3
Dégelis	47° 33-30' 4848" N	68° 22-30' 4813" O	47° 30-33' 4918" N	68° 30-22' 4259" O	40,911
Longueur totale <u>du tronçon du Québec</u>² (km)					625,2
Remarques :					
1. Les emplacements indiqués dans ce Tableau sont préliminaires. Les emplacements définitifs dépendront de plusieurs facteurs : évaluations techniques et environnementales des sites, évaluations géotechniques, participation des Autochtones, des propriétaires fonciers et des parties prenantes, acquisition de terrains et consultation des organismes de réglementation.					
2. Les chiffres indiqués dans cette colonne sont arrondis <u>et ont été déterminés en utilisant les mesures sur une grille horizontale</u> .					

3.3.1 Autres tracés considérés

Énergie Est a appliqué les critères de sélection du tracé du pipeline décrits à la section 2.2 pour sélectionner le tronçon du Québec.

Deux tracés majeurs ont été envisagés à partir de la frontière entre le Québec et l'Ontario jusqu'au fleuve Saint-Laurent. La proposition initiale consistait à suivre le tracé des gazoducs existants de TransCanada et de Trans Québec & Maritimes Pipeline Inc.

3.3.2 Critères de conception

3.3.2.1 Classes d'emplacement

Le Tableau 3-21 présente les longueurs de canalisations préliminaires par classe d'emplacement.

Tableau 3-21 : Longueurs de canalisation préliminaires par classe d'emplacement – Tronçon du Québec (Rév 1)

Classe d'emplacement	Longueur du pipeline ¹ (km)
Classe d'emplacement 1	669,3 597,8
Classe d'emplacement 2	23,9 27,4
Classe d'emplacement 3	0
Classe d'emplacement 4	0
Total	693,2 625,2
Remarque : 1. Les chiffres indiqués dans cette colonne sont arrondis <u>et ont été déterminés en utilisant les mesures sur une grille horizontale.</u>	

La majeure partie du tracé du pipeline le long du tronçon du Québec se trouve au sein d'un emplacement de classe 1. Les seules exceptions sont les emplacements de classe 2 en raison de la densité des logements résidentiels et de la proximité d'un lotissement commercial.

Le Tableau 3-22 présente un résumé des emplacements de classe supérieure en raison de la densité de population.

Les cartes décrivant les changements de classe d'emplacement sont énoncées au Tableau 3-22 et se trouvent à l'Annexe Vol 4-13 à l'Annexe Vol 4-34.

Tableau 3-22 : Modifications préliminaires de classes d'emplacement liées à la densité de population – Tronçon du Québec (Rév 1)

Classe d'emplacement	Changement de classe de début ¹		Changement de classe de fin ¹		Longueur (m)	Raison du changement de classe	Annexe n° de l'annexe	N° de l'annexe correspondant à la carte
	Latitude de début	Longitude de début	Latitude de fin	Longitude de fin				
2	45° 33' 32" 4441" N	74° 22' 20" 3448" O	45° 33' 4331" N	74° 24' 20" 3953" O	1 500 1540	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-13	1-8A

Tableau 3-22 : Modifications préliminaires de classes d'emplacement liées à la densité de population – Tronçon du Québec (Rév 1) (suite)

Classe d'emplacement	Changement de classe de début ¹		Changement de classe de fin ¹		Longueur (m)	Raison du changement de classe	Annexe n°	N° de l'annexe correspondant à la carte
	Latitude de début	Longitude de début	Latitude de fin	Longitude de fin				
2	45° 38' 18" N	74° 17' 34" O	45° 38' 24" N	74° 16' 59" O	850	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-14	
2	45° 43' 12" N	73° 57' 51" O	45° 43' 27" N	73° 57' 33" O	600	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-15	-
2	45° 46' 59" N	73° 52' 21" O	45° 47' 21" N	73° 50' 47" O	2740	Proximité d'un terrain de camping	-	1-8B
2	45° 48' 0424" N	73° 48' 5714" O	45° 48' 0931" N	73° 48' 2340" O	750780	Proximité d'un terrain de camping	Vol 4-16	1-8C
2	45°48'08"N	73°43'47"O	45°48'01"N	73°43'14"O	750	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-17	
2	45°47'41"N	73°39'49"O	45°47'54"N	73°39'28"O	600	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-18	
2	45°49'20"N	73°36'25"O	45°48'57"N	73°36'00"O	930	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	-	1-8D
2	45° 48' 20" N	73° 26' 23" O	45° 48' 03" N	73° 25' 49" O	900	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-19	-
2	45° 53' 12" N	73° 20' 59" O	45° 53' 36" N	73° 20' 43" O	800	Proximité d'une aire de repos publique	Vol 4-20	
2	45° 57' 4752" N	73° 46' 5814" O	45° 59' 4314" N	73° 16' 06" O	3-200 3210	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale Proximité d'un parc industriel	Vol 4-24	1-8E
2	46° 03' 37" N	73° 13' 15" O	46° 04' 16" N	73° 12' 52" O	1 500	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-22	-
2	46° 05' 0910" N	73° 12' 4205" O	46° 05' 3728" N	73° 11' 5049" O	4-000 640	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-23	1-8F
2	46° 07' 25" N	73° 10' 30" O	46° 07' 42" N	73° 10' 10" O	700	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-24	-

Tableau 3-22 : Modifications préliminaires de classes d'emplacement liées à la densité de population – Tronçon du Québec (Rév 1) (suite)

Classe d'emplacement	Changement de classe de début ¹		Changement de classe de fin ¹		Longueur (m)	Raison du changement de classe	Annexe n°	N° de l'annexe correspondant à la carte
	Latitude de début	Longitude de début	Latitude de fin	Longitude de fin				
2	46° 10' 30" N	73° 06' 14" O	46° 10' 45" N	73° 05' 48" O	800	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-25	-
2	46° 13' 45 ⁵¹ " N	73° 02' 00 ¹³ " O	46° 14' 02 ⁰¹ " N	73° 01' 48 ²¹ " O	1 400 <u>1240</u>	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-26	<u>1-8G</u>
<u>2</u>	<u>46° 15' 55" N</u>	<u>72° 58' 11" O</u>	<u>46° 16' 23" N</u>	<u>72° 57' 19" O</u>	<u>1550</u>	<u>Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale</u>		<u>1-8H</u>
<u>2</u>	<u>48° 16' 50" N</u>	<u>72° 55' 21" O</u>	<u>46° 16' 48" N</u>	<u>72° 54' 11" O</u>	<u>1550</u>	<u>Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale</u>		<u>1-8I</u>
2	46° 16' 40" N	72° 53' 48" O	46° 16' 52" N	72° 53' 48" O	550	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-27	
2	46° 26' 01" N	72° 32' 36" O	46° 25' 46" N	72° 32' 13" O	700	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-28	-
2	46° 25' 40" N	72° 32' 05 ⁰² " O	46° 25' 52 ⁴⁵ " N	72° 30' 43 ⁵⁹ " O	2 300 <u>1890</u>	Proximité d'un parc industriel	Vol 4-29	<u>1-8J</u>
2	46° 38' 39" N	72° 01' 07" O	46° 38' 56" N	72° 00' 18" O	1 200	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-30	-
<u>2</u>	<u>46° 41' 49" N</u>	<u>71° 54' 27" O</u>	<u>46° 41' 59" N</u>	<u>71° 53' 45" O</u>	<u>960</u>	<u>Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale</u>		<u>1-8K</u>
2	46° 44' 03" N	71° 31' 33" O	46° 43' 36" N	71° 31' 03" O	1 100	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-31	-
2	46° 40' 01" N	71° 23' 44" O	46° 39' 39" N	71° 23' 13" O	950	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-32	-
2	46° 38' 42" N	71° 14' 36" O	46° 38' 50" N	71° 14' 10" O	600	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-33	-

Tableau 3-22 : Modifications préliminaires de classes d'emplacement liées à la densité de population – Tronçon du Québec (Rév 1) (suite)

Classe d'emplacement	Changement de classe de début ¹		Changement de classe de fin ¹		Longueur (m)	Raison du changement de classe	Annexe n°	N° de l'annexe correspondant à la carte
	Latitude de début	Longitude de début	Latitude de fin	Longitude de fin				
2	46° 44' 02" N	71° 06' 15" O	46° 44' 09" N	71° 06' 25" O	1 400	Proximité d'un parc industriel	Vol 4-34	-
Total pour la classe d'emplacement 2					23 850 27 400			
Remarque :								
1. Les chiffres indiqués dans ces colonnes sont arrondis <u>et ont été déterminés en utilisant les mesures sur une grille horizontale.</u>								

3.3.2.2 Paramètres de conception de la canalisation

Les paramètres de conception préliminaire de la canalisation sont indiqués dans le Tableau 3-23.

Tableau 3-23 : Paramètres de conception préliminaire – Tronçon du Québec

Élément	Canalisation
Diamètre extérieur	1 067 mm
Pression maximale d'exploitation	8 450 kPa
Résistance à l'effet d'entaille selon la CSA	Catégorie II
Facteur de conception	0,8

Les exigences préliminaires au sujet de l'épaisseur de la paroi et les longueurs des canalisations sont indiquées dans le Tableau 3-24.

Tableau 3-24 : Longueurs préliminaires des canalisations par épaisseur de paroi – Tronçon du Québec

Demande ¹	Diamètre de la canalisation (mm)	Facteur d'emplacement	Nuance du matériau (MPa)	Épaisseur de paroi (mm)	Longueur estimée ² (km)
Canalisation	1 067	1,0	483	11,9	441,1
Canalisation à paroi d'épaisseur moyenne ³	1 067	1,0	483	13,0	145,8
Canalisation à paroi très épaisse	1 067	1,0	483	15,9	80,4
Canalisation non gainée pour franchissement d'emprise ferroviaire	1 067	0,625	483	19,1	5,1
Canalisation FDH	1 067	1,0	483 ou 550	25,4 ou 20,2	20,8
Total					693,2

Demande ¹	Diamètre de la canalisation (mm)	Facteur d'emplacement	Nuance du matériau (MPa)	Épaisseur de paroi (mm)	Longueur estimée ² (km)
Remarques :					
1. Les estimations sont préliminaires et seront confirmées lors de la phase de conception détaillée.					
2. Les chiffres indiqués dans cette colonne sont arrondis.					
3. La canalisation à paroi d'épaisseur moyenne est basée sur les exigences de la CSA et le processus de calcul de la pression nominale selon le site de TransCanada, décrit à la section 2.4.3, Épaisseur des parois de canalisation.					

3.3.3 Emplacement des vannes sur la canalisation principale

Le processus de choix des emplacements des vannes est décrit à la section 2.11.

Les emplacements préliminaires des vannes sont indiqués dans le Tableau 3-25.

Tableau 3-25 : Emplacements préliminaires des vannes – Tronçon du Québec (Rév 1)

Section	Nom de la vanne	Coordonnées ¹		Type de vanne	Méthode de commande
		Latitude	Longitude		
Saint André Est	ALDEP-BV-2-4 GLNGP-BV-2-6	45° 31' 4504 " N	74° 22'-23' 4829 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	ALDEP-BV-2-5 GLNGP-BV-2-7	45° 31'-32' 5807 " N	74° 22'-21' 2537 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	ALDEP-BV-2-6 GLNGP-BV-2-8	45° 36'-33' 0417 " N	74° 21'-20' 1453 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	GLNGP-BV-2-9	45° 34' 55" N	74° 21' 06" O	Canalisation principale	Locale et à distance
Lachute	LCTEP-BV-3-0 LCTEP-SV-3-0 LCTEP-SV-3-1	45° 38' 2229 " N	74° 16' 4042 " O	Canalisation principale Vanne du côté d'aspiration Vanne du côté de refoulement	Locale et à distance
	LCTEP-BV-3-1	45° 43' 2719 " N	73° 57' 3451 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	LCTEP-BV-3-2	45° 48' 32" N	73° 45' 4342 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	LCTEP-BV-3-3	45° 48' 51" N	73° 35' 54" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	Mascouche	MCHEP-LT-4-0 MCHEP-RT-4-0	45° 46' 3634 " N	73° 32'-31' 0535 " O	Gare d'insertion et de retrait de racleur
MCHEP-BV-4-1		45° 48'-49' 2631 " N	73° 26'-28' 3403 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
MCHEP-BV-4-2		45° 47' 4847 " N	73° 25' 0708 " O	Canalisation principale	Locale et à distance

Tableau 3-25 : Emplacements préliminaires des vannes – Tronçon du Québec (Rév 1) (suite)

Section	Nom de la vanne	Coordonnées ¹		Type de vanne	Méthode de commande
		Latitude	Longitude		
Mascouche (suite)	MCHEP-BV-4-3	45° 55' <u>0802</u> " N	73° 19' <u>4724</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	MCHEP-BV-4-4	46° <u>04-05</u> ' <u>1474</u> " N	73° 13' 01" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	MCHEP-BV-4-5	46° 11' <u>5250</u> " N	73° 03' <u>4851</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance
Maskinongé	MKOEP-BV-5-0	46° 14' <u>4007</u> " N	73° 00' 45" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	MKOEP-SV-5-0			Vanne du côté d'aspiration	
	MKOEP-SV-5-1			Vanne du côté de refoulement	
	MKOEP-BV-5-1	46° 17' 23" N	72° 52' 09" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	MKOEP-BV-5-2	46° 18' <u>2218</u> " N	72° 47' <u>5654</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	MKOEP-BV-5-3	46° 19' <u>5351</u> " N	72° 46' 18" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	MKOEP-BV-5-4	46° <u>20-22</u> ' <u>6013</u> " N	72° <u>44-43</u> ' <u>5638</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	MKOEP-BV-5-5	46° <u>22-25</u> ' 53" N	72° 43' 35" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	MKOEP-BV-5-6	46° 25' <u>0801</u> " N	72° <u>43-41</u> ' <u>0253</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	MKOEP-BV-5-7	46° <u>24-27</u> ' <u>5843</u> " N	72° <u>40-35</u> ' <u>3311</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	MKOEP-BV-5-8	46° 27' 19" N	72° 37' 02" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	MKOEP-BV-5-9	46° 26' 44" N	72° 33' 50" O	Canalisation principale	Locale et à distance
Saint-Maurice Trois-Rivières	STMEP-BV-6-0 TRRVP BV 6-0	46° 26' <u>0205</u> " N	72° 29' <u>4517</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	STMEP-SV-6-0 TRRVP SV 6-0			Vanne du côté d'aspiration	
	STMEP-SV-6-1 TRRVP SV 6-1			Vanne du côté de refoulement	
	STMEP-BV-6-1 TRRVP SV 6-1	46° 26' <u>5947</u> " N	72° <u>26-22</u> ' <u>4426</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	STMEP-BV-6-2 TRRVP SV 6-2	46° 28' <u>0257</u> " N	72° 19' <u>2519</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance

Tableau 3-25 : Emplacements préliminaires des vannes – Tronçon du Québec (Rév 1) (suite)

Section	Nom de la vanne	Coordonnées ¹		Type de vanne	Méthode de commande
		Latitude	Longitude		
	STMEP-BV-6-3 TRRVP SV 6-3	46° 30' 4759 " N	72° 17' 3011 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	STMEP-BV-6-4 TRRVP SV 6-4	46° 31' 4548 " N	72° 46-14 ' 5914 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	STMEP-BV-6-5 TRRVP SV 6-5	46° 34-35 ' 4821 " N	72° 13' 38" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	STMEP-BV-6-6 TRRVP SV 6-6	46° 35' 0721 " N	72° 13' 03" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	STMEP-BV-6-7 TRRVP SV 6-7	46° 36-37 ' 3402 " N	72° 7-06 ' 2601 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	STMEP-BV-6-8 TRRVP SV 6-8	46° 39-38 ' 0055 " N	72° 00-1600 ' 19 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	STMEP-BV-6-9 TRRVP SV 6-9	46° 41' 41" N	71°54' 4342 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	STMEP-BV-6-10 TRRVP SV 6-10	46° 42' 0811 " N	71° 52' 0923 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	STMEP-BV-6-11 TRRVP SV 6-11	46° 41' 20" N	71° 45-46 ' 4336 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	STMEP-BV-6-12	46° 41' 23" N	71° 43' 44" O	Canalisation principale	Locale et à distance
Donnacona	DNCEP-BV-7-0	46° 41' 384 " N	71° 41' 00" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	DNCEP-SV-7-0			Vanne du côté d'aspiration	
	DNCEP-SV-7-1			Vanne du côté de refoulement	
	DNCEP-BV-7-1	46° 42-43 ' 5404 " N	71° 37-36 ' 2431 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	DNCEP-BV-7-2	46° 43-44 ' 6004 " N	71° 31' 2836 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	DNCEP-BV-7-3	46° 43' 4928 " N	71° 30' 2943 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	DNCEP-BV-7-4	46° 41' 2329 " N	71° 27' 4048 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	DNCEP-BV-7-5	46° 38' 2219 " N	71° 21' 4712 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	DNCEP-BV-7-6	46° 37' 5242 " N	71° 20' 4628 " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	DNCEP-BV-7-7	46° 38' 3433 " N	71° 14' 5759 " O	Canalisation principale	Locale et à distance

Tableau 3-25 : Emplacements préliminaires des vannes – Tronçon du Québec (Rév 1) (suite)

Section	Nom de la vanne	Coordonnées ¹		Type de vanne	Méthode de commande
		Latitude	Longitude		
Donnacona (suite)	DNCEP-BV-7-8	46° 39-38' 3953" N	71° 12-14' 3800" O	Canalisation principale	Locale et à distance
Lévis	LVSEP-LT-8-0 LVSEP-RT-8-0	46° 41-42' 5405" N	71° 09' 4346" O	Gare d'insertion et de retrait de racleur	Locale et à distance
	LVSEP-BV-8-1	46° 43' 08" N	71° 08-07' 4856" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	LVSEP-BV-8-2	46° 43' 4958" N	71° 07-05' 2642" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	LVSEP-BV-8-3	46° 45' 0403" N	70° 57' 2722" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	LVSEP-BV-8-4	46° 44' 4140" N	70° 56' 5048" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	LVSEP-BV-8-5	46° 46' 0809" N	70° 51' 5654" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	LVSEP-BV-8-6	46° 49-47' 0619" N	70° 45-49' 4905" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	LVSEP-BV-8-7	46° 49' 3635" N	70° 44' 5255" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	LVSEP-BV-8-8	46° 52-51' 0643" N	70° 40-41' 3312" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	LVSEP-BV-8-9	46° 52-54' 3616" N	70° 39-36' 41" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	LVSEP-BV-8-10	46° 56-57' 5043" N	70° 33-31' 0431" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	LVSEP-BV-8-11	46° 59-00' 5945" N	70° 27-25' 0245" O	Canalisation principale	Locale et à distance
Cap-Saint-Ignace L'Islet	CSIEP-BV-9-0 LISLP BV 9-	47° 01-04' 5722" N	70° 23-20' 4432" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CSIEP-SV-9-0 LISLP BV 9-0			Vanne du côté d'aspiration	
	CSIEP-SV-9-4 LISLP BV 9-1			Vanne du côté de refoulement	
	CSIEP-BV-9-4 LISLP BV 9-1	47° 04-05' 0422" N	70° 20' 5832" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CSIEP-BV-9-2 LISLP BV 9-2	47° 05' 38" N	70° 17' 59" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CSIEP-BV-9-3 LISLP BV 9-3	47° 08' 22" N	70° 14' 34" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CSIEP-BV-9-4 LISLP BV 9-4	47° 09' 48" N	70° 12' 53" O	Canalisation principale	Locale et à distance

Tableau 3-25 : Emplacements préliminaires des vannes – Tronçon du Québec (Rév 1) (suite)

Section	Nom de la vanne	Coordonnées ¹		Type de vanne	Méthode de commande
		Latitude	Longitude		
L'Islet (suite)	CSIEP-BV-9-5 LISLP BV 9-5	47°10' 42" N	70° 11' 59" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CSIEP-BV-9-6 LISLP BV 9-6	47°13' 00" N	70° 8' 01" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CSIEP-BV-9-7 LISLP BV 9-7	47°14' 21" N	70° 01' 02" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CSIEP-BV-9-8 LISLP BV 9-8	47°15' 09" N	69° 59' 05" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CSIEP-BV-9-9 LISLP BV 9-9	47°17' 53" N	69° 54' 12" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CSIEP-BV-9-10 LISLP BV 9-10	47°18' 32" N	69° 52' 47" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CSIEP-BV-9-11 LISLP BV 9-11	47°19' 37" N	69° 50' 49" O	Canalisation principale	Locale et à distance
Saint-Onésime	SNTOP-BV-10-0	47° 18' 38" N	69° 52' 35" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	SNTOP-SV-10-0			Vanne du côté d'aspiration	
	SNTOP-SV-10-1			Vanne du côté de refoulement	
	SNTOP-BV-10-1	47° 20' 58" N	69° 48' 47" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	SNTOP-BV-10-2	47° 25' 03" N	69° 44' 29" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	SNTOP-BV-10-3	47° 28' 17" N	69° 38' 56" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	SNTOP-BV-10-4	47° 31' 42" N	69° 34' 22" O	Canalisation principale	Locale et à distance
Picard	PICAP-LT-11-0 PICAP-RT-11-0	47° 36' 13" N	69° 23' 58" O	Gare d'insertion et de retrait de racleur	Locale et à distance
	PICAP-BV-11-1	47° 37' 38" N	69° 18' 17" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	PICAP-BV-11-2	47° 37' 10" N	69° 16' 44" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	PICAP-BV-11-3	47° 36' 59" N	69° 08' 35" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	PICAP-BV-11-4	47° 35' 39" N	69° 00' 10" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	PICAP-BV-11-5	47° 35' 51" N	68° 56' 01" O	Canalisation principale	Locale et à distance

Tableau 3-25 : Emplacements préliminaires des vannes – Tronçon du Québec (Rév 1) (suite)

Section	Nom de la vanne	Coordonnées ¹		Type de vanne	Méthode de commande
		Latitude	Longitude		
<u>Picard (suite)</u>	<u>PICAP-BV-11-6</u>	<u>47° 35' 53" N</u>	<u>68° 54' 31" O</u>	<u>Canalisation principale</u>	<u>Locale et à distance</u>
	<u>PICAP-BV-11-7</u>	<u>47° 33' 32" N</u>	<u>68° 47' 32" O</u>	<u>Canalisation principale</u>	<u>Locale et à distance</u>
	<u>PICAP-BV-11-8</u>	<u>47° 30' 41" N</u>	<u>68° 42' 26" O</u>	<u>Canalisation principale</u>	<u>Locale et à distance</u>
	<u>PICAP-BV-11-9</u>	<u>47° 30' 18" N</u>	<u>68° 32' 19" O</u>	<u>Canalisation principale</u>	<u>Locale et à distance</u>
<u>Dégelis</u>	<u>DGLEP-BV-12-0</u>	<u>47° 30' 49" N</u>	<u>68° 30' 12" O</u>	<u>Canalisation principale</u>	<u>Locale et à distance</u>
	<u>DGLEP-SV-12-0</u>			<u>Vanne du côté d'aspiration</u>	
	<u>DGLEP-SV-12-1</u>			<u>Vanne du côté de refoulement</u>	
	<u>DGLEP-BV-12-1</u>	<u>47° 32' 23" N</u>	<u>68° 27' 35" O</u>	<u>Canalisation principale</u>	<u>Locale et à distance</u>
	<u>DGLEP-BV-12-2</u>	<u>47° 33' 19" N</u>	<u>68° 23' 22" O</u>	<u>Canalisation principale</u>	<u>Locale et à distance</u>
<u>Remarque :</u>					
<u>1. Les emplacements indiqués dans ce Tableau sont préliminaires. Les emplacements définitifs dépendront de plusieurs facteurs : évaluations techniques et environnementales des sites, évaluations géotechniques, participation des Autochtones, des propriétaires fonciers et des parties prenantes, acquisition de terrains et consultation des organismes de réglementation.</u>					

3.3.4 Franchissement des cours d'eau

Sur les 652 cours d'eau répertoriés le long du tronçon du Québec, 31 nécessiteront une conception adaptée au site, et les 621 autres seront franchis au moyen d'un ouvrage de type standard.

Énergie Est a retenu les services d'Engineering Technology Inc. (Entec) pour préparer des rapports sur la faisabilité de la technique de forage directionnel horizontal (FDH) pour les divers points de franchissement sans tranchée le long du tronçon du Québec. Stantec Consulting Ltd. (Stantec) a été appelée à préparer un rapport sur la faisabilité de méthodes de rechange pour des franchissements sans tranchée le long du fleuve Saint-Laurent. Les rapports d'Entec et de Stantec sont résumés dans le Tableau 3-26, et sont présentés à l'Annexe Vol 4-35 à l'Annexe Vol 4-55.

Énergie Est a examiné les rapports d'Entec et de Stantec et en accepte leurs conclusions.

Tableau 3-31 : Tronçon du Nouveau-Brunswick – Emplacement et longueur des sections
(Rév 1)

Section	Début ¹		Fin ¹		Longueur approximative (km) ²
	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	
Edmundston ¹	47° 33' 18" N	68° 22' 59" O	47° 17' <u>4745</u> " N	67° 49' <u>0906</u> " O	60,9
Saint-Léonard	47° 17' <u>4745</u> " N	67° 49' <u>0906</u> " O	46° 46' <u>4617</u> " N	67° 23' <u>4112</u> " O	<u>74,7 74,6</u>
Plaster Rock	46° 46' <u>4617</u> " N	67° 23' <u>4112</u> " O	46° 24' <u>4617</u> " N	66° 45' <u>4546</u> " O	71,4
Stanley	46° 24' <u>4617</u> " N	66° 45' <u>4546</u> " O	46° 05' <u>0203</u> " N	65° 50' 24" O	<u>88,2 88,0</u>
Cumberland Bay	46° 05' <u>0203</u> " N	65° 50' 24" O	45° 36' 38" N	65° 47' " O	<u>55,5 55,9</u>
Hampton	45° 36' 38" N	65° 47' 07" O	45° 13' 39" N	65° 59' 21" O	60,8
Longueur totale					<u>411,5 411,6</u>
Remarques :					
1. Les emplacements indiqués dans ce Tableau sont préliminaires. Les emplacements définitifs dépendront de plusieurs facteurs : évaluations techniques et environnementales des sites, évaluations géotechniques, participation des Autochtones, des propriétaires fonciers et des parties prenantes, acquisition de terrains et consultation des organismes de réglementation.					
2. Les chiffres indiqués dans cette colonne sont arrondis <u>et ont été déterminés en utilisant les mesures sur une grille horizontale-</u>					

3.4.1 Autres tracés considérés

Deux corridors principaux ont été étudiés pour le Nouveau-Brunswick. Le premier suit en parallèle une importante ligne de transport électrique et des infrastructures existantes additionnelles jusqu'à l'ouest de la ville de Saint John. Il suit ensuite un oléoduc existant qui traverse la ville de Saint John, et se termine à l'installation existante Canoport d'Irving Oil.

Le premier corridor a été rejeté en raison de possibles répercussions sur la ville de Saint John et d'importants franchissements de cours d'eau. Bien que le deuxième corridor soit plus long, il suit des infrastructures existantes, notamment des lignes électriques et des routes, et il a été choisi parce qu'il permet d'éviter de construire un important ouvrage de franchissement de cours d'eau, et évite la ville d'Edmundston et plusieurs collectivités le long du tracé, et il aurait un impact minimal sur la ville de Saint John. La Figure 3-7 présente une carte comparative du tracé.

La majeure partie du tracé du pipeline le long du tronçon du Nouveau-Brunswick est de classe 1. Les exceptions sont des emplacements de classe 2 attribuables à la densité d'unités de logement et à la proximité d'une raffinerie. Le Tableau 3-33 présente un résumé des principales classes d'emplacement supérieures. Les cartes décrivant les emplacements où la classe a été modifiée pour une classe supérieure Figurent de l'Annexe Vol 4-57 à l'Annexe Vol 4-61.

Tableau 3-33 : Modifications préliminaires de classes d'emplacement liées à la densité de population – Tronçon du Nouveau-Brunswick (Rév 1)

Classe d'emplacement	Changement de classe de début		Changement de classe de fin		Longueur ¹ (m)	Raison du changement de classe	Annexe n°	N° de l'annexe correspondant à la carte
	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude				
<u>2</u>	<u>46° 52' 43" N</u>	<u>67° 27' 17" O</u>	<u>46° 52' 30" N</u>	<u>67° 27' 25" O</u>	450	Proximité d'un cimetière	-	<u>1-8L</u>
2	46° 10' 51" N	66° 02' 17" O	46° 10' 38" N	66° 01' 38" O	1 050	Proximité d'un terrain de golf	Vol 4-57	<u>1-8M</u>
	<u>46° 47' 56" N</u>	<u>65° 47' 02" O</u>	<u>45° 47' 29" N</u>	<u>65° 47' 04" O</u>	500	Proximité d'un cimetière	-	<u>1-8N</u>
2	45° 39' 53" N	65° 47' 22" O	45° 38' 44" N	65° 47' 15" O	2 200	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-58	<u>1-8O</u>
2	45° 35' 14" N	65° 46' 54" O	45° 34' 20" N	65° 46' 53" O	2 100	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-59	<u>1-8P</u>
2	45° 29' 46" N	65° 44' 58" O	45° 28' 54" N	65° 44' 08" O	2 000	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-60	<u>1-8Q</u>
<u>2</u>	<u>45° 27' 09" N</u>	<u>65° 43' 45" O</u>	<u>45° 26' 44" N</u>	<u>65° 43' 35" O</u>	1 050	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	-	<u>1-8Q</u>
2	45° 20' 35" N	65° 44' 06" O	45° 19' 51" N	65° 46' 04" O	2 950	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale	Vol 4-61	<u>1-8S</u>

Tableau 3-33 : Modifications préliminaires de classes d'emplacement liées à la densité de population – Tronçon du Nouveau-Brunswick (Rév 1) (suite)

Classe d'emplacement	Changement de classe de début		Changement de classe de fin		Longueur ¹ (m)	Raison du changement de classe	Annexe n°	N° de l'annexe correspondant à la carte
	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude				
Total pour la classe 2					10 300 10 500			
Remarque :								
1. Les données indiquées dans ces colonnes sont arrondies <u>et ont été déterminés en utilisant les mesures sur une grille horizontale.</u>								

3.4.2.2 Paramètres de conception de la canalisation

Les paramètres de conception préliminaire de la canalisation sont indiqués dans le Tableau 3-34.

Tableau 3-34 : Paramètres de conception préliminaire– Tronçon du Nouveau-Brunswick

Élément	Canalisation
Diamètre extérieur	1 067 mm
Pression maximale d'exploitation	8 450 kPa
Résistance à l'effet d'entaille selon la CSA	Catégorie II
Facteur de conception	0,8

L'épaisseur de la paroi et les longueurs préliminaires des canalisations sont indiquées dans le Tableau 3-35.

Tableau 3-35 : Longueurs préliminaires des canalisations par épaisseur de paroi – Tronçon du Nouveau-Brunswick

Application ¹	Diamètre de la canalisation (mm)	Facteur d'emplacement	Nuance du matériau(MPa)	Épaisseur de paroi (mm)	Longueur estimée ² (km)
Canalisation	1 067	1,0	483	11,9	231,8
Canalisation à paroi d'épaisseur moyenne ³	1 067	1,0	483	13,0	123,2
Canalisation à paroi très épaisse	1 067	1,0	483	15,9	38,8
Canalisation non gainée pour franchissement d'emprise ferroviaire	1 067	0,625	483	19,1	0,3
Canalisation FDH	1 067	1,0	483 ou 550	25,4 ou 20,2	13,4
Total					407,5

**Tableau 3-35 : Longueurs préliminaires des canalisations par épaisseur de paroi –
Tronçon du Nouveau-Brunswick**

Application ¹	Diamètre de la canalisation (mm)	Facteur d'emplacement	Nuance du matériau(MPa)	Épaisseur de paroi (mm)	Longueur estimée ² (km)
Total					407,5
Remarques :					
1. Les estimations sont préliminaires et seront confirmées à la phase de conception détaillée.					
2. Les chiffres indiqués dans cette colonne sont arrondis.					
3. Pour les canalisations à paroi d'épaisseur moyenne, on se fonde sur les exigences de la CSA et le processus de calcul de la pression nominale selon le site de TransCanada, décrit à la section 2.4.3 (Épaisseur des parois de canalisation).					

3.4.3 Emplacement des vannes sur la canalisation principale

Le processus de sélection des emplacements des vannes est décrit à la section 2.11.

Les emplacements préliminaires des vannes sont indiqués dans le Tableau 3-36.

**Tableau 3-36 : Emplacement préliminaire des vannes – Tronçon du Nouveau-Brunswick
(Rév 1)**

Section	Nom de la vanne	Emplacement ¹		Type de vanne	Méthode de commande
		Latitude	Longitude		
Edmundston	DGLEP-BV-12	<u>47° 33' 07" N</u> <u>47° 32' 41" N</u>	<u>68° 22' 44" O</u> <u>68° 14' 51" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	DGLEP-BV-12	<u>47° 32' 40" N</u> <u>47° 31' 44" N</u>	<u>68° 14' 52" O</u> <u>68° 09' 54" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	DGLEP-CV-12	<u>47° 31' 55" N</u> <u>47° 25' 05" N</u>	<u>68° 09' 40" O</u> <u>67° 59' 59" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	DGLEP-CV-12	<u>47° 26' 15" N</u> <u>47° 21' 13" N</u>	<u>68° 00' 35" O</u> <u>67° 52' 20" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	DGLEP-BV-12	<u>47° 22' 45" N</u> <u>47° 18' 44" N</u>	<u>67° 53' 21" O</u> <u>67° 50' 13" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	DGLEP-BV-12	47° 18' 51" N	67° 50' 05" O	Canalisation principale	Locale et à distance
<u>Grand Falls</u> <u>Saint-Léonard</u>	<u>GFLEP-BV-1-0</u> <u>STLNP BV-1-0</u>	<u>47° 17' 18" N</u> <u>47° 17' 45" O</u>	<u>67° 48' 37" O</u> <u>67° 49' 06" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	<u>GFLEP-SV-1-0</u> <u>STLNP SV-1-0</u>			Vanne du côté d'aspiration	Locale et à distance
	<u>GFLEP-SV-1-1</u> <u>STLNP SV-1-1</u>			Vanne du côté de refoulement	Locale et à distance
	<u>GFLEP-BV-1-1</u> <u>STLNP BV-1-1</u>	<u>47° 09' 58" N</u> <u>47° 07' 44" N</u>	<u>67° 39' 14" O</u> <u>67° 42' 13" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	<u>GFLEP-BV-1-2</u> <u>STLNP BV-1-2</u>	<u>47° 04' 00" N</u> <u>47° 06' 14" N</u>	<u>67° 33' 43" O</u> <u>67° 38' 39" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	<u>GFLEP-BV-1-3</u> <u>STLNP BV-1-3</u>	<u>47° 03' 49" N</u> <u>47° 03' 58" N</u>	<u>67° 32' 46" O</u> <u>67° 33' 38" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	<u>GFLEP-BV-1-4</u> <u>STLNP BV-1-4</u>	<u>46° 52' 46" N</u> <u>47° 03' 21" N</u>	<u>67° 27' 12" O</u> <u>67° 32' 19" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	<u>GFLEP-BV-1-5</u> <u>STLNP BV-1-5</u>	<u>46° 50' 43" N</u> <u>46° 52' 37" N</u>	<u>67° 25' 05" O</u> <u>67° 27' 20" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance

**Tableau 3-36 : Emplacement préliminaire des vannes – Tronçon du Nouveau-Brunswick
 (Rév 1) (suite)**

Section	Nom de la vanne	Emplacement ¹		Type de vanne	Méthode de commande
		Latitude	Longitude		
Plaster Rock	PTKEP-RT-2-0	46° 46' <u>4817</u> " N	67° 23' <u>0611</u> " O	Gare d'insertion et de retrait de racleur	Locale et à distance
	PTKEP-LT-2-0				
	PTKEP-BV-2-1	46° 34' <u>2422</u> " N	67° 16' <u>4443</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	PTKEP-BV-2-2	46° 32' <u>4542</u> " N	67° 15' <u>3938</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	PTKEP-BV-2-3	46° 31' 00" N <u>46° 26' 42" N</u>	67° 11' 19" O <u>67° 02' 20" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	PTKEP-BV-2-4	46° 29' 48" N <u>46° 26' 09" N</u>	67° 04' 40" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	PTKEP-BV-2-5	46° 27' 54" N <u>46° 52' 58" N</u>	66° 57' 05" O <u>66° 52' 04" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
Naparadogan Stanley	NDGEP-BV-3-0 STNLP-BV-3-0	46° 26' 45" N <u>46° 24' 17" N</u>	66° 53' 24" O <u>66° 45' 46" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	NDGEP-SV-3-0 STNLP-SV-3-0			Vanne du côté d'aspiration	Locale et à distance
	NDGEP-SV-3-4 STNLP-SV-3-1			Vanne du côté de refoulement	Locale et à distance
	NDGEP-BV-3-4 STNLP-BV-3-1	46° 25' 27" N <u>46° 22' 52" N</u>	66° 50' 04" O <u>66° 38' 41" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	NDGEP-BV-3-2 STNLP-BV-3-2	46° 22' 53" N <u>46° 20' 07" N</u>	66° 41' 21" O <u>66° 32' 52" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	NDGEP-BV-3-3 STNLP-BV-3-3	46° 21' 57" N <u>46° 18' 56" N</u>	66° 38' 34" O <u>66° 29' 33" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	NDGEP-BV-3-4 STNLP-BV-3-4	46° 20' 32" N <u>46° 16' 20" N</u>	66° 33' 22" O <u>66° 22' 06" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	NDGEP-BV-3-5 STNLP-BV-3-5	46° 18' 37" N <u>46° 14' 45" N</u>	66° 28' 07" O <u>66° 19' 17" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	NDGEP-BV-3-6 STNLP-BV-3-6	46° 16' 36" N <u>46° 14' 32" N</u>	66° 23' 32" O <u>66° 01' 47" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	NDGEP-BV-3-7 STNLP-BV-3-7	46° 14' 35" N <u>46° 10' 40" N</u>	66° 17' 29" O <u>66° 01' 47" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	NDGEP-BV-3-8 STNLP-BV-3-8	46° 10' 18" N	66° 00' <u>4008</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	NDGEP-BV-3-9 STNLP-BV-3-9	46° 09' 18" N	65° 56' <u>4415</u> " O	Canalisation principale	Locale et à distance
	NDGEP-BV-3-10 STNLP-BV-3-10	46° 07' 54" N <u>46° 08' 39" N</u>	65° 54' 13" O <u>65° 55' 04" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	STNLP-BV-3-11	<u>46° 06' 21" N</u>	<u>65° 51' 51" O</u>	<u>Canalisation principale</u>	<u>Locale et à distance</u>
Cumberland Bay	CBLEP-BV-4-0	46° 07' 04" N <u>46° 05' 03" N</u>	65° 52' 59" O <u>65° 50' 24" O</u>	Canalisation principale	Locale et à distance
	CBLEP-SV-4-0			Vanne du côté d'aspiration	Locale et à distance
	CBLEP-SV-4-1			Vanne du côté de refoulement	Locale et à distance

**Tableau 3-36 : Emplacement préliminaire des vannes – Tronçon du Nouveau-Brunswick
(Rév 1) (suite)**

Section	Nom de la vanne	Emplacement ¹		Type de vanne	Méthode de commande
		Latitude	Longitude		
Cumberland Bay (suite)	CBLEP-BV-4-1	46° 05'02" 40" N	65° 50' 33" O 65° 49' 34" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CBLEP-BV-4-2	46° 02' 06" N 45° 58' 26" N	65° 49' 28" O 65° 46' 49" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CBLEP-BV-4-3	45° 58' 57" N 45° 55' 59" N	65° 47' 21" O 65° 46' 19" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CBLEP-BV-4-4	45° 56' 33" N 45° 55' 21" N	65° 46' 0830" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CBLEP-BV-4-5	45° 55' 22" N 45° 52' 06" N	65° 46' 1721" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CBLEP-BV-4-6	45° 52' 12" N 45° 48' 24" N	65° 46' 4758" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CBLEP-BV-4-7	45° 41' 5048" N	65° 47' 1614" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	CBLEP-BV-4-8	45° 39' 19" N 45° 38' 30" N	65° 47'1747'15" O	Canalisation principale	Locale et à distance
Hampton	HMTEP-BV-5-0	45° 36' 38" N	65° 47' 0407" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	HMTEP-SV-5-0			Vanne du côté d'aspiration	Locale et à distance
	HMTEP-SV-5-1			Vanne du côté de refoulement	Locale et à distance
	HMTEP-BV-5-1	45° 35' 0605" N	65° 46' 4440" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	HMTEP-BV-5-2	45° 33' 3346" N	65° 47' 20" O 65° 46' 03" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	HMTEP-BV-5-3	45° 31' 18" N	65° 46' 03" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	HMTEP-BV-5-4	45° 29' 0316" N	65° 44' 1347" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	HMTEP-BV-5-5	45° 27' 05" N 45° 26' 47" N	65° 43' 2744" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	HMTEP-BV-5-6	45° 17' 5048" N	65° 50' 4448" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	HMTEP-BV-5-7	45° 15' 12" N 45° 17' 23" N	65° 58' 21" O 65° 54' 56" O	Canalisation principale	Locale et à distance
	HMTEP-RT-5-0	45° 13' 32" N	65° 59' 45" O	Gare de retrait des racleur	Locale et à distance

Remarque :

1. Les emplacements indiqués dans ce Tableau sont préliminaires. Les emplacements définitifs dépendront de plusieurs facteurs : évaluations techniques et environnementales des sites, évaluations géotechniques, participation des Autochtones, des propriétaires fonciers et des parties prenantes, acquisition de terrains et consultation des organismes de réglementation.

**Tableau 3-48 : Classes d'emplacement et longueurs préliminaires –
Canalisation latérale de Montréal (Rév 1)**

Classe d'emplacement	Longueur du pipeline ¹ (km)
Classe d'emplacement 1	<u>41,9</u> <u>10,8</u>
Classe d'emplacement 2	<u>4,9</u> <u>1,5</u>
Classe d'emplacement 3	<u>2,4</u> <u>3,8</u>
Classe d'emplacement 4	<u>4,2</u> <u>0</u>
Total	<u>47,4</u> <u>16,1</u>
Remarque :	
1. Les chiffres indiqués dans cette colonne sont arrondis <u>et ont été déterminés en utilisant les mesures sur une grille horizontale.</u>	

Le tracé de la canalisation latérale de Montréal est de classe d'emplacement 1 sur la majeure partie. Les sections de classe 2 sont attribuables à la densité d'unités d'habitation et à la proximité d'installations commerciales. Les sections de classe 3 sont attribuables à la proximité d'une école, d'une église, d'un hôpital et d'une prison, et les sections de classe 4 sont attribuables à la proximité d'édifices ayant plus de quatre étages.

Un résumé des classes supérieures d'emplacement le long du tracé est présenté dans le Tableau 3-49. Les Annexes Vol 4-73 à Vol 4-78 présentent une carte des changements de classes d'emplacement en raison de la densité de population.

Tableau 3-49 : Modifications préliminaires de classe d'emplacement liées à la densité de population – Canalisation latérale de Montréal (Rév 1)

Classe d'emplacement	Latitude de début	Longitude de début	Latitude de fin	Longitude de fin	Long. (m)	Raison du chgt de classe	Annexe n°	N° Annexe correspondant à la carte
3	45° 42' <u>1319</u> " N	73° 33' 25" O	<u>45° 41' 53" N</u> <u>45° 42' 01" N</u>	73° 33' 26" O	<u>600</u> <u>540</u>	<u>Bâtiments construits pour occupation humaine où une évacuation rapide peut être difficile. Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale.</u>	Vol-4-73	<u>1-8T</u>
2	<u>45° 41' 53" N</u>	<u>73° 33' 26" O</u>	<u>45° 41' 45" N</u>	<u>73° 33' 14" O</u>	450		Vol-4-74	
4	<u>45° 40' 42" N</u>	<u>73° 31' 52" O</u>	<u>45° 40' 08" N</u>	<u>73° 31' 37" O</u>	1-200		Vol-4-75	
<u>2</u>	<u>45° 40' 08" N</u>	<u>73° 31' 37" O</u>	<u>45° 39' 53" N</u>	<u>73° 31' 58" O</u>	700		Vol-4-76	

Tableau 3-49 : Modifications préliminaires de classe d'emplacement liées à la densité de population – Canalisation latérale de Montréal (Rév 1) (suite)

Classe d'emplacement	Latitude de début	Longitude de début	Latitude de fin	Longitude de fin	Long. (m)	Raison du chgt de classe	Annexe n°	N° Annexe correspondant à la carte
3	45° 39' 53" N	73° 31' 58" O	45° 39' 19" N	73° 32' 27" O	1 500	Proximité d'un hôpital-et d'une prison.	Vol 4-77	
2	45° 39' 19" N	73° 32' 27" O	45° 38' 59" N	73° 32' 23" O	769	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale.	Vol 4-78	
2	45° 42' 01" N	73° 33' 26" O	45° 41' 40" N	73° 33' 40" O	840	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale.		1-8T
3	45° 40' 45" N	73° 33' 28" O	45° 39' 18" N	73° 32' 27" O	3210	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale et Bâtiments construits pour occupation humaine où une évacuation rapide peut être difficile		1-8U
2	45° 39' 19" N	73° 33' 27" O	45° 39' 00" N	73° 32' 21" O	670	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale.		1-8U
Total pour la classe 2					1 919 1150			
Total pour la classe 3					2 400 3750			
Total pour la classe 4					1 200			

3.6.2.2 Paramètres de conception de la canalisation

Les paramètres de conception préliminaire de la canalisation sont indiqués dans le Tableau 3-50.

Tableau 3-50 : Paramètres de conception préliminaire– Canalisation latérale de Montréal

Élément	Canalisation
Diamètre extérieur	1 067 mm
Pression maximale d'exploitation	8 450 kPa
Résistance à l'effet d'entaille selon la CSA	Catégorie II
Facteur de conception	0,8

La majeure partie du tracé de la canalisation latérale de Lévis est de classe 1. La seule exception est un emplacement de classe 2 due à la proximité d'entreprises.

Un résumé des emplacements de classe supérieure attribuables à la densité de population Figure au Tableau 3-58.

Tableau 3-57 : Classes d'emplacement et longueurs préliminaires du pipeline – Canalisation latérale de Lévis

Classe d'emplacement	Longueur du pipeline ¹ (km)
Classe d'emplacement 1	7,0
Classe d'emplacement 2	3,1
Classe d'emplacement 3	0,0
Classe d'emplacement 4	0,0
Total	10,1
Remarque :	
1. Les chiffres indiqués dans cette colonne sont arrondis.	

Tableau 3-58 : Modifications préliminaires de classe d'emplacement liées à la densité de population – Canalisation latérale de Lévis

Classe d'emplacement	Changement de classe de début		Changement de classe de fin		Longueur (m)	Raison du changement de classe	Annexe n°	N° de l'Annexe correspondant à la carte
	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude				
2	46° 44' 5251" N	71° 11' 3455" O	46° 45' 56" N 46° 44' 41" N	71° 11' 5428" O	3051100	Proximité de 20 personnes ou plus pendant l'utilisation normale.	Vol 4-84	1-8V

3.7.2.2 Paramètres de conception de la canalisation

Les paramètres de conception préliminaire sont indiqués dans le Tableau 3-59.

Tableau 3-59 : Paramètres de conception préliminaire – Canalisation latérale de Lévis

Élément	Canalisation
Diamètre extérieur	1 067 mm
Pression maximale d'exploitation	8 450 kPa
Résistance à l'effet d'entaille selon la CSA	Catégorie II
Facteur de conception	0,8

L'épaisseur de la paroi et les longueurs préliminaires des canalisations sont indiquées dans le Tableau 3-60.

La canalisation principale de TransCanada correspond aux tronçons suivants de la canalisation principale d'Énergie Est :

- Tronçon des Prairies : Ligne 100-4 de la MLV 2 près de Burstall (Saskatchewan) à la MLV 45 près de la frontière entre le Manitoba et l'Ontario, y compris une partie de la ligne 100-3 entre la MLV 41 et la MLV 45
- Tronçon de l'ouest de l'Ontario : Ligne 100-3 et des parties de la ligne 100-4, lorsque disponibles, de la MLV 45 à la MLV 77 près de Jellicoe (Ontario)
- Tronçon du nord de l'Ontario : Ligne 100-3 et des parties de la ligne 100-4, de la MLV 77 à la MLV 116 près de North Bay (Ontario)
- Tronçon du raccourci de North Bay : Ligne 1200-2 de la MLV 1201 à la MLV 1401 près d'Iroquois (Ontario)

Les tronçons devant être convertis sont de plus divisés en sections, toutes désignées d'après le nom de la station de pompage correspondante située en amont. Voir le Tableau 1-1 et le Volume 1, Tableau 2-7 pour une ventilation détaillée de ces tronçons et sections. Voir les Volumes 12A à 12D pour les cartes générales et les Volumes 12G à 12J pour les cartes détaillées du tracé.

Tableau 1-1 : Tronçons et sections devant être convertis le long de la canalisation principale d'Énergie Est

Tronçon	Section	Début		Fin		Longueur approximative (km)	Province
		Latitude	Longitude	Latitude	Longitude		
Tronçon des Prairies	Mcneill ¹	50° 40' 44"N50° 40' 42"N	109° 58' 26"O409° 58' 19"O	50° 40' 16"N50° 40' 41"N	109° 46' 53"O409° 46' 41"O	13.744,4	SK
	Liebenthal	50° 40' 16"N50° 40' 41"N	109° 46' 53"O409° 46' 41"O	50° 37' 33"N50° 37' 34"N	108° 56' 01"O408° 56' 20"O	60.359,4	SK
	ClintworthGabri	50° 37' 33"N50° 37' 34"N	108° 56' 01"O408° 56' 20"O	50° 33' 20"N50° 33' 44"N	108° 12' 07"O408° 11' 3"O	52.654,3	SK
	PennantStewart-Valley	50° 33' 20"N50° 33' 44"N	108° 12' 07"O408° 11' 3"O	50° 32' 38"N50° 32' 41"N	107° 29' 30"O407° 29' 30"O	50.649,4	SK
	Herbert	50° 32' 38"N50° 32' 44"N	107° 29' 30"O407° 29' 30"O	50° 30' 03"N50° 30' 5"N	106° 41' 49"O406° 41' 49"O	56.957,4	SK
	Chaplin	50° 30' 03"N50° 30' 5"N	106° 41' 49"O406° 41' 49"O	50° 28' 49"N50° 28' 55"N	105° 50' 48"O405° 51' 26"O	60.659,9	SK
	Caron	50° 28' 49"N50° 28' 55"N	105° 58' 48"O405° 51' 26"O	50° 26' 23"N50° 26' 24"N	105° 07' 08"O405° 7' 29"O	52.252,6	SK
	Belle Prairie	50° 26' 23"N50° 26' 24"N	105° 07' 08"O405° 7' 29"O	50° 23' 33"N50° 23' 35"N	104° 24' 10"O404° 23' 55"O	52.453,4	SK
	Regina	50° 23' 33"N50° 23' 35"N	104° 24' 10"O404° 23' 55"O	50° 20' 10"N50° 20' 7"N	103° 43' 35"O403° 43' 35"O	5048,7	SK

Kendal	50° 20' 10"N50° 20' 7"N	103° 43' 35"O403° 43' 35"O	50° 17' 13"N50° 17' 10"N	102° 59' 38"O402° 59' 38"O	<u>52.752,7</u>	SK
Grenfell	50° 17' 13"N50° 17' 10"N	102° 59' 38"O402° 59' 38"O	50° 15' 00"N50° 14' 57"N	102° 11' 54"O402° 12' 2"O	<u>57.156,9</u>	SK
Whitewood	50° 15' 00"N50° 14' 57"N	102° 11' 54"O402° 12' 2"O	50° 12' 23"N50° 12' 17"N	101° 28' 45"O401° 28' 48"O	<u>512.952,4</u>	SK
Moosomin <u>SK</u>	50° 12' 23"N50° 12' 17"N	101° 28' 45"O401° 28' 48"O	50° 12' 20"N50° 8' 7"N	101° 26' 45"O400° 43' 3"O	<u>2.42,8</u>	SK
<u>Moosomin MB</u>	<u>50° 12' 20"N</u>	<u>101° 26' 45"O</u>	<u>50° 08' 10"N</u>	<u>100° 43' 03"O</u>	<u>53.2</u>	<u>MB</u>
Crandall	50° 08' 10"N50° 8' 7"N	100° 43' 03"O400° 43' 3"O	50° 04' 55"N50° 4' 59"N	100° 04' 13"O400° 4' 13"O	<u>46.946,9</u>	MB
Rapid City	50° 04' 55"N50° 4' 59"N	100° 04' 13"O400° 4' 13"O	50° 00' 5"N50° 1' 5"N	99° 23' 40"O99° 24' 27"O	<u>49.552,2</u>	MB
Wellwood	50° 00' 57"N50° 1' 5"N	99° 23' 40"O99° 21' 27"O	49° 54' 54"N49° 54' 50"N	98° 31' 23"O98° 31' 24"O	<u>64.164,5</u>	MB
Portage La Prairie	49° 54' 53"N49° 54' 50"N	98° 31' 23"O98° 31' 24"O	49° 48' 39"N49° 48' 37"N	97° 44' 04"O97° 44' 5"O	<u>58.558,5</u>	MB
<u>Cartier Oakville</u>	<u>49° 48' 37"N</u>	<u>97° 44' 4"O97° 44' 5"O</u>	<u>49° 43' 09"N49° 43' 12"N</u>	<u>96° 59' 18"O96° 59' 18"O</u>	<u>55.155,2</u>	MB
Ile-des-Chênes	49° 43' 09"N49° 43' 12"N	96° 59' 18"O96° 59' 18"O	49° 39' 33"N49° 39' 34"N	96° 13' 33"O96° 13' 55"O	<u>55.355,9</u>	MB

Tableau 1-1 : Tronçons et sections devant être convertis le long de la canalisation principale d'Énergie Est (suite)

Tronçon	Section	Point de départ		Point d'arrivée		Longueur approximative (km)	Longueur approximative par province (km)
		Latitude	Longitude	Latitude	Longitude		
	Spruce	<u>49° 39'</u> 33"N49° 39' 34"N	<u>96° 13'</u> 33"O96° 13' 55"O	<u>49° 40'</u> 45"N49° 40' 47"N	<u>95° 22'</u> 35"O95° 22' 38"O	<u>63.7</u> 64,4	MB
Tronçon de l'Ouest de l'Ontario	Falcon Lake <u>MB</u>	<u>49° 50'</u> 45"N49° 40' 47"N	<u>95° 22'</u> 35"O95° 22' 38"O	<u>49° 43'</u> 38"N49° 47' 26"N	<u>95° 09'</u> 12"O94° 29' 47"O	<u>18.6</u> 18,4	MB
	Falcon Lake <u>ON</u>	<u>49° 43' 38"N</u>	<u>95° 09' 12.3"O</u>	<u>49° 47' 23"N</u>	<u>94° 29' 46"O</u>	<u>51.9</u>	
	Kenora	<u>49° 47'</u> 23"N49° 47' 26"N	<u>94° 29'</u> 46"O94° 29' 47"O	<u>49° 49'</u> 59"N49° 49' 53"N	<u>93° 46'</u> 17"O93° 40' 25"O	<u>56.3</u> 63,7	ON
	Vermilion Bay	<u>49° 49'</u> 59"N49° 49' 53"N	<u>93° 46'</u> 17"O93° 40' 25"O	<u>49° 48'</u> 35"N49° 47' 47"N	<u>92° 52'</u> 33"O92° 45' 46"O	<u>68.5</u> 70,5	ON
	Dryden	<u>49° 48'</u> 35"N49° 47' 47"N	<u>92° 52'</u> 33"O92° 45' 46"O	<u>49° 33'</u> 06"N49° 31' 02"N	<u>92° 10'</u> 41"O92° 03' 48"O	<u>61.1</u> 64,9	ON
	Ignace	<u>49° 33'</u> 06"N49° 31' 02"N	<u>92° 10'</u> 41"O92° 03' 48"O	<u>49° 20'</u> 07"N49° 17' 37"N	<u>91° 26'</u> 57"O91° 18' 48"O	<u>60.9</u> 62,5	ON
	Martin	<u>49° 20'</u> 07"N49° 17' 37"N	<u>91° 26'</u> 57"O91° 18' 48"O	<u>49° 03'</u> 08"N49° 02' 04"N	<u>90° 41'</u> 12"O90° 30' 55"O	<u>67.9</u> 69,8	ON
	Upsala	<u>49° 03'</u> 08"N49° 02' 04"N	<u>90° 41'</u> 12"O90° 30' 55"O	<u>48° 56'</u> 21"N48° 56' 47"N	<u>89° 46'</u> 47"O89° 46' 43"O	<u>70.7</u> 58,0	ON
	Dog River	<u>48° 56'</u> 21"N48° 56' 47"N	<u>89° 46'</u> 47"O89° 46' 43"O	<u>49° 05'</u> 08"N49° 04' 52"N	<u>88° 44'</u> 19"O88° 54' 20"O	<u>81.2</u> 72,5	ON
	Eagle Head	<u>49° 05'</u> 08"N49° 04' 52"N	<u>88° 44'</u> 19"O88° 54' 20"O	<u>49° 17'</u> 41"N49° 17' 42"N	<u>88° 06'</u> 38"O88° 06' 08"O	<u>57.4</u> 66,8	ON
	Nipigon	<u>49° 17'</u> 41"N49° 17' 42"N	<u>88° 06'</u> 38"O88° 06' 08"O	<u>49° 40'</u> 18"N49° 40' 44"N	<u>87° 39'</u> 48"O87° 39' 48"O	<u>64.4</u> 64,0	ON
	Jellicoe	<u>49° 40'</u> 18"N49° 40' 14"N	<u>87° 39'</u> 48"O87° 39' 48"O	<u>49° 47'</u> 38"N49° 48' 43"N	<u>86° 49'</u> 40"O86° 45' 48"O	<u>64.3</u> 69,9	ON
Tronçon du Nord de l'Ontario	Geraldton	<u>49° 47'</u> 38"N49° 48' 43"N	<u>86° 49'</u> 40"O86° 45' 48"O	<u>49° 47'</u> 40"N49° 47' 37"N	<u>85° 51'</u> 04"O85° 51' 44"O	<u>72.3</u> 47,5	ON
	Klotz Lake	<u>49° 47'</u> 40"N49° 47' 37"N	<u>85° 51'</u> 04"O85° 51' 41"O	<u>49° 45'</u> 43"N49° 45' 47"N	<u>84° 55'</u> 28"O84° 55' 48"O	<u>67.9</u> 87,6	ON
	Hearst	<u>49° 45'</u> 43"N49° 45' 47"N	<u>84° 55'</u> 28"O84° 55' 48"O	<u>49° 44'</u> 48"N49° 44' 54"N	<u>84° 04'</u> 25"O84° 04' 24"O	<u>62.6</u> 62,5	ON
	Calstock	<u>49° 44'</u> 48"N49° 44' 54"N	<u>84° 04'</u> 25"O84° 04' 24"O	<u>49° 35'</u> 13"N49° 35' 42"N	<u>83° 09'</u> 28"O83° 09' 33"O	<u>68.9</u> 68,9	ON

	Mattice	<u>49° 35'</u> 13"N49° 35' 42"N	<u>83° 09'</u> 28"O83° 09' 33"O	<u>49° 23'</u> 22"N49° 23' 20"N	<u>82° 26'</u> 09"O82° 26' 09"O	<u>5767</u> ,2	ON
	Kapuskasing	<u>49° 23'</u> 22"N49° 23' 20"N	<u>82° 26'</u> 09"O82° 26' 09"O	<u>49° 15'</u> 17"N49° 15' 20"N	<u>81° 38'</u> 09"O81° 38' 09"O	<u>6262</u> ,4	ON
	Smooth Rock Falls	<u>49° 15'</u> 17"N49° 15' 20"N	<u>81° 38'</u> 09"O81° 38' 9"O	<u>48° 53'</u> 16"N48° 52' 26"N	<u>80° 55'</u> 24"O80° 53' 56"O	<u>69.274,7</u>	ON
	Potter	<u>48° 53'</u> 16"N48° 52' 26"N	<u>80° 55'</u> 24"O80° 53' 56"O	<u>48° 26'</u> 29"N48° 25' 5"N	<u>80° 20'</u> 36"O80° 20' 22"O	<u>69.5</u> 69,9	ON
	Ramore	<u>48° 26'</u> 29"N48° 25' 06"N	<u>80° 20'</u> 36"O80° 20' 22"O	<u>47° 57'</u> 54"N47° 57' 56"N	<u>80° 01'</u> 16"O80° 01' 43"O	<u>63.9</u> 64,3	ON
	Kirkland Lake	<u>47° 57'</u> 54"N47° 57' 56"N	<u>80° 01'</u> 16"O80° 01' 43"O	<u>47° 27'</u> 09"N47° 27' 00"N	<u>79° 45'</u> 47"O79° 45' 49"O	<u>64.1</u> 64,5	ON
	Haileybury	<u>47° 27'</u> 09"N47° 27' 00"N	<u>79° 45'</u> 47"O79° 45' 49"O	<u>46° 56'</u> 50"N46° 56' 54"N	<u>79° 47'</u> 39"O79° 47' 29"O	<u>63.9</u> 63,6	ON
	Marten River	<u>46° 56'</u> 50"N46° 56' 54"N	<u>79° 47'</u> 39"O79° 47' 29"O	<u>46° 26'</u> 50"N46° 26' 50"N	<u>79° 28'</u> 45"O79° 28' 50"O	<u>67.6</u> 68,4	ON
Tronçon du raccourci de North Bay	North Bay	<u>46° 26'</u> 50"N46° 26' 50"N	<u>79° 28'</u> 45"O79° 28' 50"O	<u>46° 17'</u> 20"N46° 16' 34"N	<u>78° 38'</u> 05"O78° 44' 34"O	<u>81.7</u> 73,4	ON
	Mattawa	<u>46° 17'</u> 20"N46° 16' 34"N	<u>78° 38'</u> 05"O78° 44' 34"O	<u>46° 09'</u> 32"N46° 11' 50"N	<u>77° 45'</u> 18"O77° 55' 06"O	<u>7467</u> ,6	ON
	MackeyDeux-Rivières	<u>46° 09'</u> 32"N46° 11' 50"N	<u>77° 45'</u> 18"O77° 55' 06"O	<u>45° 47'</u> 19"N45° 49' 46"N	<u>77° 10'</u> 10"O77° 12' 22"O	<u>67.9</u> 77,5	ON
	Pembroke	<u>45° 47'</u> 19"N45° 49' 46"N	<u>77° 10'</u> 10"O77° 12' 22"O	<u>45° 23'</u> 51"N45° 27' 44"N	<u>76° 29'</u> 19"O76° 36' 23"O	<u>74.9</u> 69,4	ON
	Stewartville Renfrew	<u>45° 23'</u> 51"N45° 27' 44"N	<u>76° 29'</u> 19"O76° 35' 23"O	<u>45° 13'</u> 12"N45° 11' 43"N	<u>75° 55'</u> 25"O75° 53' 30"O	<u>56.4</u> 72,4	ON
	Stittsville	<u>45° 13'</u> 12"N45° 11' 43"N	<u>75° 55'</u> 25"O75° 53' 30"O	<u>44° 53'</u> 23"N44° 53' 23"N	<u>75° 17'</u> 42"O75° 17' 36"O	<u>75.1</u> 74,3	ON
Sous-total longueur						613,1	SK
Sous-total longueur						465,2	MB
Sous-total longueur						1 927,9	ON
Longueur totale						<u>3 001,83-006,2</u>	
Remarque :							
1. Le tronçon des Prairies commence à l'installation de régulation de la pression de Burstall située entre les stations de pompage Cavendish et Liebenthal. Le point de raccordement entre la nouvelle construction et le pipeline de conversion commence à la MLV 2 (latitude 50° 40' 47"N, longitude 109° 58' 36"N) près de l'installation de régulation de la pression de Burstall.							

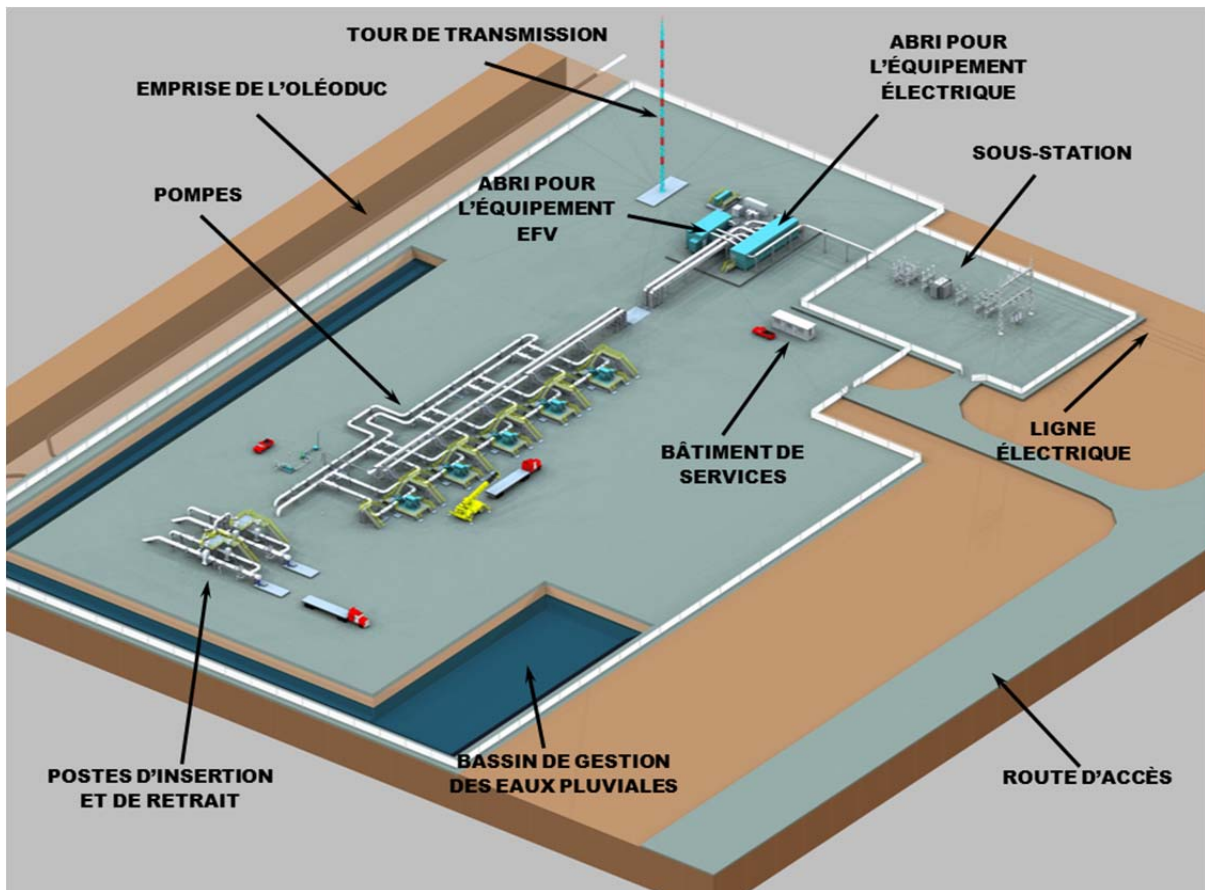


Figure 3-1 : Configuration type d'une station de pompage de la canalisation principale, avec postes d'insertion et de retrait de racleurs **REPLACÉE**

La taille des moteurs des pompes des stations de pompage sur la canalisation principale est indiquée dans le tableau 3-2. Pendant la conception détaillée, des moteurs de tailles différentes pourraient être utilisés pour certaines stations de pompage afin d'accroître la souplesse opérationnelle.

Tableau 3-2 : Taille préliminaire des moteurs de pompe des stations de pompage de la canalisation principale

Station de pompage	Taille du moteur (kW)
Canalisation principale	4 900

3.1.4 Conduites

Le tableau 3-3 énumère les spécifications préliminaires des conduites des stations de pompage de la canalisation principale.

Tableau 3-3 : Spécifications préliminaires des conduites des stations de pompage de la canalisation principale

Description des conduites	Diamètre extérieur (mm)	Pression nominale (kPa)	Épaisseur de la paroi (mm)	Classe de pression (PN)	Grade du matériau (MPa)
Orifices d'entrée et de sortie de la pompe	762 (NPS 30)	9 930	12,7	100	CSA Z245.1 Gr 359 CAT II
Conduites de la station	914 (NPS 36)	9 930	15,9	100	CSA Z245.1 Gr 359 CAT II

Une pression nominale de 9 930 kPa a été choisie afin qu'elle corresponde à la classe de pression utilisée pour les brides et aussi pour faciliter la standardisation de pompage. Bien que la pression soit supérieure à la PEM de la canalisation de raccord, des systèmes de régulation de la pression et de protection contre les surpressions seront conçus afin que les stations de pompage fonctionnent à la PEM ou à une valeur moindre de l'oléoduc, et pour protéger l'oléoduc contre les surpressions. Une pression nominale plus faible pourrait être choisie pendant la conception détaillée, afin qu'elle corresponde davantage à la PEM de la canalisation.

3.1.5 Bâtiments et abris

Le tableau 3-4 indique les bâtiments envisagés pour les stations de pompage de la canalisation principale.

Tableau 3-4 : Liste préliminaire des bâtiments des stations de pompage sur la canalisation principale

Bâtiment	Utilisation	Taille approximative ¹ (m)	Quantité
Bâtiment de services	Entreposage, salle de contrôle et toilettes.	10 x 4,0	1
Armoire de stockage des déchets	Aire de stockage fermé pour les barils à déchets.	2,0 x 2,0	1
Abri pour l'équipement électrique ²	Équipement de distribution électrique <u>et équipement EFV-</u>	29,0 x 9,0 <u>9 x 4,0</u>	1
<u>Enceinte de la génératrice d'urgence</u>	<u>Génératrice d'urgence</u>	<u>8 x 4</u>	<u>1</u>
<u>Abri d'entretien de la turbine à gaz</u>	<u>Abri servant à l'entretien des turbines et à l'entreposage de l'équipement auxiliaire, notamment le système de conditionnement du gaz et le système d'huile de graissage</u>	<u>20 x 17</u>	<u>1</u>
<u>Enceinte de la génératrice à turbines à gaz</u>	<u>Abrite la génératrice à turbine à gaz</u>	<u>25 x 9</u>	<u>2</u>
<u>Abri d'équipement électrique</u>	<u>Abrite l'équipement électrique associé à la génératrice à turbine à gaz</u>	<u>24 x 9</u>	<u>1</u>
<u>Abri mécanique</u>	<u>Abrite l'équipement mécanique associé à la génératrice à turbine à gaz, notamment les compresseurs d'air et le système de chauffage au glycol</u>	<u>24 x 4</u>	<u>1</u>

<u>Bâtiment</u>	<u>Utilisation</u>	<u>Taille approximative¹ (m)</u>	<u>Quantité</u>
<u>Enceinte de l'unité d'alimentation auxiliaire (UAA)</u>	<u>Abrite l'UAA</u>	<u>6 x 2</u>	<u>1</u>
<u>Bâtiment de services</u>	<u>Locaux pour le personnel</u>	<u>15 x 4</u>	<u>1</u>
<u>Abri pour l'équipement à entraînement à fréquence variable²</u>	<u>Mécanisme d'entraînement à fréquence variable.</u>	<u>11 x 4,0</u>	<u>4</u>
<u>Génératrices à turbine à gaz³</u>	<u>Abri renfermant deux génératrices à turbine à gaz.</u>	<u>40 x 35</u>	<u>4</u>
Remarques : 1. La taille des bâtiments sera confirmée pendant la conception détaillée. 2. <u>Deux abris d'équipement électrique regroupés seront installés aux stations de pompage d'amorçage, soit à Hardisty et à Moosomin. Deux abris pour l'équipement à entraînement à fréquence variable et l'équipement électrique seront installés aux stations de pompage d'amorçage, soit à Hardisty, Moosomin et Cacouna. Un deuxième abri pour l'équipement à entraînement à fréquence variable et l'équipement électrique pourrait être ajouté aux autres stations de pompage pendant la conception détaillée si un second mécanisme à entraînement à fréquence variable devait être installé.</u> 3. <u>Ce bâtiment est installé uniquement aux stations de pompage dotées de génératrices à turbine à gaz.</u>			

3.1.6 Dessins de référence et cartes

Les diagrammes types du déroulement des opérations et les plans de terrain pour une station de pompage pourvue de 6 pompes et une station de pompage pourvue de 5 pompes figurent aux appendices Vol. 6-72-81 et Vol. 6-13, tels qu'indiqués dans le tableau 3-5. Le schéma de débit, la configuration et l'empreinte des stations de pompage type dotées de 4 pompes sont similaires à ceux des stations types dotées de 5 pompes, mais avec une pompe en moins.

Tableau 3-5 : Dessins préliminaires des stations de pompage de la canalisation principale

Titre du dessin	Type de dessin	Numéro du dessin	Annexe
Légende des diagrammes du déroulement des opérations	Diagramme du déroulement des opérations	4931-01-00-01-100	Vol. 6-72
Diagramme du déroulement des opérations des stations de pompage sans poste d'insertion et de retrait	Diagramme du déroulement des opérations	4931-01-00-01-102	Vol. 6-73
Diagramme du déroulement des opérations des stations de pompage avec postes d'insertion et de retrait	Diagramme du déroulement des opérations	4931-01-00-01-103	Vol. 6-74
Plan de terrain des stations de pompage à 5 pompes avec postes d'insertion et de retrait	Plan de terrain	4931-01-00-03-101	Vol. 6-75

Titre du dessin	Type de dessin	Numéro du dessin	Annexe
Plan de terrain des stations de pompage à 5 pompes avec 3 ensembles de vannes	Plan de terrain	4931-01-00-03-102	Vol. 6-76
Plan de terrain des stations de pompage à 6 pompes avec postes d'insertion et de retrait	Plan de terrain	4931-01-00-03-110	Vol. 6-77
Plan de terrain des stations de pompage à 6 pompes avec 3 ensembles de vannes	Plan de terrain	4931-01-00-03-111	Vol. 6-78
Plan de terrain des stations de pompage à 5 pompes avec postes d'insertion et de retrait et génératrices	Plan de terrain	4931-01-00-03-105	Vol. 6-79 SUPPRIMÉ
Plan de terrain des stations de pompage à 5 pompes avec 3 ensembles de vannes et génératrices	Plan de terrain	4931-01-00-03-106	Vol. 6-80 SUPPRIMÉ
Configuration des conduites des postes d'insertion et de retrait	Plan des conduites	4931-01-00-03-107	Vol. 6-84 SUPPRIMÉ

Le dessin du diagramme préliminaire du déroulement des opérations et le plan de terrain préliminaire pour les installations de vannes à clapet oscillant sont indiqués dans le tableau 3-6, et ils figurent aux appendices Vol. 6-82 et 6-83.

Tableau 3-6 : Dessins préliminaires des installations de vannes à clapet oscillant

Titre du dessin	Type de dessin	Numéro du dessin	Annexe
Station de vannes à clapet oscillant	Plan de terrain	4931-01-00-03-108	Vol. 6-82
Station de vannes à clapet oscillant	Diagramme du déroulement des opérations	4931-01-00-01-114	Vol. 6-83

3.2 STATION DE POMPAGE DE CROMER

3.2.1 Emplacement

Un emplacement proposé et un ou plusieurs emplacements de rechange ont été choisis pour la station de pompage de Cromer. On trouvera une description du processus et des critères de sélection des emplacements au Volume 13, Évaluation environnementale et socioéconomique.

L'emplacement préliminaire de la station de pompage de Cromer proposée est indiqué au tableau 3-7.

Une route d'accès d'une largeur de 7 m à la station de pompage sera aménagée à partir du chemin public le plus près. Les emplacements approximatifs des chemins d'accès sont indiqués sur la carte aérienne à l'annexe Vol. 6-84.

9.3.6 Dessins et cartes de référence

Un diagramme des opérations, un plan de terrain et une carte aérienne de la station de comptage de livraison de Montréal sont présentés dans le tableau 9-4 et joints aux annexes Vol 6-121 à Vol 6-123.

Tableau 9-9 : Station de comptage de livraison de Montréal – Dessins préliminaires

Titre du dessin	Type de dessin	Numéro du dessin	Annexe
Station de comptage de livraison d'Énergie Est à Montréal	Diagramme des opérations	4949-01-00-01-100	Volume 6-121
Station de comptage de livraison d'Énergie Est à Montréal	Plan de terrain	4949-01-00-03-100	Volume 6-122
Station de comptage de livraison d'Énergie Est à Montréal	Carte aérienne	S.O.	Volume 6-123

9.4 STATION DE COMPTAGE DE LIVRAISON DE LÉVIS

La station de comptage de livraison de Lévis sera une station autonome qui mesurera le pétrole livré par l'Oléoduc Énergie Est à une raffinerie existante. La station de comptage de livraison sera située près de Lévis, au Québec. Elle sera aménagée sur le territoire de la raffinerie existante, dans une zone industrielle, à proximité des réservoirs.

La station de comptage de livraison sera accessible par la rue Plante et disposera de deux entrées.

9.4.1 Emplacement

Les coordonnées de l'emplacement de la station de comptage de livraison de Lévis sont fournies au tableau 9-10.

L'emplacement a été choisi en raison de la proximité de la raffinerie, mais il pourrait être redéfini au fil de l'évolution de la conception détaillée et de la rétroaction de la raffinerie.

Tableau 9-10 : Emplacement préliminaire de la station de comptage de livraison de Lévis

Latitude du centre	Longitude du centre
46° 44' 59" 45' 56" N	71° 12' 22" 41' 55" O
Remarque : Les chiffres ont été arrondis.	

La figure 9-3 présente une vue aérienne de la station de comptage de livraison de Lévis.

9.4.2 Description du fonctionnement

Le pétrole en provenance de la canalisation latérale de Lévis entrera par une canalisation de réception et une vanne de régulation qui réduira la pression. De là, il traversera les compteurs de transfert de propriété pour rejoindre la raffinerie. Des vannes d'isolement à l'admission et au refoulement de la station de comptage serviront à interrompre le débit de pétrole et à isoler la station.



Figure 9-3 : Vue aérienne de la station de comptage de livraison de Lévis **REPLACÉE**

Les éléments principaux de la station de comptage de livraison de Lévis sont illustrés à la figure 9-4.

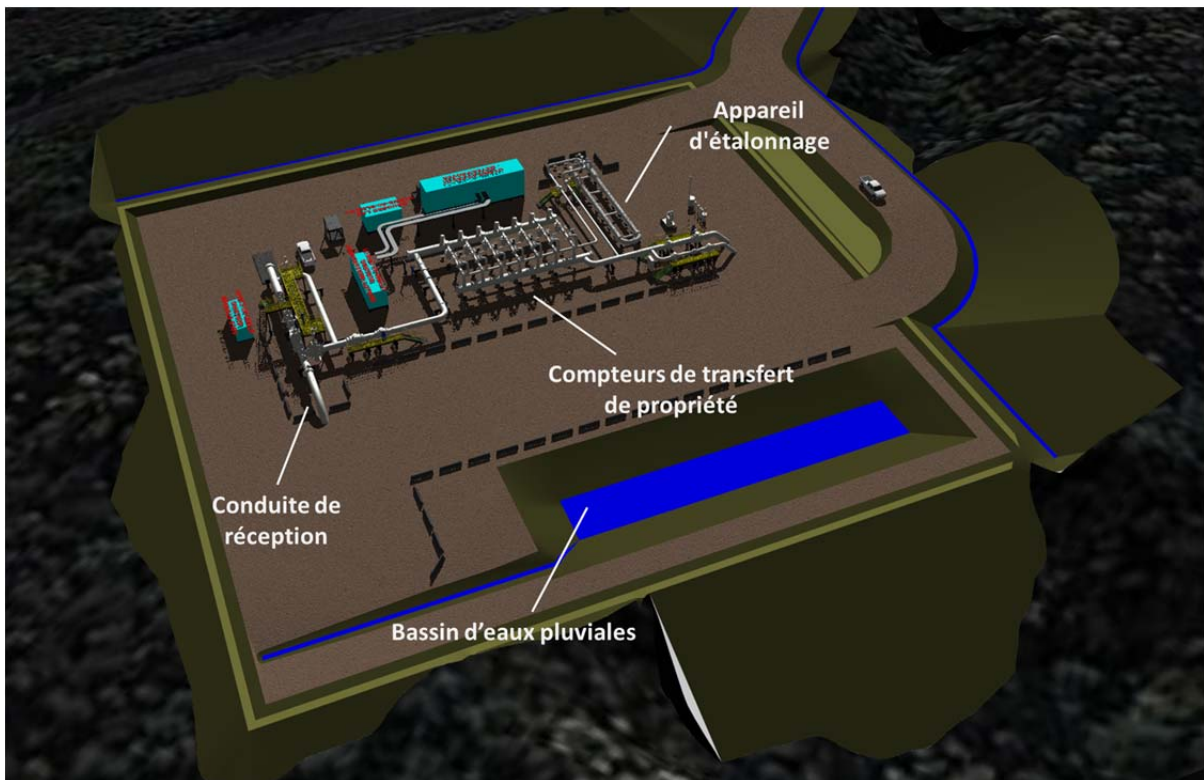


Figure 9-4 : Aménagement conceptuel de la station de comptage de livraison de Lévis
REPLACÉE

9.4.3 Compteurs de transfert de propriété

Les paramètres de conception préliminaire de la station de comptage de livraison sont décrits au tableau 9-11.

Tableau 9-11 : Paramètres préliminaires de la batterie de compteurs de transfert de propriété
 – Station de comptage de livraison de Lévis

Installation	Nombre de compteurs ¹ (mm)	Nombre d'appareils d'étalonnage (mm)	Débit minimum par compteur (par jour)	Débit maximum par compteur (par jour)	Débit maximum (par jour)	Pression d'admission (kPa)	Pression de refoulement (kPa)
Station de comptage de livraison de Lévis	7 x 406 (DN 16)	1 x 762 (DN 30)	9 600 m ³ (60 000 barils)	48 000 m ³ (302 400 barils)	199 000 m ³ (1 250 000 barils)	690–1 400	140–840
Remarque :							
1. Un compteur de rechange est prévu pour chaque batterie.							

4.3 AVIS EN VERTU DE L'ARTICLE 87(1)

Des avis en vertu de l'article 87(1) de la Loi sur l'ONÉ ont été et seront signifiés aux propriétaires et aux occupants des terrains proposés d'être acquis pour le Projet à compter du premier trimestre de 2014. Énergie Est fournira aux propriétaires et aux occupants un exemplaire de la publication *La réglementation des pipelines au Canada : Guide à l'intention des propriétaires fonciers et du grand public*.

En date ~~du 30 septembre 2015, de juillet 2014~~, [89 583](#) avis en vertu de l'article 87(1) ont été signifiés aux propriétaires et aux occupants des terrains proposés d'être acquis pour le Projet. Pour le renvoi aux annexes d'exemples d'avis en vertu de l'article 87(1), voir le tableau 4-1.

Tableau 4-1 : Exemples d'avis en vertu de l'article 87(1)

Province	Exemple d'avis en vertu de l'art. 87(1)	Renvoi
AB	Emprise (pipeline) (terrains de la Couronne)	Annexe Vol 8-63
SK	Emprise (pipeline) (terrains de la Couronne)	Annexe Vol 8-64
MB	Emprise (pipeline) (terrains de la Couronne)	Annexe Vol 8-65
ON	Emprise (pipeline) (terrains de la Couronne)	Annexe Vol 8-66
NB	Emprise (pipeline) (terrains de la Couronne)	Annexe Vol 8-67
Toutes ¹	Emprise (pipeline) (terrains en fief simple)	Annexe Vol 8-68
QC	Convention d'option – Droits de servitude et de superficie/Aires de travail temporaires – Canalisation (terrains de la Couronne)	Annexe Vol 8-69
QC	Convention d'option – Droits de servitude et de superficie/Aires de travail temporaires – Canalisation (terrains privés)	Annexe Vol 8-70
QC	Acte de servitude et de superficie (terrains de la Couronne)	Annexe Vol 8-71
QC	Acte de servitude et de superficie (terrains privés)	Annexe Vol 8-72
Toutes ¹	Emprise (système de protection cathodique du pipeline) (terrains privés)	Annexe Vol 8-73
Toutes ¹	Emprise (accès) (terrains privés)	Annexe Vol 8-74
Toutes ¹	Bail (terrains privés)	Annexe Vol 8-75
Toutes ¹	Option d'achat (propriétaire)	Annexe Vol 8-76
Toutes ¹	Option d'achat (occupant)	Annexe Vol 8-77
Toutes ¹	Option d'achat (tiers)	Annexe Vol 8-78
QC	Bail pour les installations de pipeline avec option d'achat (propriétaire)	Annexe Vol 8-79
Note :		
1. Aux fins du présent tableau, l'expression « Toutes » s'entend des provinces suivantes : AB, SK, MB, ON, QC et NB.		

4.4 CONSENTEMENTS ET AUTORISATIONS DE TIERCES PARTIES

Si le pipeline proposé croise une autre structure linéaire ou de surface ou empiète sur une telle structure, ou encore, si des routes doivent être utilisées, Énergie Est obtiendra les approbations réglementaires, consentements de tiers ou autres ententes nécessaires.

2.2 EXIGENCES RELATIVES AUX EMPRISES

Énergie Est acquerra des emprises supplémentaires pour la construction, l'exploitation et l'entretien des nouveaux tronçons de la canalisation principale, des canalisations latérales, des interconnexions et des installations connexes. De plus, des aires de travail temporaires seront utilisées pour la construction des pipelines et des installations connexes.

Le pipeline converti sera situé dans les emprises existantes. D'autres emprises seront acquises le long des tronçons de pipeline à convertir, le cas échéant, pour les tronçons ajoutés qui contournent les installations actuelles de TransCanada ou pour les tracés réorientés à l'extérieur de l'emprise actuelle pour de nouveaux franchissements de cours d'eau ou pour des motifs de constructibilité ou d'opérabilité.

De façon générale, une emprise sera nécessaire pour la construction du nouveau pipeline (combinaison d'emprise et d'aires de travail temporaires). Sa largeur sera d'environ 42 m sur les terres agricoles et de 32 m sur les terres boisées pour répondre aux besoins de transport du personnel, les déplacements des véhicules, l'entreposage de l'équipement et d'autres facteurs opérationnels et de sécurité. La largeur de l'emprise peut varier en fonction de divers facteurs, tels que :

- la conception et la constructibilité;
- l'environnement;
- les considérations formulées par les propriétaires fonciers.

Aux endroits où le pipeline est parallèle à d'autres installations linéaires, Énergie Est tentera, dans la mesure du possible et après avoir obtenu les autorisations requises, d'utiliser des terrains préalablement perturbés afin de réduire la surface de l'emprise et des espaces de travail temporaires.

Les Annexes Vol 8-1 (Schémas détaillés types des emprises) et Vol 8-2 (Schémas types des aires de travail temporaires supplémentaires) contiennent des schémas types des emprises et des aires de travail temporaires requises pour le Projet.

Avant le début de la construction, Énergie Est et ses principaux entrepreneurs effectueront une évaluation détaillée des terrains requis pour les activités de construction. Lorsque cette évaluation aura été effectuée, des aires de travail temporaires additionnelles servant uniquement à la construction pourraient être nécessaires à certains endroits. L'étendue et l'emplacement de ces aires de travail temporaires supplémentaires seront finalisés sur le terrain avant, et dans certains cas, pendant la construction. Si les aires de travail temporaires supplémentaires sont situées à l'extérieur du corridor du Projet déjà évalué, de nouvelles études environnementales ou autres, le cas échéant, seront effectuées lorsque les nouveaux besoins des aires de travail temporaires seront identifiés.

Les emprises et les aires de travail temporaires requises pour les nouveaux tronçons de pipeline sont indiquées dans le tableau 2-2. Les emprises et les aires de travail temporaires supplémentaires requises pour les tronçons de pipeline à convertir sont indiquées dans le tableau 2-3.

Tableau 2-2 : Superficie approximative des emprises et des aires de travail temporaires requises pour les nouveaux tronçons de pipeline

Nouveaux tronçons de pipeline	Superficie (ha)
Tronçon de l'Alberta	
Emprise	482,6
Aire de travail temporaire	863,4
Tronçon de l'Est de l'Ontario	
Emprise	215,5
Aire de travail temporaire	219,5
Tronçon du Québec	
Emprise	<u>1378,01363,8</u>
Aire de travail temporaire	<u>1196,31146,4</u>
Tronçon du Nouveau-Brunswick	
Emprise	819,7
Aire de travail temporaire	<u>920,6919,7</u>
Canalisation latérale de Cromer	
Emprise	112,6
Aire de travail temporaire	94,5
Canalisation latérale de Montréal	
Emprise	<u>36,334,4</u>
Aire de travail temporaire	<u>31,130,3</u>
Canalisation latérale de Lévis	
Emprise	16,4
Aire de travail temporaire	<u>17,416,7</u>
Connexion de Saint John	
Emprise	1,2
Aire de travail temporaire	0
Total	<u>6405,16 983,2</u>

5.2 PROCESSUS

Voici les trois principales activités associées au processus de consultation des propriétaires fonciers :

- identification des propriétaires fonciers et premier contact;
- partage de l'information;
- identification et traitement des questions et préoccupations liées au Projet.

Ces éléments s'appliquent globalement au programme de consultation des propriétaires fonciers. Lorsque les activités du Projet pourraient avoir une incidence directe sur les terrains, des consultations supplémentaires pourraient être entreprises afin d'élaborer des mesures d'atténuation. Ce programme de consultation a été conçu pour aider à informer et guider les activités d'acquisition des terrains. Ces activités sont décrites dans les sections qui suivent.

5.2.1 Identification des propriétaires fonciers et premier contact

Les propriétaires fonciers ainsi que les occupants et les occupants autorisés de terrains de la Couronne adjacents au nouveau pipeline et au pipeline à convertir ont été identifiés dans le cadre du Projet. Les occupants le long du tracé du nouveau pipeline continueront à être identifiés à mesure que les droits fonciers sont acquis.

Les propriétaires fonciers incluent ceux qui possèdent des terrains qui longent les nouveaux tronçons de la canalisation principale en Alberta, en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, ainsi que les canalisations latérales et les interconnexions en Saskatchewan, au Manitoba, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Les propriétaires fonciers qui longent les tronçons de pipeline à convertir comprennent les propriétaires de terrains adjacents aux tronçons de la canalisation principale de TransCanada (p. ex., dans les provinces des Prairies, le Nord d'Ontario et le raccourci de North Bay). D'autres propriétaires fonciers ont été identifiés à la suite des modifications du tracé et à mesure que les sites des installations ont été déterminés.

À ce jour, Énergie Est a identifié [5-748-5 802](#) propriétaires fonciers pour les tronçons du nouveau pipeline et du pipeline à convertir, les canalisations latérales et les pipelines d'interconnexion à partir des critères décrits à la section 4.2 : Identification des propriétaires fonciers et des occupants.

Énergie Est a également identifié [12783](#) propriétaires fonciers où les sites des installations sont situés (terminaux maritimes, terminaux de réservoirs, installations de comptage de transfert, stations de pompage et installations de régulation de la pression).

Le tableau 5-1 indique le nombre de propriétaires fonciers identifiés dans chaque province pour les nouveaux tronçons, les tronçons à convertir, les canalisations latérales, les interconnexions et les installations.

Tableau 5-1 : Nombre de propriétaires fonciers identifiés

Composant	Propriétaires fonciers
Canalisation principale Énergie Est – Alberta	183
Canalisation principale Énergie Est – Prairies	1 074
Canalisation principale Énergie Est – Ouest de l'Ontario	3784051
<u>Canalisation principale Énergie Est – Nord de l'Ontario</u>	<u>664</u>
Canalisation principale Énergie Est – Raccourci de North Bay	876882
Canalisation principale Énergie Est – Est de l'Ontario	308
Canalisation principale Énergie Est – Québec	1 825
Canalisation principale Énergie Est – Nouveau-Brunswick	291
Canalisation latérale de Cromer	52
Canalisation latérale de Montréal	42
Canalisation latérale de Lévis	26
Installations	83
Total	5 8025 492

5.2.1.1 Nouveau pipeline

Les premiers contacts avec les propriétaires fonciers ont commencé en avril 2013. Les équipes de Projet ont communiqué en personne avec les propriétaires de terrains qui longent les nouveaux tronçons de pipelines, les canalisations latérales et les interconnexions afin d'obtenir les confirmations de relevés nécessaires pour faciliter l'accès à Énergie Est aux terrains afin d'y effectuer des inventaires et des études sur place en rapport avec la faisabilité du Projet.

Les occupants autorisés des terres de la Couronne ont été ou seront avisés et consultés. Les équipes continueront à identifier et à consulter les autres occupants pendant la durée du processus d'acquisition des terrains.

5.2.1.2 Tronçons de pipeline convertis

En avril 2013, les équipes de Projet ont envoyé par la poste une lettre et un communiqué de presse aux propriétaires de terrains qui longent la route du pipeline à convertir pour les informer qu'Énergie Est prévoyait la conversion du gazoduc en oléoduc pour transporter le pétrole brut et pour les aviser du lancement d'un appel de soumissions visant à déterminer la viabilité commerciale. Voir l'Annexe Vol 8-80 pour le contenu de la lettre et du communiqué.

Les occupants autorisés des terres de la Couronne ont été ou seront avisés et consultés.

Bien que de nombreuses activités de participation soient semblables et que, dans leur ensemble, les informations sur le Projet soient cohérentes, les renseignements fournis au niveau provincial sont adaptés aux composantes du Projet — la conversion du gazoduc ou la construction d'un nouvel oléoduc et des installations connexes — et sont communiqués en tenant compte des préférences linguistiques des parties prenantes. Les bulletins d'information, les courriels, les documents, les affiches et les journées portes ouvertes sont offerts en anglais, en français ou dans les deux langues, selon les préférences des collectivités.

2.2 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Le Projet touche des centaines de collectivités et des milliers de parties prenantes à travers six provinces canadiennes. Bien que les efforts de participation des collectivités soient axés sur les parties prenantes identifiées dans le cadre du Projet, la vaste portée du Projet a suscité l'intérêt du grand public. Le programme de participation des collectivités est également conçu de sorte à intégrer également ces parties prenantes.

Énergie Est a identifié les collectivités situées dans un rayon de 25 km de part et d'autre du Projet (ou une zone de 50 km) qui pourraient être touchées par le Projet¹. La section suivante décrit le raisonnement et les critères sur lesquels repose la classification initiale des parties prenantes.

2.2.1 Parties prenantes susceptibles d'être intéressées

Avant l'annonce du Projet et la mise en œuvre de son programme de participation des collectivités, Énergie Est a recueilli des informations et entrepris des recherches afin d'identifier les parties prenantes susceptibles d'être touchées ou intéressées par le Projet. Une planification a été entreprise afin de comprendre les besoins en ressources, de constituer l'équipe de Relations communautaires, de déterminer les étapes clés et de créer une liste des besoins en matière d'information. Énergie Est a dressé, de la façon suivante, une première liste des parties prenantes susceptibles d'être touchées ou intéressées par le projet en regroupant ce qui suit :

- recherche informatique
- expérience en matière d'exploitation
- réseaux de personnes-ressources de TransCanada auprès des collectivités

¹ Toutefois, au Québec, la portion sud de la zone d'engagement a chevauché le fleuve Saint-Laurent, Énergie Est a identifié ce cours d'eau comme un obstacle géographique qui permet de minimiser les effets du Projet sur les municipalités au sud du fleuve. Pour cette raison, les municipalités du côté sud du fleuve Saint-Laurent entre la frontière Québec-Ontario et le passage du pipeline au niveau du fleuve en question, n'ont pas été considérées dans la portée du voisinage ou dans le cadre des activités d'engagements auprès des parties prenantes du Projet.

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12A-1~~

~~Carte générale du tronçon du Alberta~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12A-2~~

~~Carte générale du tronçon des Prairies~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12A-3~~

~~Carte générale du tronçon des Prairies~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12A-4~~

~~Carte générale du tronçon des Prairies~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12A-5~~

~~Carte générale du tronçon des Prairies~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12B-6~~

~~Carte générale du tronçon de l'ouest de l'Ontario~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12B-7~~

~~Carte générale du tronçon de l'ouest de l'Ontario~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12B-8~~

~~Carte générale du tronçon de l'ouest de l'Ontario~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12C-9~~

~~Carte générale du tronçon du nord de l'Ontario~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12C-10~~

~~Carte générale du tronçon du nord de l'Ontario~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12C-11~~

~~Carte générale du tronçon du nord de l'Ontario~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12D-12~~

~~Carte générale Raccourci de North Bay~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12D-13~~

~~Carte générale Raccourci de North Bay~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12D-14~~

~~Carte générale Raccourci de l'est de l'Ontario~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12E-15~~

~~Carte générale du tronçon du Québec~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12E-16~~

~~Carte générale du tronçon du Québec~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12E-17~~

~~Carte générale du tronçon du Nouveau Brunswick~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12E-18~~

~~Carte générale du tronçon du Nouveau Brunswick~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12J-66~~

~~Carte détaillée du tracé Secteur de North Bay~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12J-67~~

**~~Raccourci de North Bay – Carte détaillée du tracé Secteur
de Mattawa~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12J-68~~

**~~Raccourci de North Bay – Carte détaillée du tracé Secteur
de Deux Rivières~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12J-69~~

**~~Raccourci de North Bay – Carte détaillée du tracé Secteur
de Pembroke~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12J-70~~

**~~Raccourci de North Bay – Carte détaillée du tracé Secteur
de Renfrew~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12J-71~~

**~~Raccourci de North Bay – Carte détaillée du tracé Secteur
de Stittsville~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12J-72~~

**~~Tronçon de l'est de l'Ontario – Carte détaillée du tracé
Secteur d'Iroquois~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12J-73~~

**~~Tronçon de l'est de l'Ontario — Carte détaillée du tracé
Secteur d'Alexandria et Saint-André Est~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12K-74~~

**~~Tronçon du Québec – Secteur de Saint André Est et
Lachute Carte itinéraire détaillée~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12K-75~~

**~~Tronçon du Québec – Secteur de Mascouche Carte
itinéraire détaillée~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12K-76~~

**~~Tronçon du Québec - Secteur de Maskinongé Carte
itinéraire détaillée~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12K-77~~

**~~Tronçon du Québec – Secteur de Saint Maurice Carte
itinéraire détaillée~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12K-78~~

**~~Tronçon du Québec – Secteur de Donnacona Carte
itinéraire détaillée~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12K-79~~

**~~Tronçon du Québec – Secteur de Lévis Carte
itinéraire détaillée~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12K-80~~

**~~Tronçon du Québec – Secteur Cap-Saint-Ignace Carte
itinéraire détaillée~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12K-81~~

~~Tronçon du Québec – Secteur Saint Gabriel-Lalemant~~
~~Carte itinéraire détaillée~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12K-82~~

**~~Tronçon du Québec – Secteur Cacouna Carte itinéraire
détaillée~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12K-83~~

**~~Tronçon du Québec – Secteur de Saint-Honoré Carte
itinéraire détaillée~~**

~~**Annexe Vol 12K-84**~~

~~**Tronçon du Québec – Secteur de Dégelis Carte itinéraire
détaillée**~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12L-85~~

**~~Tronçon du Nouveau-Brunswick—Secteur d'Edmundston
Carte itinéraire détaillée~~**

~~**Annexe Vol 12L-86**~~

~~**Tronçon du Nouveau-Brunswick – Secteur de Grand Falls
Carte itinéraire détaillée**~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12L-87~~

**~~Tronçon du Nouveau-Brunswick – Secteur de Plaster Rock
Carte itinéraire détaillée~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12L-88~~

**~~Tronçon du Nouveau-Brunswick – Secteur de Napadogan
Carte itinéraire détaillée~~**

~~**Annexe Vol 12L-89**~~

~~**Tronçon du Nouveau-Brunswick – Secteur de Cumberland
Bay Carte itinéraire détaillée**~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12L-90~~

**~~Tronçon du Nouveau-Brunswick – Secteur de Hampton
Carte itinéraire détaillée~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12L-92~~

**~~Tronçon de la canalisation latérale de Montréal Carte
itinéraire détaillée~~**

SUPPRIMÉE

~~Annexe Vol 12L-93~~

**~~Tronçon de la canalisation latérale de Lévis Carte
itinéraire détaillée~~**

SUPPRIMÉE

~~**Annexe de la demande vol. 12E-15**~~

~~**Tronçon de Québec – Carte générale – Révision
(Feuille 15)**~~

SUPPRIMÉE

~~**Annexe de la demande vol. 12K-74**~~

~~**Tronçon de Québec – Section Saint-André Est and Lachute
Carte détaillée du tracé – Révision (Feuille 56)**~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe de la demande vol. 12L-92~~

**~~Canalisation latérale de Montréal carte itinéraire détaillé –
Révision (Feuille 56a)~~**

SUPPRIMÉE

~~**Annexe de la demande vol. 12K-75**~~

~~**Tronçon de Québec - Section Mascouche
Carte détaillée du tracé - Révision (Feuille 57)**~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe de la demande vol. 12K-76~~

**~~Tronçon de Québec - Section Maskinongé
Carte détaillée du tracé - Révision (Feuille 58)~~**

SUPPRIMÉE

~~**Annexe de la demande vol. 12K-77**~~

~~**Tronçon de Québec – Section Saint-Maurice
Carte détaillée du tracé – Révision (Feuille 59)**~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe de la demande vol. 12K-78~~

**~~Tronçon de Québec – Section Donnacona
Carte détaillée du tracé – Révision (Feuille 60)~~**

SUPPRIMÉE

~~**Annexe de la demande vol. 12L-93**~~

~~**Canalisation latérale de Lévis carte itinéraire détaillé –
Révision (Feuille 60a)**~~

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12J-73

**~~Tronçon de l'est de l'Ontario – Secteur d'Alexandria et
Saint-André Est
Carte détaillée du tracé – Révision (Feuille 55)~~**

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12K-74

**~~Tronçon du Québec – Secteur de Saint-André Est et
Lachute
Carte détaillée du tracé – Révision (Feuille 56)~~**

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12L-92

**~~Tronçon de la canalisation latérale de Montréal
Carte détaillée du tracé – Révision (Feuille 56a)~~**

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12K-75

**~~Tronçon du Québec – Secteur de Mascouche
Carte détaillée du tracé - Révision (Feuille 57)~~**

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12K-76

**~~Tronçon du Québec – Secteur de Maskinongé
Carte détaillée du tracé - Révision (Feuille 58)~~**

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12K-77

**~~Tronçon du Québec – Secteur de Saint-Maurice~~
~~Carte détaillée du tracé (Feuille 59)~~**

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12K-78

~~**Tronçon du Québec – Secteur de Donnacona
Carte détaillée du tracé (Feuille 60)**~~

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12L-93

~~**Tronçon de la canalisation latérale de Lévis
Carte détaillée du tracé (Feuille 60a)**~~

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12K-79

**~~Tronçon du Québec – Secteur de Lévis~~
~~Carte détaillée du tracé (Feuille 61)~~**

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12K-80

**~~—Tronçon du Québec — Secteur de Cap-Saint-Ignace
Carte détaillée du tracé (Feuille 62)~~**

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12K-81

**~~Tronçon du Québec – Secteur de Saint-Gabriel-
Lalemant
Carte détaillée du tracé (Feuille 63)~~**

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12K-82

**~~Tronçon du Québec – Secteur de Cacouna~~
~~Carte détaillée du tracé (Feuille 64)~~**

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12K-83

**~~Tronçon du Québec – Secteur de Saint-Honoré~~
~~Carte détaillée du tracé (Feuille 65)~~**

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12L-85

**~~Tronçon du Nouveau-Brunswick – Secteur
d'Edmundston
Carte détaillée du tracé (Feuille 67)~~**

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12L-86

**~~Tronçon du Nouveau-Brunswick – Secteur de Grand
Falls
Carte détaillée du tracé (Feuille 68)~~**

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12L-87

**~~Tronçon du Nouveau-Brunswick – Secteur de Plaster
Rock
Carte détaillée du tracé (Feuille 69)~~**

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12L-88

**~~Tronçon du Nouveau-Brunswick – Secteur de
Napadogan
Carte détaillée du tracé (Feuille 70)~~**

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12L-89

**~~Tronçon du Nouveau-Brunswick – Secteur de la Baie
de Cumberland~~**

~~Carte détaillée du tracé (Feuille 71)~~

SUPPRIMÉE

Annexe de la demande vol. 12L-90

~~**Tronçon du Nouveau-Brunswick – Secteur de
Hampton
Carte détaillée du tracé (Feuille 72)**~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe de la demande vol. 12L-85~~

~~Tronçon du Nouveau – Section Edmundston
Carte détaillée du tracé – Révision (Feuille 67)~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe de la demande vol. 12L-86~~

**~~Tronçon du Nouveau – Section Grand Falls
Carte détaillée du tracé – Révision (Feuille 68)~~**

SUPPRIMÉE

~~**Annexe de la demande vol. 12L-87**~~

~~**Tronçon du Nouveau – Section Plaster Rock
Carte détaillée du tracé – Révision (Feuille 69)**~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe de la demande vol. 12L-88~~

**~~Tronçon du Nouveau – Section Napadogan
Carte détaillée du tracé – Révision (Feuille 70)~~**

SUPPRIMÉE

~~**Annexe de la demande vol. 12L-89**~~

~~**Tronçon du Nouveau – Section Cumberland Bay
Carte détaillée du tracé – Révision (Feuille 71)**~~

SUPPRIMÉE

~~Annexe de la demande vol. 12L-90~~

**~~Tronçon du Nouveau – Section Hampton
Carte détaillée du tracé – Révision (Feuille 72)~~**

2.1 EXIGENCES RELATIVES AU PIPELINE

2.2 PROPRIÉTÉ DES TERRAINS

Pour obtenir plus de détails sur les types de terrains traversés par l'emprise, consulter le tableau 2-1.

Tableau 2-1: Propriété des terrains le long de l'emprise du pipeline

Type de terrain	Pourcentage approximatif de terrains traversés ¹	Longueur ¹ (km)
Tronçon de l'Alberta		
Privé (tenure franche)	63	176,1
Provincial (Couronne)	5	14,2
Fédéral	0	0,0
Municipal	33	93,8
Total	100	284,1
Tronçon des Prairies²		
Privé (tenure franche)	87	990,2934,0
Provincial (Couronne)	12	148,4
Fédéral	1	15,414,7
Municipal	0	1,10,0
Total	100	1 136, 04 078,0
Tronçons de l'Ouest et du Nord de l'Ontario et du raccourci de North Bay		
Privé (tenure franche)	38	725,2
Provincial (Couronne)	60	1 161,4
Fédéral	1	16,1
Municipal	1	20,9
Total	100	1 923,6
Tronçon de l'Est de l'Ontario		
Privé (tenure franche)	95	101,2
Provincial (Couronne)	2	1,9
Fédéral	0	0,0
Municipal	3	2,9
Total	100	106,0
Tronçon du Québec³		
Privé (tenure franche)	86	317,3
Provincial (Couronne) ⁴	7	25,8
Fédéral	5	18,5
Municipal	2	7,4
Total	100	369,0

Tableau 3-4 : Exigences relatives aux terrains pour les stations de pompage

Station de pompage ³	Latitude	Longitude	Estimation de la superficie de terrain requise (ha)	Propriété foncière
Alberta				
Hardisty D	52° 39' 49" N	111° 16' 7" O	9	Privé (tenure franche)
Lakesend	52° 20' 53" N	110° 46' 14" O	9	Privé (tenure franche)
Monitor	51° 51' 26" N	110° 34' 56" O	9	Privé (tenure franche)
Oyen	51° 19' 31" N	110° 31' 24" O	9	Privé (tenure franche)
Cavendish	50° 49' 3" N	110° 26' 45" O	9	Municipal
Saskatchewan				
Liebenthal	50° 40' 11" N	109° 46' 11" O	9	Privé (tenure franche)
Cabri	50° 37' 31" N	108° 56' 20" O	9	Privé (tenure franche)
Stewart Valley	50° 33' 14" N	108° 11' 3" O	9	Privé (tenure franche)
Herbert	50° 32' 41" N	107° 29' 30" O	9	Privé (tenure franche)
Chaplin	50° 30' 5" N	106° 41' 49" O	9	Privé (tenure franche)
Caron	50° 28' 55" N	105° 51' 26" O	9	Privé (tenure franche)
Belle Plaine	50° 26' 21" N	105° 7' 29" O	9	Privé (tenure franche)
Regina	50° 23' 35" N	104° 23' 55" O	9	Privé (tenure franche)
Kendal	50° 20' 7" N	103° 43' 35" O	9	Privé (tenure franche)
Grenfell	50° 17' 10" N	102° 59' 38" O	9	Privé (tenure franche)
Whitewood	50° 14' 57" N	102° 12' 2" O	9	Privé (tenure franche)
Moosomin	50° 12' 179" N	101° 28' 4833" O	0 ¹	Privé (tenure franche)
Manitoba				
Cromer	49° 46' 173" N	101° 16' 2545" O	6,2	Privé (tenure franche)
Crandall	50° 8' 7" N	100° 43' 3" O	9	Privé (tenure franche)
Rapid City	50° 4' 59" N	100° 4' 13" O	9	Privé (tenure franche)
Wellwood	50° 1' 5" N	99° 21' 27" O	9	Privé (tenure franche)
Portage la Prairie	49° 54' 50" N	98° 31' 24" O	9	Privé (tenure franche)

2.7 RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT À CE JOUR

Énergie Est poursuit la gestion des résultats de ses activités d'engagement à l'égard de chacun des groupes autochtones qui participent aux activités d'engagement conformément au processus décrit dans le Volume 10 de la Demande. Les commentaires supplémentaires propres au Projet qui ont été reçus des groupes autochtones seront examinés et intégrés à la conception et à la planification du Projet, dans la mesure possible sur le plan technique et économique.

2.7.1 Résultats des activités d'engagement

Les pages qui suivent donnent un aperçu par province des intérêts et des préoccupations soulevés par les communautés et les organisations des Premières Nations et des Métis au cours des activités d'engagement pendant la période de référence. Bien que des intérêts et des préoccupations supplémentaires aient été soulevés pendant la période de référence, Énergie Est remarque que plusieurs des enjeux et préoccupations soulevés ont déjà été répertoriés dans la Demande ainsi que dans la première, la deuxième et la troisième période de référence supplémentaire.

D'autres renseignements sur les intérêts et les préoccupations soulevés dans chaque province, et sur la manière dont ils ont été ou seront traités, se trouvent dans les sommaires établis pour chaque communauté des groupes autochtones visés par un processus d'engagement. Voir le Tableau 2-1 pour les renvois aux annexes concernant les Sommaires des engagements envers les communautés autochtones par province.

Durant les activités d'engagement, Énergie Est a répertorié des préoccupations et des enjeux relatifs au Projet soulevés par les communautés et organisations autochtones et les a présentés au moyen du dépôt de la Demande et des rapports supplémentaires. Énergie Est rédige actuellement un résumé des préoccupations et des enjeux relatifs au Projet en suspens afin de fournir une mise à jour de ceux-ci à l'ONÉ dans le cadre du Rapport supplémentaire n^o6.^{6 7}

Énergie Est constate qu'en plus des intérêts et préoccupations identifiés et répertoriés dans les dépôts qu'elle a effectués, elle a reçu, par l'intermédiaire de son programme d'engagement envers les Autochtones, plusieurs préoccupations et enjeux soulevés par des communautés des Premières Nations et des Métis engagées par rapport au Projet mais qui ne sont pas directement liés à ce dernier. Ces préoccupations continueront d'être activement répertoriées par Énergie Est. Lorsque jugé approprié, ces préoccupations seront soumises à l'évaluation de tiers concernés et, dans d'autres cas, Énergie Est incitera les groupes autochtones à communiquer directement avec ces tiers concernés.

⁶ Voir le calendrier supplémentaire mis à jour, Rév. 4, annexe 1-1, pièce SR 5-13.

⁷ Une mise à jour de la Demande Volume 10, Tableau 6-5: Sommaire des questions, préoccupations et réponses, sera fourni dans le cadre du Rapport supplémentaire No. 65.

Tableau 11-4 : Mise à jour des longueurs et des noms des sections du pipeline — tronçons de conversion1 (suite)

Nom du tronçon	Nom de la section dans la Demande	Nom de la section mis à jour	Longueur de la section ¹ (km)	Longueur de la section mise à jour (km) ^{2,3}	Province
Notes :					
1. Les renseignements figurant dans le présent tableau sont préliminaires et continueront d'évoluer en fonction de l'évolution de la conception technique, de l'évaluation environnementale, de l'engagement des communautés autochtones et des parties prenantes et des consultations des organismes de réglementation.					
2. Les longueurs des sections dans cette colonne pour les tronçons des Prairies (Alberta) et de l'Est de l'Ontario ont été mises à jour dans les Sections 1 et 2 du Volume de la Mise à jour du Projet et des Errata du Rapport supplémentaire n° 1 (numéro de dépôt ONÉ: A4G9T3). Voir également la réponse à ONÉ 3.1 (numéro de dépôt ONÉ : A4L4F1).					
3. Les longueurs des sections dans cette colonne pour le tronçon du Québec de la frontière de l'Ontario et du Québec jusqu'à Lévis au Québec et au Nouveau-Brunswick tiennent compte des changements au tracé du pipeline en décembre 2014, tels qu'ils sont illustrés dans le Rapport supplémentaire n° 3, Volume de la Mise à jour du Projet et Errata (Numéro de dépôt ONÉ : A4R0V3).					

1.5 DEMANDE VOLUME 6 – CONCEPTION DES INSTALLATIONS

Dans les Rapports supplémentaires n° 1, n° 2 et n° 3, Énergie Est a indiqué qu'un certain nombre de changements éventuels dans la conception étaient envisagés pour le Projet dans le cadre d'une initiative continue d'optimisation des installations et qu'un rapport d'étapes serait présenté à l'Office (voir RS 2-5A de l'Annexe 1-1, Rév. 4). Par conséquent, le présent rapport fournit des renseignements à jour sur les améliorations suivantes apportées à la conception :

- l'aménagement type des sites des stations de pompage
- la mise à jour des emplacements et des noms des stations de pompage d'Hardisty en Alberta jusqu'à Lévis au Québec
- les infrastructures électriques des stations de pompage, y compris la production de gaz sur place dans le Nord de l'Ontario
- l'aménagement type des terminaux de réservoirs d'Hardisty et de Moosomin
- les infrastructures électriques des terminaux de réservoirs d'Hardisty et de Moosomin
- ~~la mise à jour de l'aménagement du site et de l'emplacement de la station de comptage de livraison de Lévis au sein d'un complexe de raffinage de pétrole existant~~

Les renseignements sur la conception technique dont il est question dans ce rapport d'étape sont fondés sur la conception préliminaire. D'autres révisions et améliorations sont prévues à mesure que des données supplémentaires sont recueillies et que la conception technique progresse vers la phase de la conception détaillée.

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 45)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
Rapport supplémentaire n° 1 – Janvier 2015				
RS 1-1	Demande Volume 1, Tableau 2-6	Mise à jour du programme d'engagement des Autochtones, y compris des activités d'engagement de suivi avec des communautés supplémentaires identifiées par l'ONÉ au printemps de 2014	T4 2014 (Révisé au 30 janvier 2015)	Terminé
RS 1-2	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 1, Section 2.17 • ÉES Volume 1, Section 1.2.1 	<p>Évaluation des éléments du Projet non compris dans l'ÉES, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • modification du tracé du pipeline autour des stations de compression et des vannes de canalisation principale sur le pipeline de conversion • remplacements de franchissements de cours d'eau • optimisation du tracé dans le cadre de la conception détaillée et commentaires des parties intéressées 	Tel qu'indiqué dans la case au-dessus	Terminé
RS 1-3	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 1, Section 2.17 • ÉES Volume 1, Section 1.2.2 	<p>Addendum de l'ÉES portant sur la détermination de l'importance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des effets potentiels d'un franchissement avec tranchée à ciel ouvert dans la rivière Assiniboine au Manitoba sur la mulette feuille d'érable en s'appuyant sur la modélisation de transport de sédiments • sur la rainette faux-grillon de l'Ouest en tenant compte du programme de rétablissement proposé en Ontario pour cette espèce déposé le 3 juillet 2014 	Tel qu'indiqué dans la case au-dessus	Terminé
RS 1-4	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 11, Section 3 • ÉES Volume 1, Section 1.2.2 	Les rapports des données techniques qui comprendront les données recueillies sur le terrain en 2014 (tel qu'identifié dans l'ÉES Volumes 2, 3, 4 et 6)	Tel qu'indiqué dans la case au-dessus	Terminé
RS 1-5	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 11, Section 3 • ÉES Volume 1, Section 1.2.2 	Évaluation quantitative des effets potentiels du Projet sur l'habitat essentiel du caribou des bois dans le nord de l'Ontario	Tel qu'indiqué dans la case au-dessus	Terminé

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 5) (suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
Rapport supplémentaire n° 2 – Mars 2015				
RS 2-2	Demande Volume 4, Section 4.3, Annexes Vol 4-3 et Vol 4-4	Mises à jour des rapports sur les géorisques et rapports hydrotechniques de Golder Associates Inc., y compris les mesures d'atténuation éventuelles	T1 2015	Terminé
RS 2-3	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.3	Rapports de faisabilité pour huit franchissements sans tranchée le long du tronçon du Nouveau-Brunswick	T1 2015	Terminé
RS 2-4A	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.4	Mise à jour des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada le long des tronçons de conversion	T1 2015	Terminé
RS 2-4B	Rapport supplémentaire N°2, Section 1.4	Cartes routières détaillées à une échelle de 1:50, 000, éliminant les modifications du tracé sur environ <u>contournant</u> 10 sites existants de TransCanada	T2 2015	Terminé
RS 2-5A	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.5	Rapport d'étape sur l'initiative d'optimisation de la conception des installations pour les emplacements des terminaux de réservoirs, de puissance électrique et des stations de pompes à partir d'Hardisty en Alberta jusqu'à la région de Lévis au Québec.	T3 2015	Terminé
RS 2-5B	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.7.1 • Rapport supplémentaire n°4, Section 1.5.1 	Rapport d'étapes sur l'initiative d'optimisation de la conception des installations – disposition des stations de pompage.	T4 2015	<u>Terminé</u>
RS 2-6	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.6	Mise à jour des activités de participation des collectivités	T1 2015	Terminé
RS 2-7	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.7	Mise à jour des activités d'engagement à l'égard des Autochtones	T1 2015	Terminé
RS 2-8	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.8	Mise à jour de la consultation avec les fonctionnaires fédéraux et provinciaux en environnement	T1 2015	Terminé
RS 2-9	Demande Volumes 7, 9 et 10	Mise à jour de la consultation sur le transport maritime pour le Nouveau-Brunswick	T1 2015	Terminé

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 5) (suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 2-10	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la Demande, Volume 1, Section 3.13 • Rapport supplémentaire n° 5, Projet révisé et errata, Section 1.12.4, Annexe Vol 4B et 4E • Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2 • Demande Volume 1, Section 2.17 • ÉES Volume 1, Section 1.2.2 • ÉES Volume 4, partie B, Section 1.11 • 	<ul style="list-style-type: none"> • Addendum de l'ÉES portant sur la détermination de l'importance des effets associés au transport maritime sur les mammifères marins dans la baie de Fundy. • Rapports des données techniques du Nouveau-Brunswick sur la faune marine et l'habitat de la faune marine 	T3 2015	Terminé
RS 2-11	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2	Réévaluation d'un site d'intérêt pour le franchissement de la rivière Iroquois à la suite d'une modification du tracé	T1 2015	Terminé
RS 2-12	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES Volume 1, Section 1.2.2 • Rapport supplémentaire N° 1, Section 1.9.3 	<p>Documents d'atténuation complets comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mises à jour des plans de protection de l'environnement (à l'exception du terminal maritime Énergie Est de Canaport d'Énergie Est) • Cartes-tracés environnementales pour Alberta, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick • Tableaux sur les mesures d'atténuation spécifiques aux ressources pour les nouveaux pipelines à l'extérieur du Québec 	T1 2015	Terminé
RS 2-13	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de la Modification, Volume 1, Annexe 1-6, Section 3.1 • Rapport supplémentaire n° 5, Projet révisé et errata, Section 1.12.5 et Annexe Volume 4A • Rapport supplémentaire N.2, Section 1.10 	Mise à jour des PPE sur le terminal maritime Canaport d'Énergie Est de Canaport	T4 2015	Terminé

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 5) (suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 2-14	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la Demande, Volume 1, Annexe 1-6, Section 3.1 • Rapport supplémentaire n° 5, Projet révisé et errata, Section 1.12.5 et Annexe volume 4A • Rapport supplémentaire N.2, Section 1.10 	Figures environnementales avec atténuation pour les stations de pompages, les terminaux de réservoirs et le terminal maritime Canoport d'Énergie Est	T4 2015	Terminé
Rapport supplémentaire n° 3 – Juin 2015				
RS 3-1A	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 1, Section 2.9.4, • Demande Volume 4, Section 3.3; Annexes Vol 4-48 à Vol 4-55 	Mise à jour de l'information pour tenir compte des travaux géotechniques en cours sur six franchissements de cours d'eau au sud du fleuve Saint-Laurent	T3 2015	Terminé
RS 3-1B	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.5.6 • Rapport supplémentaire n°4, Section 1.3.4 	Mise à jour de l'information reflétant les travaux géotechniques effectués sur deux passages franchissements de cours d'eau au sud du Fleuve Saint-Laurent.	T4 2015	Terminé
RS 3-2	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°5, Section 1.4.2 à 1.4.3, Annexe volume 1, Évaluation des risques • Rapport supplémentaire n°4, Projet révisé et errata, Annexe 1-1 (Révision 4) • Demande Volume 3, Section 4.2.3, Garanties financières • Guide de dépôt de l'ONÉ, juin 2014 (Rubrique D1a-d) 	Détails des garanties financières incluant : <ul style="list-style-type: none"> • garantie d'assurance • évaluation détaillée des risques pour tout le Projet • estimation des coûts résultant d'un déversement selon le pire des scénarios provenant d'une installation du Projet • application des résultats de l'évaluation détaillée des risques 	T4 2015	Terminé
RS 3-3	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.5.1	Mise à jour du terminal maritime de Cacouna d'Énergie Est	T2 2015	Terminé
RS 3-4	Demande Volumes 7, 9 et 10	Mise à jour de la consultation sur le transport maritime	T2 2015	Terminé

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 5) (suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 3-5	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.6	Mise à jour des activités de participation des collectivités.	T2 2015	Terminé
RS 3-6	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.7	Mise à jour des activités d'engagement à l'égard des Autochtones.	T2 2015	Terminé
RS 3-7	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.8	Mise à jour de la consultation avec les fonctionnaires fédéraux et provinciaux en environnement.	T2 2015	Terminé
RS 3-4010A	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la Demande Volume 1, Section 3.8.7 • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.8.3 • Demande Volume 1, Section 2.13 • Demande Volume 7, Sections 5.1.9 et 5.3 • Guide de dépôt de l'ONÉ, juin 2014, Rubrique H6 • 	Mise à jour de l'examen TERMPOL et des études TERMPOL envoyées à Transport Canada	T4 2015	Terminé
RS 3-44 A-10B	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume-1, Section 3.8.7 • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.8.3 	Mise à jour du processus d'examen TERMPOL pour le terminal maritime Canaport d'Énergie Est	T2 2016	Prévu

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 5) (suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 3-11A	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.5.6 • Rapport supplémentaire n°4, Projet révisé et errata, Section 1.3.4 • Demande Volume 1, Section- 2.9.4 • Demande Volume 4, Sections 3.3.1.4 et 3.4.4, Annexes Vol 4-35, 4-62 et 4-65 • Demande Volume 5, Sections 4.2.5 et 4.2.6, Annexes Vol 5-42, Vol 5-45, et Vol 5-46 	Mises à jour de la méthodologie de franchissement et des emplacements de recharge pour les franchissements de la rivière des Outaouais et de la rivière du Nord, sur le tronçon du Québec	T4-2015	Terminé
RS 3-11B	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.5.6 et annexe volume 2-3 • Rapport supplémentaire n°4, Projet révisé et errata, Section 1.3.4 • Rapport supplémentaire n°-13, Section-1.93.2 	Rapport de faisabilité sur les franchissements alternatifs sans tranchée et méthodes de franchissement d'urgence pour le franchissement de la Rivière du Nord sur le tronçon du Québec	T4 2015	Terminé
RS 3-12A	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES Volume 1, Section 1.2.2 • Rapport supplémentaire N°1, Section 1.9.3 	CTE et TMSR pour le nouveau pipeline au Québec à partir de la frontière ON-QC jusqu'à la région de Lévis	T2-2015	Terminé

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 5) (suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 3-12B	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la Demande Volume 1, Annexe 1-6, Section 3.1 • Rapport supplémentaire n°4, Projet révisé et errata, Section 1.10.4 • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.12.5 et Annexe Volume 4A • ÉES Volume 1, Section 1.2.2 • Rapport supplémentaire N°1, Section 1.9.3 	CTE et TMSR pour le nouveau pipeline au Québec à partir de la région de Lévis jusqu'à la frontière QC-NB	T4 2015	Terminé
RS 3-13	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES Volume 2, parties A et C2, Section 6 • Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2 	Addendum de l'ÉES portant sur l'évaluation des effets des méthodes de franchissement d'urgence de cours d'eau pour le franchissement des cours d'eau sans tranchée (Alberta et Ontario)	T2 2015	Terminé
RS 3-15A	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°4, Projet révisé et errata, Section 1.10.4 • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.12.5 et Annexe Volume 4E • Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2 	Mise à jour de l'ÉES sur l'environnement acoustique	T4 2015	Terminé
RS 3-15B	Rapport supplémentaire N° 1, Section 1.9.2	Mise à jour de la CTE sur l'environnement acoustique	T1 2016	Prévu
RS 3-16A	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 2, Section 1.3 • Rapport supplémentaire n°3, Section 1.3 	Mise à jour du réalignement du tracé du pipeline jusqu'en décembre 2014, incluant aperçu et cartes détaillées du tracé à partir de la frontière ON-QC jusqu'à la région de Lévis et le Nouveau-Brunswick et de la frontière QC-NB jusqu'à Saint John, NB	T2 2015	Terminé

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 5) (suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 3-16B	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.5.1 à 1.5.3, Annexe 1-8, Section 1.13 et Annexe Volume 5 • Rapport supplémentaire n°4, Projet révisé et errata, Section 13.1 • Rapport supplémentaire n° 2, Section 1.3 • Rapport supplémentaire n°3, Section 1.3 	Mise à jour du réalignement du tracé du pipeline à partir de Hardisty, AB jusqu'à Saint John, N-B	T4 2015	Terminé
RS 3-17	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°4, Projet révisé et errata, Section 1.12 • Rapport supplémentaire n°3, Section 1.10 	Rapport d'étape de la révision de la mise à jour du CSA Z662 en juin 2015.	T3 2015	Terminé
Rapport supplémentaire n° 4 – Septembre 2015				
RS 4-1	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la Demande Volume 2, Section 2.2.6 • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.5.10 et Annexe Volume 2-14 à 2-17 • Rapport supplémentaire n°4, Projet révisé et errata, Section 1.3.7 • Demande Volume 1, Section 2.9.3 • Demande Volume 4, Section 2.9 • Demande Volume 7, Section 2.11 	Plan d'atténuation pour les formations rocheuses-acides de gestion de la roche acide, incluant les mesures d'atténuation préliminaires d'atténuation	T4 2015	Prévu Terminé

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 5) (suite)

<u>N° de la pièce</u>	<u>Renvoi</u>	<u>Dépôt supplémentaire</u>	<u>Date cible de dépôt</u>	<u>État</u>
RS 4-2A	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°4, Projet révisé et errata, Section 1.3.5, Annexe Volume 1-7 à 1-10 • Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.3 	Rapports de faisabilité pour quatre franchissements de cours d'eau sans tranchée le long du tronçon du Nouveau-Brunswick.	T3 2015	Terminé
RS 4-2B	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°4, Projet révisé et errata, Section 1.5.7, Annexe Volume 2-4 à 2-7 • Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.3 	Rapports de faisabilité pour quatre franchissements de cours d'eau sans tranchée le long du tronçon au Nouveau-Brunswick.	T4 2015	Terminé
RS 4-3	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.6	Mise à jour des activités de participation des collectivités.	T3 2015	Terminé
RS 4-4	• Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.7	Mise à jour des activités d'engagement à l'égard des Autochtones.	T3 2015	Terminé
RS 4-5	• Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.8	Mise à jour de la consultation avec les fonctionnaires fédéraux et provinciaux en environnement.	T3 2015	Terminé
RS 4-6A	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de Volume 11, Section 3 • ÉES Volume 1, Section 1.2.1 • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour du Projet et errata, Section 1.9.2 	Évaluation des composantes du Projet non incluses dans l'ÉES de l'Alberta et jusqu'à l'Ontario (pour toutes les CV pertinentes), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • routes d'accès permanentes aux terminaux de réservoirs et aux stations de pompage • optimisation du site des installations • réalignements du tracé le long du tronçon en conversion 	T3 2015	Terminé

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 5) (suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 4-6 B	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la Demande Volume 1, Annexe 1-6, Section 3.1 • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.12.4 et Annexe Volume 4E • Rapport supplémentaire n°4, Projet révisé et errata, Section 1.10.4 • Demande de Volume 11, Section 3 • ÉES Volume 1, Section 1.2.1 • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour du Projet et errata, Section 1.9.2 	<p>Évaluation des composantes du Projet non incluses dans l'ÉES du Québec et du Nouveau-Brunswick (pour toutes les CV pertinentes), incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • routes d'accès permanentes aux terminaux de réservoirs et aux stations de pompage • optimisation du site des installations • modification du tracé du pipeline 	T4 2015	Terminé
RS 4-7A	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la Demande Volume 1, Section 3.13.1 • Rapport supplémentaire n° 5, Mise à jour relative au Projet et Errata, Section 1.12.4 • ÉES Volume 1, Section 1.2.2 	<p>Évaluation des risques écologiques et sur la santé humaine (ERESH) pour un scénario de déversement mineur et le pire scénario de déversement crédible en cas de déversement en mer. En fonction des résultats de l'évaluation au moyen d'une modélisation déterministe</p>	T4 2015	Terminé
RS 4-7B	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la Demande Volume 1, Section 3.13.1 • Rapport supplémentaire n° 5, Mise à jour relative au Projet et Errata, Section 1.12.4 	<p>Résultats de l'évaluation au moyen d'une modélisation déterministe pour l'ERESH (pour un scénario de déversement mineur et le pire scénario de déversement crédible en cas de déversement)</p>	T1 2016	Prévu
RS 4-8A	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES Volume 2, partie D et E, Section 6 • Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2 • Rapport supplémentaire n°3, Section 1.8.2 	<p>Addendum de l'ÉES portant sur l'évaluation des effets des méthodes de franchissement d'urgence de cours d'eau pour les franchissements des cours d'eau sans tranchée (de la frontière ON-QC jusqu'à la région de Lévis et de la frontière QC-NB jusqu'à Saint John au Nouveau-Brunswick)</p>	T3 2015	Prévue Terminé

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 5) (suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 4-8B	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la Demande Volume 1, Annexe 1-6, Section 3.1 • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.12.5 et Annexe 4C • ÉES Volume 2, partie D et E, Section 6 • Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2 • Rapport supplémentaire n°3, Section 1.8.3 	Addendum de l'ÉES portant sur l'évaluation des effets sur les méthodes de franchissement d'urgence de cours d'eau pour les franchissements des cours d'eau sans tranchée (de la région de Lévis jusqu'à la frontière QC-N-B).	T4 2015	Terminé
RS 4-9	Rapport supplémentaire n°1, Annexe Volume 3, Section 3.4.8	Transport des sédiments de la Rivière Assiniboine et modélisation hydrologique	T3 2015	Terminé
RS 5-1	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°1, Mise à jour relative au n°5, Projet révisé et Errataerrata, Section 1.5.1 et 1.13 et Annexe Volume 5 • Rapport supplémentaire n°4, Projet révisé et errata, Section 1.11 • Rapport supplémentaire N° 3, Section 1.3.1 	Mise à jour des cartes à l'échelle de 1:200 000 et 1:50 000 (par exemple : aperçu général et cartes détaillées)	T4 2015 T4 2016	PrévuTerminé
RS 5-2	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°1, Mise à jour relative au n°5, Projet révisé et Errataerrata, Section 1.8.1 et Annexe Volume 2-24 • Rapport supplémentaire n°4, Projet révisé et errata, Section 1.6.1 • Rapport supplémentaire N° 3, Section 1.5.2 	Plan de gestion du dynamitage	T4 2015	PrévuTerminé

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 5) (suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 5-3	<ul style="list-style-type: none"> • Demande, Volume 11, Section 3 • ÉES, Volume 1, Section 1.2.1 • Rapport supplémentaire n°1, Mise à jour relative au Projet et Errata, Section 1.9.2 	Évaluation des sites de vannes de sectionnement de la canalisation principale sur le pipeline de conversion et évaluation des routes d'accès aux sites de vannes de sectionnement de la canalisation principale sur le nouveau pipeline et le pipeline de conversion (de l'Alberta au Nouveau Brunswick).	T1 2016	Prévu
RS 5-4	<ul style="list-style-type: none"> • Demande, Volume 11, Section 3 • ÉES, Volume 1, Section 1.2.1 • Rapport supplémentaire n°1, Mise à jour relative au Projet et Errata, Section 1.9.2 	Évaluation des emplacements des camps connus (de l'Alberta au Québec).	T4 2015	Prévu Terminé
RS 5-5	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Modification de la Demande Volume 1, Annexe 1-6, Section 3.1</u> • <u>Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.12.5 et Annexe Volume 4E</u> • Rapport supplémentaire n°1, Mise à jour relative au Projet et Errata, Section 1.9.2 • <u>Demande, Volume 11, Section 3</u> • ÉES, Volume 1, Section 1.2.1 	Mise à jour de l'évaluation socio-économique suite aux changements suivants aux composantes du Projet de l'Alberta au Nouveau-Brunswick <ul style="list-style-type: none"> • optimisation du site d'installation • réalignement du tracé du pipeline. • emplacements connus des camps 	T4 2015	Prévu Terminé

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 5) (suite)

<u>N° de la pièce</u>	<u>Renvoi</u>	<u>Dépôt supplémentaire</u>	<u>Date cible de dépôt</u>	<u>État</u>
RS 5-6	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la Demande Volume 1, Annexe 1-6, Section 3.1 • Rapport supplémentaire n°5, Section 1.12.5 • Rapport supplémentaire n°5, Section 1.10.4 • Rapport supplémentaire n°1, Annexe Volume 3, Section 5.3.7 	Analyse d'écoulement terrestre par Anthony Brook	T4 2015	Non nécessaire
RS 5-7	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°5, Section 1.12.5 et Annexe Volume 4C • Rapport supplémentaire n°4, Section 1.10.4 	Évaluation quantitative de l'habitat essentiel de la faune et son habitat	T4 2015	Terminé
RS 5-8	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°5, Section 1.12.5 et Annexe Volume 4C • Rapport supplémentaire n°4, Section 1.10.3 	Addenda à l'ÉES pour présenter l'évaluation des effets des tracés de pipelines de rechange pour les franchissements d'urgence des franchissements de cours d'eau sans tranchée (au Québec et au Nouveau Brunswick)	T4 2015	Terminé
RS 5-9	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.5.5 to 1.5.7 et Annexe Volume 2-2 à 2-7 • Rapport supplémentaire n°4, Section 1.3.5 	Rapport de faisabilité pour sept franchissements de cours d'eau sans tranchée reflétant le résultat d'une enquête géotechnique sur le terrain	T4 2015	Terminé
RS 5-10	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.5.7 • Rapport supplémentaire n°4, Section 1.3.5 	Mise à jour du franchissement d'urgence pour les franchissements de cours d'eau sans tranchée de la rivière Iroquois et la Petite Rivière Iroquois.	T4 2015	Terminé

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 5) (suite)

<u>N° de la pièce</u>	<u>Renvoi</u>	<u>Dépôt supplémentaire</u>	<u>Date cible de dépôt</u>	<u>État</u>
RS 5-11	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la Demande Volume 1, Section 3.5.4 • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.5.9 et Annexe Volume 2-13 • Rapport supplémentaire n°4, Section 1.3.6 	Mise à jour de l'emplacement des vannes de la Section 2.11 de la Demande, Volume 4A : Conception du pipeline.	T4 2015	Terminé
RS 5-12	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.10 • Rapport supplémentaire n°4, Section 1.9 	Lise des municipalités/ autorités régionales engagées mise à jour.	T4 2015	Terminé
RS 5-13	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°2, Annexe Volume 3A (PPE Annexe E) • Réponse à la Demande de renseignements ONÉ 5.22 	Jeu complet de dessins types	T4 2015	Terminé
Rapport supplémentaire n°6 – Mars 2016				
RS 6-1	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.11.1 • Rapport supplémentaire n°4, Projet révisé et errata, Section 1.9.1 • Rapport supplémentaire N°-2, Section 1.8.2 • Rapport supplémentaire N° 3, Section 1.7.1 	Rapport des connaissances traditionnelles	T1 2016	Prévu

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 5) (suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 6-2	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°5, Projet révisé et errata, Section 1.5.6 • Rapport supplémentaire N° 4, section 1.3.4 • Rapport supplémentaire N° 3, section 1.3.2 	Rapports de faisabilités sur les méthodes de franchissements alternatifs/alternatives sans tranchée et méthodes de franchissement d'urgence du passage de la Rivière des Outaouais située sur le tronçon du Québec	T2 2016	Prévu
RS 6-3	Rapport supplémentaire No-n° 4 , section 1.9	Résumé des enjeux, des préoccupations et des réponses pour l'engagement des collectivités	T1 2016	Prévu
RS 6-4	Rapport supplémentaire No-n° 4 , section 1.9.5	Résumé des enjeux, des préoccupations et des réponses pour l'engagement des communautés Autochtones	T1 2016	Prévu
RS 6-5	Rapport supplémentaire n° 5, Projet révisé et errata, Section 1.12.6	Mise à jour des caractéristiques environnementales de base pour l'optimisation du tracé de septembre 2015 au Nouveau-Brunswick (pour les composantes valorisées applicables).	T1 2016	Prévu
RS 6-6	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la Demande Volume 1, Annexe 1-6, Section 3.1.1 • Rapport supplémentaire N° 5, Projet révisé et errata, Section 1.12.6 	Description du processus de sélection de l'emplacement des aires de stockage temporaires et autres installations temporaires.	T1 2016	Prévu
RS 6-7	Modification de la Demande Volume 2, Section 3	Rapport de l'étude géotechnique pour le terminal maritime Canaport d'Énergie Est	T1 2016	Prévu
RS 6-8	Rapport supplémentaire n° 5, Projet révisé et errata, Section 1.3.	Mise à jour du Rapport de Golder sur les effets du PRPE sur l'environnement et l'emploi	T1 2016	Prévu
RS 6-9	Réponse à l'ONÉ 5.32	Présentation sur mesures de préparation et d'intervention en cas d'urgence envoyée aux représentants des communautés et des organisations autochtones	T1 2016	Prévu

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 6-9	Réponse à l'ONÉ 5.32	Présentation sur mesures de préparation et d'intervention en cas d'urgence envoyée aux représentants des communautés et des organisations autochtones	T1 2016	Prévu

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 5) (suite)

<u>N° de la pièce</u>	<u>Renvoi</u>	<u>Dépôt supplémentaire</u>	<u>Date cible de dépôt</u>	<u>État</u>
Rapport supplémentaire n°7 – Juin 2016				
RS 7-1	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la Demande Volume 1, Section 3.14 • Rapport supplémentaire N° 5, Projet révisé et errata, section 1.13 • Rapport supplémentaire N° 4, Projet révisé et errata, section 1.11 • Demande Volume 8, Terrains • Guide de dépôt de l'ONÉ, rubrique G4 (27 juin 2014) 	Renseignements détaillés sur la propriété des terrains le long du tracé du pipeline, de Hardisty, AB jusqu'à Saint John, NB. À remettre avec la pièce RS 5-1	T4 2015	Terminé
RS 7-2	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à l'ONÉ 5.19 • Demande Volume 1, Section 2.7.5 • Demande Volume 5, Section 2.3 • Rapport supplémentaire N° 3, Section 1.4.1 	Plan de mesures correctives afin de résoudre les problèmes identifiés lors des inspections internes	T3 2017	Prévu
RS 7-3	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la Demande Volume 1, Annexe 1-6 • Rapport supplémentaire n° 5, Projet révisé et errata, Section 1.12.6 	Mesures exhaustives d'atténuation pour le nouveau pipeline (Alberta, Ontario, Québec et Nouveau-Brunswick), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • plans de protection de l'environnement mis à jour • cartes-tracés environnementales mises à jour • TMASR mis à jour 	T2 2016	Prévu
RS 7-4	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 5, Projet révisé et errata, Section 1.7 • Réponse à l'ONÉ 5.3 	Renseignements sur les infrastructures électriques pour les terminaux, notamment les schéma à lignes unifilaires provisoires	T2 2016	Prévu
RS 7-5	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 5, Projet révisé et errata, Section 1.7 • Réponse à l'ONÉ 5.6 	Renseignements sur le système de contrôle. (SCADA), les instruments de mesure et la communication pour les terminaux.	T2 2016	Prévu

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 5) (suite)

<u>N° de la pièce</u>	<u>Renvoi</u>	<u>Dépôt supplémentaire</u>	<u>Date cible de dépôt</u>	<u>État</u>
RS 7-6	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Modification de la Demande Volume 1, Annexe 1-6, Section 3.1.1</u> • <u>Rapport supplémentaire n° 5, Projet révisé et errata, Section 1.12.6</u> 	<u>Fiches techniques de description des cours d'eau mises à jour et tableau principal des franchissements des cours d'eau mis à jour (toutes les régions).</u>	<u>T2 2016</u>	<u>Prévu</u>
RS 7-7	• <u>Réponse à l'ONÉ 5.16</u>	<u>Résumé des résultats de l'évaluation technique finalisée au sujet des défauts sur la ligne des Prairies (MLV section 17-25-4).</u>	<u>T2 2016</u>	<u>Prévu</u>
RS 7-8	• <u>Réponse à l'ONÉ 5.33</u>	<u>Résultats du Questionnaire sur l'évaluation de la capacité des premiers répondants locaux</u>	<u>T2 2016</u>	<u>Prévu</u>
<p><u>Remarque :</u></p> <p>1. <u>Comme il est expliqué dans la réponse à la Demande de renseignements ONÉ 5.19, la description de la pièce supplémentaire RS 7-2 a été corrigée et ne comprend plus le dépôt d'une confirmation de la réalisation du plan correctif. Le dépôt est attendu avant l'entrée en service progressive au cours du quatrième trimestre de 2020 (N° de dépôt ONÉ : A4V8G6).</u></p> <p>2. <u>Par l'intermédiaire de ses réponses à certaines demandes de renseignements de l'ONÉ, Énergie Est s'est engagé de fournir des informations à l'Office dans un dépôt futur (voir réponse à l'ONÉ 2.3, 5.19, 5.25 et 5.27). Ces engagements sont suivis et peuvent être utilisés dans le cadre de futurs projets supplémentaire ou autonomes.</u></p>				

i. Annexe Tableau 1-2: Franchissement de cours d'eau sans-tranchée — Guide de dépôt de l'étude de faisabilité préliminaire de traverse par FDH

Tronçon	Cours d'eau	Demande – Volume 4A-C, Conception du pipeline					Rapport supplémentaires, Volumes : Mise à jour du Projet et Ingénierie						
		Méthode de franchissement préliminaire	Constat préliminaire	Dessin de méthode de franchissement de remplacement	Annexe	N° du dépôt auprès de l'ONÉ	Rapport supplémentaire	Rapport supplémentaire: Annexe	Suivi du constat / Préliminaire	Dessin de méthode de franchissement de remplacement	N° du dépôt auprès de l'ONÉ	Dépôt / Dépôt Ciblé	Commentaire
Alberta	Rivière Red Deer	Sans-Tranchée	Faisable ¹	Vol 4-6	Vol 4-6	A4D8W7	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Rivière Saskatchewan Sud	Sans-Tranchée	Faisable ¹	Vol 4-6	Vol 4-6	A4D8W7	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
Prairie	Assiniboine River	Sans-Tranchée	Infaisable	Vol 5-42	Vol 5-42	A4D8Z0 A4D98Z1	—	—	—	—	—	—	La méthode de franchissement préliminaire est maintenant Tranchée.
Raccourci de North Bay	Rivière Rideau	Sans-Tranchée	Faisable ¹	Vol 5-45	Vol 5-45	A4D8Z3	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Rivière Madawaska	Sans-Tranchée	Faisable ¹	Vol 5-46	Vol 5-46	A4D8Z2	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
Ontario East	Rivière Raisin	Sans-Tranchée	Faisable ¹	Vol 4-10	Vol 4-10	A4D8W8	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Rivière Delisle	Sans-Tranchée	Faisable ¹	Vol 4-11	Vol 4-11	A4D8X1	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Rivière Rigaud	Sans-Tranchée	Faisable ¹	Vol 4-12	Vol 4-12	A4D8X2	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
Québec	Rivière des Outaouais	En évaluation	Infaisable	Vol 4-35	Vol 4-35	A4D8X3	—	—	—	—	—	T24 2016	Le rapport sur la faisabilité des méthodes de tranchées de remplacement est prévu pour le dépôt du RS-76.
	Rivière du Nord	Tranchée	—	—	—	—	RS 5	Vol 2-3	Infaisable	—	—	T4 2015	Étude géotechnique complétée. Franchissement de cours d'eau sans-tranchée jugée infaisable. Passez à la conception détaillée par méthode de franchissement tranchée. Le rapport sur la faisabilité des méthodes de tranchées de remplacement est prévu pour le dépôt du RS-5.
	Rivière l'Assomption	Sans-Tranchée	Faisable	Vol 4-36	Vol 4-36	A4D9C3	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Rivière Bayonne	Sans-Tranchée	Faisable	Vol 4-37	Vol 4-37	A4D9C3	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Rivière Chicot	Sans-Tranchée	Faisable	Vol 4-38	Vol 4-38	A4D9C3	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée..
	Rivière Maskinongé	Sans-Tranchée	Faisable	Vol 4-39	Vol 4-39	A4D9C3	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Rivière du Loup	Sans-Tranchée	Faisable	Vol 4-40	Vol 4-40	A4D9C3	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Rivière Saint-Maurice	Sans-Tranchée	Faisable	Vol 4-41	Vol 4-41	A409C4	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Rivière Batiscan	Sans-Tranchée	Faisable	Vol 4-42	Vol 4-42	A409C4	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
Rivière Sainte-Anne	Sans-Tranchée	Faisable	Vol 4-43	Vol 4-43	A409C4	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée..	

Annexe Tableau 1-2: Franchissement de cours d'eau sans-tranchée — Guide de dépôt de l'étude de faisabilité préliminaire de traverse par FDH (suite)

Tronçon	Cours d'eau	Demande – Volume 4A-C, Conception du pipeline					Rapport supplémentaires, Volumes : Mise à jour du Projet et Ingénierie						
		Méthode de franchissement préliminaire	Constat préliminaire	Dessin de méthode de franchissement de remplacement	Annexe	N° du dépôt auprès de l'ONÉ	Rapport Supplémentaire	Rapport supplémentaire: Annexe	Suivi du constat / Préliminaire	Dessin de méthode de franchissement de remplacement	N° du dépôt auprès de l'ONÉ	Dépôt / Dépôt Ciblé	Commentaire
Québec (suite)	Fleuve Saint-Laurent	Sans-Tranchée	Aménagement d'un tunnel à considérer		Vol 4-45 Vol 4-56	A4D9C5 A4D9C8	RS 2	Vol 1B-1 Vol 1B-2	L'aménagement d'un tunnel est faisable	—	A4K3H9 A4K3I0 A4K3I1 A4K3I2 A4K3I3 A4K3I4 A4K3I5 A4K3I6 A4K3I7 A4K3I8 A4K3I9 A4K3J0 A4K3J1	T1 2016	Rapport de faisabilité du tunnel à considérer lors de la conception détaillée.
	Rivière Beauvage	Sans-Tranchée	Faisable ¹	Vol 4-46	Vol 4-46	A4D9C6	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Rivière Chaudière	Sans-Tranchée	Faisable ¹	Vol 4-47	Vol 4-47	A4D9C6	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Rivière Etchemin	Sans-Tranchée	Techniquement Faisable ²	Vol 4-48	Vol 4-48	A4D9C6	RS 5	Vol 2-1	Infaisable	—	—	T4 2015	Étude géotechnique- complétée. franchissement de cours d'eau sans-tranchée jugée infaisable. Passez à la conception détaillée par méthode de franchissement tranchée de franchissement de remplacement en cours. Rapport de faisabilité révisée prévue pour le dépôt du RS 5.
	Rivière du Sud	Sans-Tranchée	Techniquement Faisable ²	Vol 4-49	Vol 4-49	A4D9C9	RS 4	Vol 1-1	Faisable	—	—	T3 2015	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Rivière Bras Saint-Nicolas	Sans-Tranchée	Techniquement Faisable ²	Vol 4-50	Vol 4-50	A4D9C9	RS 5	Vol 2-2	Faisable	—	—	T4 2015	franchissement de cours d'eau sans-tranchée jugée faisable. Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée. Enquête pour un emplacement de passage révisé en cours. Nouveau rapport de faisabilité révisée prévue pour le dépôt du RS 5.
	Rivière Trois-Saumons	Sans-Tranchée	Techniquement Faisable ²	Vol 4-51	Vol 4-51	A4D9C9	RS 4	Vol 1-2	Infaisable	—	A4T7V6	T3 2015	La méthode de franchissement préliminaire est maintenant Tranchée.
	Rivière Ouelle	Sans-Tranchée	Techniquement Faisable ²	Vol 4-52	Vol 4-52	A4D9C9	RS 4	Vol 1-3	Faisable	—	A4T7V7 A4T7V8	T3 2015	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	La Grande Rivière	Sans-Tranchée	Techniquement Faisable ²	Vol 4-53	Vol 4-53	A4D9C8	RS 4	Vol 1-4	Infaisable	—	A4T7V9	T3 2015	Alésage de passage jugé faisable.
	Rivière du Loup	Sans-Tranchée	Techniquement Faisable ²	Vol 4-54	Vol 4-54	A4D9C8	RS 4	Vol 1-5	Infaisable	—	A4T7W0	T3 2015	Alésage de passage jugé faisable.
Rivière Madawaska	Sans-Tranchée	Techniquement Faisable ²	Vol 4-55	Vol 4-55	A4D9C8	RS 4	Vol 1-6	Faisable	—	A4T7W1 A4T7W2	T3 2015	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.	
Nouveau-Brunswick	Rivière Iroquois	Sans-Tranchée	Infaisable	—	Vol 4-62	A4D9F3	RS 4	Vol 1-7	Faisable	—	A4T7W3	T3 2015	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Petite Rivière Iroquois	Sans-Tranchée	Faisable ⁺	—	Vol 4-63	A4D9F3	RS 4	Vol 1-8	Faisable	—	A4T7W4	T3 2015	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.

	Rivière Verte	Sans-Tranchée	Faisable Feasible	—	Vol 4-64	A4D9F4	RS 4	Vol 1-10	Peut être faisable	—	A4T7W4	T3 2015	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée. Enquête pour un emplacement de passage révisé en cours.
	Rivière Salmon (Nord) ³	Sans-Tranchée	Infaisable	—	Vol 4-65	A4D9F4	RS 2	Vol 1A-1	Faisable	RS 5 – Vol 2-8	A4K3G6	T14 2015 T4 2015	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée. Dessins de franchissement inclus à inclure dans le RS 5.

Annexe Tableau 1-2: Franchissement de cours d'eau sans-tranchée — Guide de dépôt de l'étude de faisabilité préliminaire de traverse par FDH (suite)

Tronçon	Cours d'eau	Demande – Volume 4A-C, Conception du pipeline					Rapport supplémentaires, Volumes : Mise à jour du Projet et Ingénierie						
		Méthode de franchissement préliminaire	Constat préliminaire	Dessin de méthode de franchissement de remplacement	Annexe	N° du dépôt auprès de l'ONÉ	Rapport Supplémentaire	Rapport supplémentaire: Annexe	Suivi du constat	Dessin de méthode de franchissement de remplacement	N° du dépôt auprès de l'ONÉ	Dépôt / Dépôt Ciblé	Commentaire
Nouveau-Brunswick (suite)	Rivière Tobique	Sans-Tranchée	Faisable ¹	—	Vol 4-66	A4D9F5	RS 2	Vol1A-2	Faisable	RS 5 – Vol 2-10	A4K3G6	T1 2015 T4 2015	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée. Dessins de franchissement de remplacement inclus à inclure dans le RS 5.
	Ruisseau Coal	Sans-Tranchée	Faisable ¹	—	Vol 4-67	A4D9F6	RS 2	Vol 1A-3	Faisable	RS 5 – Vol 2-10	A4K3G6	T1 2015 T4 2015	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée. Dessins de franchissement de remplacement inclus à inclure dans le RS 5.
	Rivière Canaan	Sans-Tranchée	Faisable	—	Vol 4-68	A4D9F6	RS 2	Vol 1A-4	Faisable	Vol 1-4	A4K3G6	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Ruisseau Long	Sans-Tranchée	Faisable	—	Vol 4-69	A4D9F6	RS 2	Vol 1A-5	Faisable	Vol 1-4	A4K3G6	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Kennebecasis	Sans-Tranchée	Faisable	—	Vol 4-70	A4D9F8	RS 2	Vol 1A-6	Faisable	RS 5 – Vol 2-11	A4K3G6	T1 2015 T4 2015	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée. Dessins de franchissement de remplacement inclus à inclure dans le RS 5. Étude géotechnique de franchissement de remplacement en cours. Rapport de faisabilité révisée prévue pour le dépôt du RS 5.
	Rivière Black	Sans-Tranchée	Faisable	—	Vol 4-71	A4D9F8	RS 2	Vol 1A-7	Faisable	Vol 1-4	A4K3G6	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Rivière Mispec	Sans-Tranchée	Faisable	—	Vol 4-72	A4D9F8	RS 2	Vol 1A-8	Faisable	Vol 1-4	A4K3G6	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
	Grande Rivière	Tranchée	—	—	—	—	RS 5	Vol 2-4	Faisable	Vol 2-4	—	T4 2015	franchissement de cours d'eau sans-tranchée jugée faisable. Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée. Étude géotechnique de franchissement de remplacement en cours. Rapport de faisabilité révisée prévue pour le dépôt du RS 5.
	Rivière Miramichi Branche sud sud-ouest	Tranchée	—	—	—	—	RS 4	Vol 1-9	Faisable	Vol 1-4	A4T7W5	T3 2015	franchissement de cours d'eau sans-tranchée jugée faisable. Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.

Tronçon	Cours d'eau	Demande – Volume 4A-C, Conception du pipeline					Rapport supplémentaires, Volumes : Mise à jour du Projet et Ingénierie						
		Méthode de franchissement préliminaire	Constat préliminaire	Dessin de méthode de franchissement de remplacement	Annexe	N° du dépôt auprès de l'ONÉ	Rapport Supplémentaire	Rapport supplémentaire: Annexe	Suivi du constat	Dessin de méthode de franchissement de remplacement	N° du dépôt auprès de l'ONÉ	Dépôt / Dépôt Ciblé Dépôt ciblé	Commentaire
	Rivière Cains	Tranchée	—	—	—	—	RS 5	Vol 2-5	Faisable	Vol 2-5	—	T4 2015	franchissement de cours d'eau sans-tranchée jugée faisable. Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée. Étude géotechnique de franchissement de remplacement en cours. Rapport de faisabilité révisée prévue pour le dépôt du RS 5.
	Rivière Salmon (sud)	Tranchée	—	—	—	—	RS 5	Vol 2-6	Faisable	Vol 2-6	—	T4 2015	franchissement de cours d'eau sans-tranchée jugée faisable. Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée. Étude géotechnique de franchissement de remplacement en cours. Rapport de faisabilité révisée prévue pour le dépôt du RS 5.
	Rivière Hammond	Tranchée	—	—	—	—	RS 5	Vol 2-7	—Faisable	Vol 2-7	—	T4 2015	franchissement de cours d'eau sans-tranchée jugée faisable. Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée. Étude géotechnique de franchissement de remplacement en cours. Rapport de faisabilité révisée prévue pour le dépôt du RS 5.
Canalisation latérale de Montréal	Rivière des Milles Iles	Sans-Tranchée	Faisable	Vol 4-79	Vol 4-79	A4D9G0	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.

Tronçon	Cours d'eau	Demande – Volume 4A-C, Conception du pipeline					Demande – Volume 4A-C, Conception du pipeline						
		Méthode de franchissement préliminaire	Constat préliminaire	Dessin de méthode de franchissement de remplacement	Annexe	N° du dépôt auprès de l'ONÉ	Rapport Supplémentaire	Rapport supplémentaire: Annexe	Suivi du constat	Dessin de méthode de franchissement de remplacement	N° du dépôt auprès de l'ONÉ	Dépôt / Dépôt Ciblé	Commentaire
Canalisation latérale de Montréal (suite)	Rivière des Prairies	Sans-Tranchée	Faisable	Vol 4-80	Vol 4-80	A4D9G0	—	—	—	—	—	—	Constatations acceptées. Passez à la conception détaillée.
Canalisation latérale de Lévis	Rivière Etchemin (Lévis)	Sans-Tranchée	Infaisable	Vol 4-82	Vol 4-82	A4D9G0	RS 5	Vol 2-12	Infaisable	Vol 2-12	—	T4 2015	<u>Étude géotechnique complétée. franchissement de cours d'eau sans-tranchée jugée infaisable. Passez à la conception détaillée par méthode de franchissement tranchée</u>

Note:

1. — Ce tableau est destiné à fournir un guide pour le dépôt dans lequel de l'information spécifique est fourni. Reportez-vous au dépôt pour les détails relatifs à chaque passage de ce guide.

2. — A été jugée faisable au niveau de la géométrie et des conditions de fonctionnement, toutefois aucune information géotechnique était disponible au moment du dépôt.

3. Les rapports de faisabilités ont été fournis auparavant, tel qu'indiqués dans ce tableau. Les dessins de franchissement de remplacement de ces franchissements sont fournis séparément dans le RS 5.

1.0

Table 1-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES

Nom du volume	Nom de la section	N° de volume de l'ÉES dans la demande	N° du rapport supplémentaire	Titre de la section du rapport supplémentaire	N° du volume supplémentaire	N° du volume de l'ÉES
Aperçu du Projet et de l'évaluation	Section 1 – Introduction	1	–	–	–	–
Aperçu du Projet et de l'évaluation	Section 2 - Description du Projet	1	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre Mise à jour de l'ÉES maritime	Annexe Vol 3 Annexe Vol 4	9 10
			4	Addenda de l'ÉES, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario	Annexe Vol 3B	13A
Aperçu du Projet et de l'évaluation	Section 3 - Contexte réglementaire	1	–	–	–	–
Aperçu du Projet et de l'évaluation	Section 4 – Méthodes alternatives	1	–	–	–	–
Aperçu du Projet et de l'évaluation	Section 5 - Contexte environnemental	1	–	–	–	–
Aperçu du Projet et de l'évaluation	Section 6 - Méthodologie d'évaluation	1	–	–	–	–
			4	Addenda de l'ÉES, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario	Annexe Vol 3B	13A
Aperçu du Projet et de l'évaluation	Section 7 - Inspection et surveillance	1	–	–	–	–
Aperçu du Projet et de l'évaluation	Section 8 - Désaffectation et fermeture	1	–	–	–	–
Évaluation des effets biophysiques –AB	Section 1 – Introduction	2A	–	–	–	–
Évaluation des effets biophysiques –AB	Section 2 – Environnement atmosphérique	2A	1	RDT- Environnement atmosphérique (AB) RDT - Environnement atmosphérique construction (Projet)	Annexe Vol 5A Annexe Vol 5B	11 11
			1	RDT – Environnement acoustique (Projet)	Annexe Vol 5B	11
Évaluation des effets biophysiques –AB	Section 4 – Ressources en eau de surface	2A	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Ressources en eau de surface	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques –AB	Section 5 – Ressources en eau souterraine	2A	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques –AB	Section 6 – Poisson et habitat du poisson	2A	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Poisson et habitat du poisson (AB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A	9 11
			3	Méthodes alternatives aux franchissements de cours d'eau	Projet révisé et Errata, Annexe 1-4	12
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A

Table 2-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (suite)

Nom du volume	Nom de la section	N° de volume de l'ÉES dans la demande	N° du rapport supplémentaire	Titre de la section du rapport supplémentaire	N° du volume supplémentaire	N° du volume de l'ÉES
Évaluation des effets biophysiques –AB	Section 7 – Sols et terrain	2A	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Sols (AB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5E	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques –AB	Section 8 – Végétation et milieux humides	2A	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Végétation et milieux humides (AB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques –AB	Section 9 – Faune et habitat faunique	2A	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Faune et habitat faunique (AB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques –SK et MB	Section 1 – Introduction	2B	–	–	–	–
Évaluation des effets biophysiques –SK et MB	Section 2 – Environnement atmosphérique	2B	1	RDT – Environnement atmosphérique (SK et MB) RDT – Environnement atmosphérique construction (Projet)	Annexe Vol 5A Annexe Vol 5B	11 11
Évaluation des effets biophysiques –SK et MB	Section 3 – Environnement acoustique	2B	1	RDT – Environnement acoustique (Projet)	Annexe Vol 5B	11
Évaluation des effets biophysiques –SK et MB	Section 4 – Ressources en eau de surface	2B	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Ressources en eau de surface (SK et MB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques –SK et MB	Section 5 – Ressources en eau souterraine	2B	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques –SK et MB	Section 6 – Poisson et habitat du poisson	2B	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Poisson et habitat du poisson (SK et MB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A	9 11
			4	Modélisation de la dispersion des sédiments et enquête de substrat de la Rivière Assiniboine Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario – Biophysique	Annexe Vol 3A Annexe Vol 3B	12 13A
Évaluation des effets biophysiques –SK et MB	Section 7 – Sols et terrain	2B	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Sols (SK et MB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5E	9 11

Table 3-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (suite)

Nom du volume	Nom de la section	N° de volume de l'ÉES dans la demande	N° du rapport supplémentaire	Titre de la section du rapport supplémentaire	N° du volume supplémentaire	N° du volume de l'ÉES
Évaluation des effets biophysiques –SK et MB (suite)	Section 7 – Sols et terrain	2B	4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques –SK et MB	Section 8 – Végétation et milieux humides	2B	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Végétation et milieux humides (SK et MB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques –SK et MB	Section 9 – Faune et habitat faunique	2B	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre Faune et habitat faunique (SK et MB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario	Section 1 – Introduction	2C1	–	–	–	–
Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario	Section 2 – Environnement atmosphérique	2C1	1	RDT – Environnement atmosphérique (ON) RDT – Environnement atmosphérique construction (Projet)	Annexe Vol 5B Annexe Vol 5B	11 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario	Section 3 – Environnement acoustique	2C1	1	RDT – Environnement acoustique (Projet)	Annexe Vol 5B	11
Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario	Section 4 – Ressources en eau de surface	2C1	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Ressources en eau de surface (ON)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario	Section 5 – Ressources en eau souterraine	2C1	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario	Section 6 – Poisson et habitat du poisson	2C1	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Poisson et habitat du poisson (ON)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario	Section 7 – Sols et terrain	2C1	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Sols (ON)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5E	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario	Section 8 – Végétation et milieux humides	2C1	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Végétation et milieux humides (ON)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B	9 11

Table 4-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (suite)

Nom du volume	Nom de la section	N° de volume de l'ÉES dans la demande	N° du rapport supplémentaire	Titre de la section du rapport supplémentaire	N° du volume supplémentaire	N° du volume de l'ÉES
Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario (suite)	Section 8 – Végétation et milieux humides	2C1	4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario	Section 9 – Faune et habitat faunique	2C1	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Faune et habitat faunique (Nord de l'Ontario)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario	Section 1 – Introduction	2C2	–	–	–	–
Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario	Section 2 – Environnement atmosphérique	2C2	1	RDT – Environnement atmosphérique construction (Projet)	Annexe Vol 5B	11
Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario	Section 3 – Environnement acoustique	2C2	1	RDT – Environnement acoustique (Projet)	Annexe Vol 5B	11
Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario	Section 4 – Ressources en eau de surface	2C2	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Ressources en eau de surface (ON)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario	Section 5 – Ressources en eau souterraine	2C2	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario	Section 6 – Poisson et habitat du poisson	2C2	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Poisson et habitat du poisson (ON)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario	Section 7 – Sols et terrain	2C2	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Sols (ON)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5E	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario	Section 8 – Végétation et milieux humides	2C2	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Végétation et milieux humides (ON)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario	Section 9 – Faune et habitat faunique	2C2	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Faune et habitat faunique (Est de l'Ontario)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B	9 11

Table 5-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (suite)

Nom du volume	Nom de la section	N° de volume de l'ÉES dans la demande	N° du rapport supplémentaire	Titre de la section du rapport supplémentaire	N° du volume supplémentaire	N° du volume de l'ÉES
Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario (suite)	Section 9 – Faune et habitat faunique	2C2	4	Addenda de l'ÉES Volume 2, de l'Alberta jusqu'à l'Ontario - Biophysique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets biophysiques – QC	Section 1 – Introduction	2D	–	–	–	–
Évaluation des effets biophysiques – QC	Section 2 – Environnement atmosphérique	2D	–	RDT – Environnement atmosphérique construction (Projet)	Annexe Vol 5B	11
Évaluation des effets biophysiques – QC	Section 3 – Environnement acoustique	2D	1	RDT – Environnement acoustique (Projet)	Annexe Vol 5B	11
Évaluation des effets biophysiques – QC	Section 4 – Ressources en eau de surface	2D	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Évaluation des effets biophysiques – QC	Section 5 – Ressources en eau souterraine	2D	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Évaluation des effets biophysiques – QC	Section 6 – Poisson et habitat du poisson	2D	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Poissons et habitat du poisson (Rapport)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5G1/ 5G2	9 11 (1/2, 2/2)
			4	Évaluation des effets sur le poisson et l'habitat du poisson – Méthodes alternatives aux franchissements de cours d'eau du Tronçon 1 au Québec	Annexe Vol 3A	12
Évaluation des effets biophysiques – QC	Section 7 – Sols et terrain	2D	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Sols et Terrain (Partie 1/13)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5F	9 11
Évaluation des effets biophysiques – QC	Section 8 – Végétation et milieux humides	2D	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Milieux Humides RDT – Espèces floristiques d'intérêt pour la conservation	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5F	9 11
Évaluation des effets biophysiques – QC	Section 9 – Faune et habitat faunique	2D	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Ongulés RDT – Amphibiens et Reptiles RDT – Oiseaux Nicheurs RDT – Oiseaux de proie	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5F	9 11
Évaluation des effets biophysiques – NB	Section 1 – Introduction	2E	–	–	–	–
Évaluation des effets biophysiques – NB	Section 2 – Environnement atmosphérique	2E	1	RDT – Environnement atmosphérique construction (Projet)	Annexe Vol 5B	11
Évaluation des effets biophysiques – NB	Section 3 – Environnement acoustique	2E	1	RDT – Environnement acoustique (Projet)	Annexe Vol 5B	11

Table 6-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (suite)

Nom du volume	Nom de la section	N° de volume de l'ÉES dans la demande	N° du rapport supplémentaire	Titre de la section du rapport supplémentaire	N° du volume supplémentaire	N° du volume de l'ÉES
Évaluation des effets biophysiques – NB	Section 4 – Ressources en eau de surface	2E	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Ressources en eau de surface (NB) RDT – Drainage de la roche acide (NB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5C Annexe Vol 5C	9 11 11
			1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
			1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Poisson et habitat du poisson (NB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5D	9 11
Évaluation des effets biophysiques – NB	Section 6 – Poisson et habitat du poisson	2E	4	Évaluation des effets sur le poisson et l'habitat du poisson – Méthodes alternatives aux franchissements de cours d'eau au Nouveau-Brunswick	Annexe Vol 3A	12
			1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Sols (NB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5E	9 11
Évaluation des effets biophysiques – NB	Section 7 – Sols et terrain	2E	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Végétation et milieux humides (NB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5C	9 11
Évaluation des effets biophysiques – NB	Section 8 – Végétation et milieux humides	2E	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre TDR – Faune et habitat faunique	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5C	9 11
Évaluation des effets biophysiques – NB	Section 9 – Faune et habitat faunique	2E	1	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – AB	Section 1 - Introduction	3A	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – AB	Section 2 – Occupation humaine et exploitation des ressources	3A	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Utilisation du territoire (AB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 3, de l'Alberta à l'Ontario – Socioéconomique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets socioéconomiques – AB	Section 3 – Ressources patrimoniales	3A	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
			4	Addenda de l'ÉES Volume 3, de l'Alberta à l'Ontario – Socioéconomique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets socioéconomiques – AB	Section 4 – Ressources paléontologiques	3A	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Évaluation des effets socioéconomiques – AB	Section 5 – Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles	3A	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Évaluation des effets socioéconomiques – AB	Section 6 – Emploi et économie	3A	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – AB	Section 7 – Infrastructure et services	3A	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – AB	Section 8 – Bien-être social et culturel	3A	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – AB	Section 9 – Santé humaine	3A	–	–	–	–

Table 7-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (suite)

Nom du volume	Nom de la section	N° de volume de l'ÉES dans la demande	N° du rapport supplémentaire	Titre de la section du rapport supplémentaire	N° du volume supplémentaire	N° du volume de l'ÉES
Évaluation des effets socioéconomiques – AB	Section 10 – Esthétique visuelle	3A	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB	Section 1 - Introduction	3B	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB	Section 2 – Occupation humaine et exploitation des ressources	3B	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT- Utilisation du territoire (SK et MB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 3, de l'Alberta à l'Ontario – Socioéconomique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB	Section 3 – Ressources patrimoniales	3B	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
			4	Addenda de l'ÉES Volume 3, de l'Alberta à l'Ontario – Socioéconomique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB	Section 4 – Ressources paléontologiques	3B	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB	Section 5 – Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles	3B	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB	Section 6 – Emploi et économie	3B	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB	Section 7 – Infrastructure et services	3B	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB	Section 8 – Bien-être social et culturel	3B	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB	Section 9 – Santé humaine	3B	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB	Section 10 – Esthétique visuelle	3B	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario	Section 1 - Introduction	3C1	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario	Section 2 – Occupation humaine et exploitation des ressources	3C1	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Utilisation du territoire (ON)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 3, de l'Alberta à l'Ontario – Socioéconomique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario	Section 3 – Ressources patrimoniales	3C1	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
			4	Addenda de l'ÉES Volume 3, de l'Alberta à l'Ontario – Socioéconomique	Annexe Vol 3B	13A

Table 8-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (suite)

Nom du volume	Nom de la section	N° de volume de l'ÉES dans la demande	N° du rapport supplémentaire	Titre de la section du rapport supplémentaire	N° du volume supplémentaire	N° du volume de l'ÉES
Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario	Section 4 – Ressources paléontologiques	3C1	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario	Section 5 – Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles	3C1	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario	Section 6 – Emploi et économie	3C1	-	-	-	-
Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario	Section 7 – Infrastructure et services	3C1	-	-	-	-
Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario	Section 8 – Bien-être social et culturel	3C1	-	-	-	-
Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario	Section 9 – Santé humaine	3C1	-	-	-	-
Évaluation des effets socioéconomiques – Est de l'Ontario	Section 1 - Introduction	3C2	-	-	-	-
Évaluation des effets socioéconomiques – Est de l'Ontario	Section 2 – Occupation humaine et exploitation des ressources	3C2	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Utilisation du territoire (ON)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B	9 11
			4	Addenda de l'ÉES Volume 3, de l'Alberta à l'Ontario – Socioéconomique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets socioéconomiques – Est de l'Ontario	Section 3 – Ressources patrimoniales	3C2	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
			4	Addenda de l'ÉES Volume 3, de l'Alberta à l'Ontario – Socioéconomique	Annexe Vol 3B	13A
Évaluation des effets socioéconomiques – Est de l'Ontario	Section 4 – Ressources paléontologiques	3C2	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Évaluation des effets socioéconomiques – Est de l'Ontario	Section 5 – Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles	3C2	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Évaluation des effets socioéconomiques – Est de l'Ontario	Section 6 – Emploi et économie	3C2	-	-	-	-
Évaluation des effets socioéconomiques – Est de l'Ontario	Section 7 – Infrastructure et services	3C2	-	-	-	-
Évaluation des effets socioéconomiques – Est de l'Ontario	Section 8 – Bien-être social et culturel	3C2	-	-	-	-
Évaluation des effets socioéconomiques – QC	Section 1 - Introduction	3D	1			

Table 9-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (suite)

Nom du volume	Nom de la section	N° de volume de l'ÉES dans la demande	N° du rapport supplémentaire	Titre de la section du rapport supplémentaire	N° du volume supplémentaire	N° du volume de l'ÉES
Évaluation des effets socioéconomiques – QC	Section 2 – Occupation humaine et exploitation des ressources	3D	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Occupation humaine et exploitation des ressources	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5F	9 11
Évaluation des effets socioéconomiques – QC	Section 3 – Ressources patrimoniales	3D	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Évaluation des effets socioéconomiques – QC	Section 4 – Ressources paléontologiques	3D	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Évaluation des effets socioéconomiques – QC	Section 5 – Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles	3D	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Évaluation des effets socioéconomiques – QC	Section 6 – Emploi et économie	3D	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – QC	Section 7 – Infrastructure et services	3D	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – QC	Section 8 – Bien-être social et culturel	3D	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – NB	Section 1 - Introduction	3E	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – NB	Section 2 – Occupation humaine et exploitation des ressources	3E	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Utilisation du territoire(NB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5C	9 11
Évaluation des effets socioéconomiques – NB	Section 3 – Ressources patrimoniales	3E	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Évaluation des effets socioéconomiques – NB	Section 4 – Ressources paléontologiques	3E	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Évaluation des effets socioéconomiques – NB	Section 5 – Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles	3E	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Évaluation des effets socioéconomiques – NB	Section 6 – Emploi et économie	3E	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – NB	Section 7 – Infrastructure et services	3E	–	–	–	–
Évaluation des effets socioéconomiques – NB	Section 8 – Bien-être social et culturel	3E	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 1 – Introduction	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 2 – Environnement atmosphérique	4A	–	RDT – Environnement atmosphérique construction (Projet)	Annexe Vol 5B	11
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 3 – Environnement acoustique	4A	1	RDT – Environnement acoustique (Projet)	Annexe Vol 5B	11
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 4 – Ressources en eau de surface	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 5 – Ressources en eau souterraine	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 6 – Poisson et habitat du poisson	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 7 – Sols et terrain	4A	–	–	–	–

Table 10-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (suite)

Nom du volume	Nom de la section	N° de volume de l'ÉES dans la demande	N° du rapport supplémentaire	Titre de la section du rapport supplémentaire	N° du volume supplémentaire	N° du volume de l'ÉES
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 8 – Végétation et milieux humides	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 9 – Faune et habitats fauniques	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 10 - Poisson de mer et son habitat	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 11 – Faune marine et son habitat	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 12 – Occupation humaine et exploitation des ressources	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 13 – Ressources patrimoniales	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 14 – Ressources paléontologiques	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 15 – Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 16 – Emploi et économie	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 17 – Infrastructure et services	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 18 – Bien-être social et culturel	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 19 – Santé humaine	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – QC	Section 20 – Esthétique visuelle	4A	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 1 – Introduction	4B	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 2 – Environnement atmosphérique	4B	1	RDT – Environnement atmosphérique (NB) RDT – Environnement atmosphérique construction (Projet)	Annexe Vol 5C Annexe Vol 5B	11 11
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 3 – Environnement acoustique	4B	1	RDT – Environnement acoustique (Projet)	Annexe Vol 5B	11
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 4 – Ressources en eau de surface	4B	1	RDT – Ressource en eau de surface (NB)	Annexe Vol 5C	11
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 5 – Ressources en eau souterraine	4B	–	–	–	–
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 6 – Poisson et habitat du poisson	4B	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Poisson et habitat du poisson (NB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5D	9 11
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 7 – Sols et terrain	4B	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Sols et terrains (NB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5E	9 11
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 8 – Végétation et milieux humides	4B	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Végétation et milieux humides (NB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5C	9 11
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 9 – Faune et habitats fauniques	4B	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Faune et habitats fauniques (NB)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5C	9 11
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 10 - Poisson de mer et son habitat	4B	1	Mise à jour de l'ÉES maritime RDT – Poisson de mer et son habitat (NB)	Annexe Vol 4 Annexe Vol 5C	10 11
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 11 – Faune marine et son habitat	4B	–	–	–	–

Table 11-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (suite)

Nom du volume	Nom de la section	N° de volume de l'ÉES dans la demande	N° du rapport supplémentaire	Titre de la section du rapport supplémentaire	N° du volume supplémentaire	N° du volume de l'ÉES
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 12 – Occupation humaine et exploitation des ressources	4B	1	RDT – Utilisation du territoire(NB)	Annexe Vol 5C	11
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 13 – Ressources patrimoniales	4B	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre	Annexe Vol 3	9
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 14 – Ressources paléontologiques	4B	-	-	-	-
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 15 – Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles	4B	-	-	-	-
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 16 – Emploi et économie	4B	-	-	-	-
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 17 – Infrastructure et services	4B	-	-	-	-
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 18 – Bien-être social et culturel	4B	-	-	-	-
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 19 – Santé humaine	4B	-	-	-	-
Complexes de terminaux maritimes – NB	Section 20 – Esthétique visuelle	4B	-	-	-	-
Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime	Section 1 – Introduction	4C	-	-	-	-
Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime	Section 2.1 – Environnement atmosphérique (QC)	4C	-	-	-	-
Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime	Section 2.2 – Poisson de mer et son habitat (QC)	4C	-	-	-	-
Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime	Section 2.3 – Faune marine et son habitat (QC)	4C	-	-	-	-
Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime	Section 2.4 – Occupation humaine et exploitation des ressources (QC)	4C	-	-	-	-
Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime	Section 3.1 – Environnement atmosphérique (NB)	4C	1	RDT – Environnement atmosphérique (NB)	Annexe Vol 5C	11
Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime	Section 3.2 – Poisson de mer et son habitat (NB)	4C	1	RDT – Poisson de mer et son habitat (NB)	Annexe Vol 5C	11
Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime	Section 3.3 – Faune marine et son habitat (NB)	4C	-	-	-	-
Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime	Section 3.4 – Occupation humaine et exploitation des ressources (NB)	4C	1	RDT – Utilisation des ressources maritimes (NB)	Annexe Vol 5C	11
Effets de l'environnement sur le Projet	Effets de l'environnement sur le Projet	5	-	-	-	-
Accidents et défaillances	Section 1 – Introduction	6	-	-	-	-
Accidents et défaillances	Section 2 – Fréquence des incidents et analyse de volume	6	-	-	-	-
Accidents et défaillances	Section 3 – Caractéristiques du pétrole brut, devenir dans l'environnement, propagation et effets	6	1	Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Accidents et défaillances (Projet)	Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B	9 11

Table 12-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (suite)

Nom du volume	Nom de la section	N° de volume de l'ÉES dans la demande	N° du rapport supplémentaire	Titre de la section du rapport supplémentaire	N° du volume supplémentaire	N° du volume de l'ÉES
Accidents et défaillances (suite)	Section 3 – Caractéristiques du pétrole brut, devenir dans l'environnement, propagation et effets	6	<u>2</u>	Mise à jour du site d'intérêt de la Rivière Iroquois	Projet révisé et Errata, Annexe 1-2	<u>6</u>
Accidents et défaillances	Section 4 – Sites d'intérêt	6	-	-	-	-
Accidents et défaillances	Section 5 – Évaluation du volet maritime	6	-	-	-	-
Accidents et défaillances	Section 6 – Construction du pipeline	6	-	-	-	-
Accidents et défaillances	Section 7 – Sécurité du pipeline	6	-	-	-	-
Accidents et défaillances	Section 8 - Conclusion	6	-	-	-	-
Résumé et conclusions de l'évaluation	Section 1 – Introduction	7	-	-	-	-
Résumé et conclusions de l'évaluation	Section 2 – Approche d'évaluation	7	-	-	-	-
Résumé et conclusions de l'évaluation	Section 3 – Résumé des effets	7	-	-	-	-
Résumé et conclusions de l'évaluation	Section 4 – Effets de l'environnement sur le Projet	7	-	-	-	-
Résumé et conclusions de l'évaluation	Section 5 – Accidents et défaillances	7	-	-	-	-
Résumé et conclusions de l'évaluation	Section 6 – Gaz à effet de serre	7	1	RDT – Gaz à effet de serre	Annexe Vol 5B	11
Plans de protection de l'environnement	Infrastructures temporaires	8	2	PPE – Infrastructures temporaires	Annexe Vol 3A	8
Plans de protection de l'environnement	Stations de pompage	8	2	PPE – Stations de pompage	Annexe Vol 3A	8
Plans de protection de l'environnement	Terminaux de réservoirs	8	2	PPE – Terminaux de réservoirs	Annexe Vol 3A	8
Plans de protection de l'environnement	Terminaux maritimes	8	2	PPE – Terminaux maritimes	Annexe Vol 3A	8

Table 13-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (suite)

Nom du volume	Nom de la section	N° de volume de l'ÉES dans la demande	N° du rapport supplémentaire	Titre de la section du rapport supplémentaire	N° du volume supplémentaire	N° du volume de l'ÉES
Plans de protection de l'environnement	Nouveau pipeline	8	2	PPE – Nouveau pipeline CTE – Hardisty (AB) CTE – Lakesend (AB) CTE – Monitor (AB) CTE – Oyen (AB) CTE – Cavendish (AB) CTE – Cromer Lateral (AB) CTE – Iroquois (ON) CTE – Alexandria (ON) CTE – Edmundston (NB) CTE – Grand Falls (NB) CTE – Plaster Rock (NB) CTE – Napadogon (NB) CTE – Cumberland Bay (NB) CTE – Hampton (NB)	Annexe Vol 3A Annexe Vol 3B	8 8
			3	EPP – Alexandria (QC) EPP – Lachute (QC) EPP – Mascouche (QC) (Part 2) EPP – Maskinongé (QC) EPP – Saint-Maurice (QC) (Part 2) EPP – Donnacona (QC) EPP – Lévis Latéral (QC) EPP – Montréal Latéral (QC) Tableau des mesures d'atténuation relatives aux ressources (Québec) – Français Resource Specific Mitigation Tables (Québec) – English	Annexe Vol 3	8
Plans de protection de l'environnement	Pipeline de conversion	8	2	PPE – Pipeline de conversion	Annexe Vol 3A	8

Notes :

¹ La majorité du contenu de la demande et des rapports supplémentaires a été traduit en français et est disponible sur le site Web d'Énergie Est. Ces traductions n'ont pas été déposées auprès de l'ONÉ et n'apparaissent donc pas dans le tableau. Les seuls documents en français apparaissant dans le tableau sont ceux qui ont été initialement déposés en français auprès de l'ONÉ.

A : Demande (déposée le 30 octobre 2014)
 SR1 : Rapport supplémentaire n° 1 (déposé le 30 janvier 2015)
 SR2 : Rapport supplémentaire N° 2 (déposé le 2 avril 2015)
 PPE : Plan de protection de l'environnement
 CTE : Carte-tracé environnementale

1.0 CHAPITRE 3 – INFORMATION COMMUNE À TOUTES LES DEMANDES

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
3.1 Mesure demandée			
1.	Exigences dont il est fait mention à l'article 15 des Règles.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1 : Demandes relatives au Projet Énergie Est et à la cession d'actifs (Demande) 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1 (Demande modifiée en décembre 2015)
3.2 Objet de la demande ou du projet			
1.	Objet du projet proposé.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1 : Demande, paragraphes 39 à 41 Volume 1, sections 1, 2 et 3 Volume 3, sections 1 à 4 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1 : Demande, paragraphes 43 à 45 Modification Volume 1, sections 2, 3 et 4 Modification Volume 1, sections 4, 5 et 6
3.4 Consultation			
3.4.1 Principes et buts du programme de consultation			
1.	La politique ou la vision de la compagnie.	<ul style="list-style-type: none"> Annexe Vol 10A-8 	
2.	Les principes et les buts qui sous-tendent le programme de consultation.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 8A, section 5.1 Volume 9A, section 1 Volume 10A, section 1.1 	
3.	Copie du protocole de consultation des Autochtones, si un tel protocole a été établi, ainsi que les politiques et les énoncés de principe établis relativement à la collecte de renseignements sur les connaissances traditionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> Annexe Vol 10A-8 	
3.4.2 Conception du programme de consultation			
1.	Description de la conception du programme de consultation publique et exposé des caractéristiques qui ont influé sur la conception.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 8, section 5.2 Volume 9, section 2 Volume 10, section 2 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, section 3.10 Modification Volume 3.11 Modification Volume 3.12

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
3.4.3 Mise en œuvre d'un programme de consultation			
1.	Les résultats du programme de consultation mené à l'égard du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 8, section 5.3 • Volume 9, section 4; Annexe Vol 9B à Vol 9G • Volume 10, section 6; Annexe Vol 10A-2 à Vol 10A-7; Annexe Vol 10B à Vol 10G 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, sections 1.6 à 1.7; Annexe Volumes 2A, 2B et 2C • Rapport supplémentaire n° 2, sections 1.7 à 1.8, Annexe Volume 2 • Rapport supplémentaire n° 3, Annexe Volume 2 • ● Rapport supplémentaire n° 4, Annexe Volume 2 • ● Rapport supplémentaire n° 5, Annexe Volume 3
3.4.4 Justification de l'absence de consultation			
1.	La demande fait état des raisons pour lesquelles la compagnie n'a pas estimé nécessaire de mettre en œuvre un programme de consultation.		Sans objet
3.5 Notification des tierces parties commerciales			
1.	Confirmer que les tierces parties ont été informées.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, section 7.4 • Volume 3, sections 2.1 et 2.7 	<ul style="list-style-type: none"> • ● Modification Volume 1 : section 5.5. • ● Modification Volume 1 : section 7.1.1.1. et section 7.1.1.2.
2.	Détails sur les préoccupations soulevées par les tierces parties.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, section 7.4 • Volume 3, sections 2.1 et 2.7 	<ul style="list-style-type: none"> • ● Modification Volume 1 : section 5.5. • ● Modification Volume 1 : section 7.1.1.1. et section 7.1.1.2.
3.	Liste des tierces parties intéressées qui se sont déclarées comme telles et confirmation qu'elles ont reçu une notification.		Sans objet
4.	Dans l'éventualité où la notification des tierces parties commerciales n'a pas été jugée nécessaire, fournir une explication.		Sans objet

CHAPITRE 4 – SECTIONS 4.1 ET 4.2 : EXIGENCES COMMUNES POUR LES PROJETS CONCRETS

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
4.1 Description du projet			
1.	Les éléments constitutifs du projet, les activités liées au projet et les activités connexes.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2 • Volume 4 • Volume 5 • Volume 6 • Volume 7, sections 2 à 5 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, section 3 • Modification Volume 2, sections 1, 2, 3 et 4
2.	L'emplacement du projet et les critères employés pour déterminer le tracé ou le site proposé.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.7 • Volume 4, sections 2.2, 3.1 à 3.9 • Volume 5, section 1.1 • Volume 6, sections 3.1.1, 3.2.1, 3.3.1, 5.1.1, 5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 7.1.1, 7.2.1, 9.1, 9.2, 9.3.1, 9.4.1, 9.5 et 9.6 • Volumes 12A à 12L • ÉES, Volume 1, section 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3 et Annexe Volumes 1A et 1B • Rapport supplémentaire n° 1, Annexe Volume 3 (ÉES Volume 9), section 2 • Rapport supplémentaire n° 1, Annexe Volume 3 (ÉES Volume 9), Section 2 • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.4 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, sections 1.3 et Annexe Volumes 1A à 1C • Modification Volume 1, sections 3.2.2, 3.5 et 3.6 • Modification Volume 2, section 2.1 • Rapport supplémentaire n° 4, Annexe Volume 3B, ÉES Volume 13 Partie A, section 2 • Rapport supplémentaire n° 5, Annexe Volume 4E, ÉES Volume 13 Partie B, section 2

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
3.	Mode et calendrier d'exécution du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, sections 2.10 et 2.11 • Volume 5, section 1.2 • Volume 7, sections 2 à 5 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 2, tableau 2-1 et Annexe 2-1 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5 • Modification Volume 1, section 3.3 • Modification Volume 2, section 4
4.	Description des installations devant être construites par des tiers et qui sont nécessaires pour la réalisation des installations proposées.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, sections 4.3.7 et 4.3.9 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, section 5.4.3.8
5.	Montant total estimatif des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation supplémentaires, et changements aux coûts estimatifs.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, Demande, paragraphe 38 et sections 2.8, 2.19 et 3.5 • Volume 2, sections 2.8 et 2.19 • Volume 3, sections 2, 3 et 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, section 3.2.3. et 7.1.4.1
6.	Date prévue de mise en service.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, Demande, paragraphe 37 et section 2.11 • Volume 7, section 2.6 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5 • Modification Volume 1, Demande paragraphe 41 et section 3.8.3 • Modification Volume 2, section 4.1.1
4.2 Faisabilité économique, solutions de rechange et justification			
4.2.1 Faisabilité économique			
1.	Description de la faisabilité économique du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, sections 2.4 et 3 • Volume 3, sections 2 à 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, sections 1.3, 3.2, 3.3, 3.4, 5, 6 et 7

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
4.2.2 Solutions de rechange			
1.	Exposer la nécessité de réaliser le projet et les autres solutions de rechange qui ont été examinées dans le contexte de la faisabilité économique et indiquer les raisons qui ont incité à opter pour le projet demandé plutôt que pour les autres options possibles.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 3.4 Volume 3, section 2.1 Volume 11, section 2 ÉES, Volume 1, section 4 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, sections 4.1 et 5.6 Modification Volume 2, sections 2.1, 3.2.1, 3.2.2, et 3.3.1
2.	Décrire et justifier le choix du tracé et du site proposés, en incluant une comparaison des différentes possibilités évaluées sur la base des critères de sélection appropriés.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 4, section 2.2 Volume 6, section 3.1.1 Volume 11, section 2 ÉES, Volume 1, section 4 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, sections 3.5.2 et 3.5.3 Modification Volume 2, sections 1.3.1, 2.1.3 et 3.5
3.	Exposer les raisons soutenant le choix des méthodes de conception et de construction. S'il y a lieu, décrire les autres concepts et méthodes qui ont été évalués et expliquer pourquoi ils ont été rejetés.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.9 Volume 4, section 2.4 et Annexe Vol 4-2 Volume 5, section 1.2 Volume 7, section 2 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 2, section 1.4
4.2.3 Justification			
1.	Justification du projet proposé.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, Demande, paragraphes 39 à 41 et sections 2.1 et 3 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, Demande paragraphes 43 à 45 et sections 3.5 et 5.6

RUBRIQUE A – A.1 QUESTIONS TECHNIQUES

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.1.1 Détails sur la conception technique			
1.	Type de fluide et composition chimique.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 5 ÉES, Volume 6, section 3 	
2.	Spécifications à l'égard des tubes de canalisations.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.9 et tableaux 2-9 et 2-10 Volume 3, section 5 Volume 4A, section 2.4 Volume 5, sections 2.2 et 4.1 Volume 6, sections 3.1.4, 3.2.4, 3.3.5, 5.1.4, 5.2.4, 5.3.4, 7.1.5, 7.2.3.4, 9.1, 9.2, 9.3.4, 9.4.4, 9.5 et 9.6 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, section 2.1.5 et Tableaux 2-8 et 2-9 Modification Volume 2, section 3.3.2.2 (Tableau 3-14) et section 3.4.2 (Tableau 3-18)

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
3.	Spécifications à l'égard des installations de raclage.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 et tableaux 2-9 et 2-10 • Volume 4A, sections 2.5, 3.5.3, 3.6.3, 3.7.3, 3.8.2.3 et 3.9.3 • Volume 5, sections 4.2.2 et 4.2.3 	
4.	Spécifications à l'égard des installations de compression ou de pompage.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 et tableaux 2-9 et 2-10 • Volume 6, sections 2 et 3 	
5.	Spécifications à l'égard des installations de réglage de la pression ou de comptage.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 • Volume 6, sections 2.2.3, 2.2.4, 4.2.8, 3.3, 4.2.7, 7.1.4.3, 7.2.3.2, 8.23 et 9 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 2, section 3.4.2 (Tableau 3-17).
6.	Spécifications à l'égard des réservoirs à liquides ou d'autres installations de stockage de produits.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 6B, sections 4 et 5 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 2, section 3.2.5 (Tableau 3-6)
7.	Spécifications à l'égard des nouvelles installations associées au système de commande.		<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à la demande de renseignements ONÉ 5.6.
8.	Spécifications à l'égard des installations associées à une usine de traitement du gaz, une usine de soufre ou une usine de gaz naturel liquéfié.		Sans objet
9.	Description technique des installations non mentionnées ci-dessus.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 6, sections 6 et 7 	
10.	Dimensions du bâtiment et usage qui en sera fait.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 6, sections 3.1.5, 3.2.5, 3.3.4, 5.1.4, 5.2.5, 5.3.5, 5.4.5, 7.1.8, 7.2.6, 9.3.5 et 9.4.5 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 4, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5.2 (Tableaux 1-7 et 1-10) • Modification Volume 2, sections 3.2.6 (Tableau 3-8) et 3.3.2.3 (Tableau 3-15).
11.	Si le projet envisagé concerne un nouveau réseau qui est une source essentielle d'approvisionnement en énergie pour une région donnée, description des répercussions qu'aurait la perte d'un élément critique.		Sans objet

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.1.2 Principes de conception technique			
1.	Confirmation que les activités liées au projet respecteront les exigences de la plus récente édition de la norme CSA Z662.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.9 et Annexe Vol 4-2 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, Demande paragraphes 39 et 40 et section 3.9 Réponse aux demandes de renseignements ONÉ 5.7 et ONÉ 5.11
2.	Déclaration indiquant quelle annexe est utilisée et dans quel but.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, tableau 2-9 (note 3 - Annexe K) 	<ul style="list-style-type: none"> Réponse à la demande de renseignements ONÉ 5.7 (Annexe E)
3.	Déclaration attestant que le demandeur se conformera au RPT ou au RUT.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.9 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, Demande paragraphes 39 et 40
4.	Liste des principaux codes et principales normes, y compris l'édition et la date de publication.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.9 et tableaux 2-9 et 2-10 	<ul style="list-style-type: none"> Réponse à la demande de renseignements ONÉ 5.3(b, n), ONÉ 5.5(f), ONÉ 5.10(b) et Tableau ONÉ 5.10-1.
5.	Déclaration portant que le projet sera exécuté conformément à tous les manuels pertinents de la compagnie et que les manuels en question sont conformes au RPT/RUT et aux normes et codes relevés pour le projet.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.9 	<ul style="list-style-type: none"> Réponse à la demande de renseignements de l'ONÉ 5.10.
6.	Si le projet envisagé touche à une partie quelconque d'un réseau de transport de produits autres que des hydrocarbures, fournir un programme d'assurance de la qualité visant à garantir que les matériaux utilisés dans l'installation conviennent à l'usage auquel ils sont destinés.		Sans objet
7.	Si le projet sera assujéti à des conditions non prévues dans la norme CSA Z662 : <ul style="list-style-type: none"> déclaration écrite de la part d'un ingénieur qualifié description des plans de conception et mesures nécessaires pour protéger le pipeline 	<ul style="list-style-type: none"> Volume 4A, Annexe Vol 4-2 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 2, Annexe Volume 2-2.

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
8.	Si le projet comporte l'exécution d'un forage dirigé : <ul style="list-style-type: none"> • rapport de faisabilité préliminaire • description du plan de secours 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9.4 • Volume 4A, sections 3.1.4, 3.2.4, 3.3.4, 3.4.4, 3.6.5 et 3.7.5 • Annexe Vol 4-6, Vol 4-10 à Vol 4-12, Vol 4-35 à Vol 4-56 et Vol 4-62 à Vol 4-72 • Volume 5, section 4.2.4 et Annexes Vol 5-42, Vol 5-44 et Vol 5-45 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 et Annexe Volumes 1B-1 et 1B2 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 • Rapport supplémentaire n° 4, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.3 et Annexe 1-2
9.	Si de nouveaux matériaux sont utilisés, fournir l'information sur la chaîne d'approvisionnement, en format tabulaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, tableaux 3-3, 3-13, 3-34, 3-35 et 3-44 • Volume 5, tableau 4-2 • Volume 6, tableaux 3-1, 3-2, 3-7, 3-8, 4-1, 5-2, 5-3, 5-8, 5-9, 5-14, 5-15, 5-20, 5-21, 7-3, 7-4, 7-11, 9-1 à 9-4, 9-6, 9-11, 9-15 et 9-17 	
10.	Si des matériaux sont réutilisés, fournir une évaluation technique, conformément à la norme CSA Z662, indiquant que cela est approprié au service prévu.		Sans objet
A.1.3 Règlement sur les pipelines terrestres			
1.	Plans de conception, exigences techniques, manuels, procédures, mesures ou plans pour lesquels le RPT ne propose aucune norme.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 • Volume 4, Annexe Vol 4-2 	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à la demande de renseignements ONÉ 5.17 et ONÉ 5.20 • Modification Volume 2, sections 2.1.8 à 2.1.10, sections 3.1.2. à 3.1.3 et 3.3.3
2.	Programme d'assurance de la qualité si la conception du projet n'est pas de type courant ou doit tenir compte d'exigences uniques attribuables à l'emplacement géographique.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.12 • Volume 4, section 2.3 • Volume 7, section 2.4 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
3.	<p>Si des travaux de soudage sont réalisés sur un pipeline de liquide dont le matériau contient un équivalent en carbone de 0,50 % ou plus et qu'il s'agit d'une installation permanente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • spécifications et procédés de soudage • résultats des essais d'agrément des procédés 		Sans objet

RUBRIQUE A – A.2 ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.2.5 Description du contexte environnemental et socio-économique			
1.	<p>Cerner et décrire les contextes biophysique et socio-économique actuels de chaque élément (c.-à-d. les données de base) du lieu où le projet serait réalisé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volume 1, section 5 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1, Listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>. • Pour les mises à jour et les addendums à l'ÉES se rapportant à la Modification de la Demande, voir Modification Volume 1, section 3.13 et Annexe 1-6
2.	<p>Décrire les éléments biophysiques ou socio-économiques de la zone d'étude qui revêtent de l'importance sur les plans écologique, économique ou humain et qui exigent une analyse plus détaillée compte tenu des résultats des consultations (le tableau A-1 contient des exemples). Lorsque les circonstances exigent des renseignements plus détaillés dans l'ÉES, voir :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le tableau A-2 – Exigences de dépôt pour les éléments biophysiques ou ii. le tableau A-3 – Exigences de dépôt pour les éléments socio-économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 	Idem

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
3.	<p>Présenter des éléments de preuve (p. ex., renvoi à des ouvrages scientifiques, études sur le terrain, connaissances des collectivités et connaissances traditionnelles, évaluations environnementales antérieures et rapports de surveillance) à l'appui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de toutes les informations et données recueillies; • des analyses effectuées; • des conclusions tirées; • de tout jugement professionnel ou de toute expérience invoqué pour satisfaire aux exigences d'information, et les raisons pour expliquer l'importance accordée à ce jugement ou à cette expérience. 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • EES Volumes 2, 3, 4, 5, 6 et 7 	<p>Idem et également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, Annexe 1-4 (ÉES Volume 12) • Rapport supplémentaire n° 4, Annexe Volumes 3A (ÉES Volume 12) et 3B (ÉES Volume 13 Partie A) • Rapport supplémentaire n° 5, Annexe Volumes 4B à 4F (ÉES Volumes 11 à 13) • Rapport supplémentaire n° 5, Annexe Volume 4G
4.	<p>Décrire les méthodes utilisées pour effectuer les relevés et les études (p. ex., ceux touchant la faune, les poissons, les plantes, les espèces en péril ou à statut particulier, les sols, les ressources patrimoniales ou l'usage des terres à des fins traditionnelles et ceux effectués pour établir le contexte de base concernant l'environnement atmosphérique et acoustique) et en prouver le bien-fondé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volumes 2, 3 et 4 	Idem
5.	<p>Le demandeur doit consulter d'autres ministères fédéraux, provinciaux ou territoriaux qui sont experts du domaine ou d'autres autorités compétentes au sujet des données de base et des méthodes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • Annexe Vol 11-2 – Vol 11-26 • ÉES Volumes 2, 3 et 4 	Idem

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.2.6 Évaluation des effets			
Recensement et analyse des effets			
1.	<p>Décrire la méthode employée pour prévoir les effets du projet sur les éléments biophysiques et socio-économiques, ainsi que les effets de l'environnement sur le projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volumes 2, 3, 4, 5 et 7 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour plus de renseignements, voir l'ÉES Volume 1, Listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>. • Voir également <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, Annexe 1-4 (ÉES Volume 12) • Rapport supplémentaire n° 4, Annexe Volumes 3A (ÉES Volume 12) et 3B (ÉES Volume 13 Partie A) • Rapport supplémentaire n° 5, Annexe Volumes 4C à 4F (ÉES Volumes 12 à 13) • Rapport supplémentaire n° 5, Annexe Volume 4G
2.	<p>Prévoir les effets associés au projet envisagé, y compris ceux que pourraient entraîner les activités de construction, d'exploitation, de désaffectation et de cessation d'exploitation ou qui se produiraient en cas d'accident et de défaillance, de même que les effets que l'environnement est susceptible d'exercer sur le projet.</p> <p>Si un élément biophysique ou socio-économique, ou la composante valorisée d'un tel élément, exige une analyse plus poussée (voir le tableau A-1), il faut fournir l'information détaillée qui est indiquée aux tableaux A-2 et A-3.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volumes 2, 3, 4 et 7 	<p>Idem et Modification Volume 1, sections 3.13.1 et 3.16.</p>

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
Mesures d'atténuation			
1.	Exposer les mesures d'atténuation standard et spécifiques proposées pour remédier aux effets du projet et leur pertinence, ou indiquer précisément les sections des manuels de la société qui prévoient les mesures d'atténuation voulues. Veiller à ce que les manuels auxquels il est fait référence soient à jour et qu'ils aient été déposés auprès de l'ONÉ.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, sections 5.1 et 5.3 • ÉES, Volume 8 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour plus de renseignements, voir l'ÉES Volume 1, listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>. • Voir également : <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n°2, Annexe Volume 3A (Mise à jour de l'ÉES Volume 8) • Rapport supplémentaire n° 5, Annexe Volume 4A (Mise à jour de l'ÉES Volume 8)
2.	Veiller à ce que les engagements à l'égard des mesures d'atténuation soient communiqués au personnel sur le terrain par l'entremise d'un plan de protection de l'environnement (PPE), en vue de leur mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, sections 3.2, 5.1 et 5.3 	Idem
3.	Décrire les plans et mesures destinés à maîtriser les effets éventuels d'accidents et de défaillances pendant les travaux de construction et l'exploitation du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 6 • Volume 11, section 4 	Idem
Évaluation de l'importance des effets			

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
1.	Après la prise en compte des mesures d'atténuation appropriées, recenser tous les effets résiduels du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volumes 2, 3, 4 et 7 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour plus de renseignements, voir l'ÉES Volume 1, listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>. • Voir également : <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Annexe Volumes 3 (ÉES Volume 9) et 4 (ÉES Volume 10) • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, Annexe 1-4 (ÉES Volume 12) • Rapport supplémentaire n° 4, Annexe Volumes 3A (ÉES Volume 12) et 3B (ÉES Volume 13 Partie A) • Rapport supplémentaire n° 5, Annexe Volumes 4C à 4F (ÉES Volumes 12 à 13)
2.	Décrire la méthode et les critères employés pour déterminer l'importance des effets négatifs, notamment à quel point un effet particulier sur une composante valorisée devient un effet « important ».	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volumes 2, 3, 4 et 7 	Idem
3.	Évaluer l'importance des effets environnementaux et socio-économiques résiduels qui sont néfastes en fonction des critères définis.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volumes 2, 3, 4 et 7 	Idem
4.	Évaluer la probabilité que le projet ait des effets environnementaux et socio-économiques résiduels qui sont néfastes et prouver le bien-fondé des conclusions tirées.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volumes 2, 3, 4 et 7 	Idem
A.2.7 Évaluation des effets cumulatifs			
Détermination de la portée et analyse des effets cumulatifs			
1.	Relever les composantes valorisées pour lesquelles des effets résiduels sont prévus et décrire et motiver les méthodes utilisées pour prévoir les effets résiduels, le cas échéant.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volumes 2, 3, 4 et 7 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1, listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>.

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
2.	Pour chaque composante valorisée pour laquelle des effets résiduels ont été cernés, décrire et justifier les limites spatiales et temporelles employées pour évaluer les effets cumulatifs potentiels.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volumes 2, 3, 4 et 7 	Idem
3.	Relever les autres installations physiques ou activités qui ont été réalisées ou qui sont susceptibles d'être réalisées dans les limites spatiales et temporelles employées pour évaluer les effets cumulatifs.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volumes 2, 3, 4 et 7 	Idem
4.	Déterminer si les effets de ces installations physiques ou activités passées ou futures sont susceptibles de se répercuter sur les composantes valorisées dans les limites spatiales et temporelles définies.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volumes 2, 3, 4 et 7 	Idem
5.	<p>Dans le cas où des installations physiques ou des activités peuvent avoir des effets sur les composantes valorisées pour lesquelles le projet envisagé est susceptible d'avoir des effets résiduels, il faut pousser plus loin l'évaluation des effets cumulatifs, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prendre en compte dans l'analyse les diverses composantes, étapes et activités associées au projet du demandeur qui pourraient interagir avec d'autres installations physiques ou activités; • décrire l'étendue des effets cumulatifs qui agissent sur les composantes valorisées; • si des connaissances ou une expérience professionnelles sont invoquées, expliquer dans quelle mesure on s'y est fié et préciser le raisonnement à l'appui des conclusions tirées ou des décisions prises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volumes 2, 3, 4 et 7 	Idem
Mesures d'atténuation des effets cumulatifs			
1.	Exposer les mesures d'atténuation générales et spécifiques, au-delà des mesures d'atténuation propres au projet déjà analysées, qu'il est techniquement et économiquement faisable d'appliquer pour remédier à tous les effets cumulatifs du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2.2 • ÉES Volume 8 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1, listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>.

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
Évaluation du demandeur de l'importance des effets cumulatifs			
1.	Après la prise en compte des mesures appropriées pour atténuer les effets cumulatifs, recenser les effets cumulatifs résiduels du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volumes 2, 3, 4 et 7 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1, listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>.
2.	Décrire la méthode et les critères employés pour déterminer l'importance des effets cumulatifs résiduels négatifs, notamment à quel point un effet cumulatif sur une composante valorisée devient « important ».	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volumes 2, 3, 4 et 7 	Idem
3.	Évaluer l'importance des effets cumulatifs résiduels négatifs en fonction des critères définis.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volumes 2, 3, 4 et 7 	Idem
4.	Évaluer la probabilité que le projet ait des effets environnementaux et socio-économiques cumulatifs résiduels qui sont néfastes et prouver le bien-fondé des conclusions tirées.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volumes 2, 3, 4 et 7 	Idem
A.2.8 Inspection, surveillance, suivi et exploitation			
1.	Décrire les plans d'inspection visant à garantir le respect des engagements biophysiques et socio-économiques, tel qu'il est stipulé aux articles 48, 53 et 54 du RPT.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 5 • ÉES, Volume 1, section 7 • ÉES Volumes 2, 3, 4 et 8 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour plus de renseignements voir l'ÉES, Volume 1, listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>. • Rapport supplémentaire n° 1, Annexe Volumes 3 (ÉES Volume 9) et 4 (ÉES Volume 10) • Rapport supplémentaire n°2, Annexe Volume A (Mise à jour de l'ÉES Volume 8)
2.	Décrire le programme de surveillance et de contrôle visant à assurer la protection du pipeline, du public et de l'environnement, tel qu'il est requis à l'article 39 du RPT.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, section 2.12 • Volume 5, section 2.3 • Volume 7, section 2.3.1 • Volume 11, section 5 	
3.	Tenir compte de tous les éléments propres à la demande qui sont plus préoccupants et évaluer le besoin d'un programme de contrôle plus en profondeur pour ces éléments.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, section 2.4 • Volume 7, sections 2.2 et 3.2 • Volume 11, section 5 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
4.	Dans le cas des projets désignés aux termes de la LCÉE, cerner les éléments et méthodes de contrôle qui constitueraient un suivi aux termes de la LCÉE (2012).	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 5.2 • ÉES, Volume 1, section 7 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1 et les listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>.
Tableau A-1 Circonstances qui déclenchent le besoin de fournir une information détaillée sur des éléments biophysiques et socio-économiques			
	Environnement physique et météorologique	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1 et les listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>. • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, Annexe 1-3.
	Sol et productivité du sol	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem
	Végétation	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem
	Qualité et quantité d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem
	Poisson et habitat du poisson, y compris les mesures de compensation requises pour l'habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
	Poisson et habitat du poisson, y compris les mesures compensatrices requises découlant d'une autorisation accordée sous le régime de la <i>Loi sur les pêches</i>	Sans objet	Pour le moment, Énergie Est ne prévoit pas qu'il soit nécessaire de demander des mesures compensatrices découlant d'une autorisation en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> pour tout franchissement de cours d'eau lié au Projet. Cette conclusion sera validée dans le cadre d'études détaillées en cours sur le terrain, de validation des franchissements des cours d'eau et d'ingénierie et d'activités de participation ou d'engagement continues auprès de Pêches et Océans Canada (MPO), des organismes de réglementation locaux et des communautés autochtones. Si, au cours de son examen de la demande relative au Projet, l'ONÉ devait déterminer qu'une telle autorisation est nécessaire, conformément au protocole d'entente intervenu entre l'ONÉ et le MPO, Énergie Est avisera l'ONÉ et déposera une demande d'autorisation auprès du MPO, y compris une liste des mesures de compensation, conformément au Guide pour soumettre une demande d'autorisation visée à l'alinéa 35(2)(b) de la <i>Loi sur les pêches</i> (MPO 2013).
Terres humides		<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem
Faune et habitat faunique		<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem
Habitat d'espèces en péril ou d'espèces à statut particulier		<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem
Émissions atmosphériques		<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
	Émissions de gaz à effet de serre (GES)	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 7 	Idem
	Environnement acoustique	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem
	Occupation humaine et exploitation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 	Idem
	Ressources patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 	Idem
	Navigation et sécurité en la matière	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 	Idem
	Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 	Idem
	Bien-être social et culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 	Idem
	Santé humaine et aspects esthétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 	Idem
	Infrastructure et services	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 	Idem
	Emploi et économie	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 	Idem

RUBRIQUE A – A.3 QUESTIONS ÉCONOMIQUES

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.3.1 Approvisionnement			
1.	Une description de chaque produit.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 2.2.1 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, section 7.1.2.1.
2.	Un exposé sur toutes les sources d'approvisionnement potentielles.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, sections 3.1 à 3.3 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, sections 7.2.1 à 7.2.3.
3.	Des prévisions de la capacité de production au cours de la durée de vie économique de l'installation.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, sections 3.1 à 3.3 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, sections 7.2.1 à 7.2.3.
4.	Dans le cas de pipelines dont la capacité fait l'objet de contrats, une présentation des ententes contractuelles qui sous-tendent l'approvisionnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 2.2 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, section 7.1.2.

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.3.2 Transport			
Capacité du pipeline			
1.	Dans le cas d'un agrandissement, fournir : <ul style="list-style-type: none"> la capacité du pipeline avant et après l'agrandissement et la capacité additionnelle prévue une justification démontrant que la capacité du pipeline prévue est appropriée 		Sans objet
2.	Dans le cas d'un nouveau pipeline, une justification démontrant que la capacité du nouveau pipeline est appropriée compte tenu des approvisionnements disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 3.5 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, sections 7.2.1 à 7.2.5.
Débit			
1.	Dans le cas de pipelines dont la capacité fait l'objet de contrats, information sur les ententes contractuelles.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.2 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, sections 1.3, 3.4.1 et 7.1.2.
2.	Pour tous les autres pipelines, fournir des prévisions des débits annuels prévus par type de produit, point de réception et point de livraison, au cours de la durée de vie économique de l'installation.		Sans objet
3.	Si le projet entraîne une hausse de la capacité de débit : <ul style="list-style-type: none"> capacité théorique et renouvelable des installations actuelles et prévues par rapport aux besoins prévus les formules de calcul du débit et les données des calculs employées pour déterminer la capacité des installations proposées, ainsi que les hypothèses et les paramètres qui les sous-tendent 		Sans objet
4.	Si plusieurs types de produits seraient transportés par un même pipeline, fournir un exposé traitant de la séparation des produits, y compris des questions de contamination potentielle et des effets sur les coûts.		Sans objet
A.3.3 Marchés			
1.	Fournir une analyse du marché où chaque produit doit être utilisé ou consommé.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 3.6 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, sections 3.4.2, 3.4.3, 7.2.6 et Annexe 1-4.

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
2.	Fournir un exposé sur la capacité des installations en aval de recevoir les volumes additionnels qui seraient livrés.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, sections 3.6 et 3.8 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, sections 7.2.6 et 7.2.8.
A.3.4 Questions financières			
1.	Preuves attestant que le demandeur est en mesure de financer les installations proposées.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 4.2 	
2.	Estimation des incidences sur les droits pour la première année complète d'exploitation des installations.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.4.1.4 – Droits indicatifs 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, Section 7.1.4.1. Sans objet. La méthode d'établissement des droits négociés est prévue dans les ententes de services de transport.
3.	Confirmation que les expéditeurs ont été informés du projet et de ses effets sur les droits, ainsi que leurs préoccupations et les plans mis de l'avant pour les résoudre.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.1.1 – 2.2 Appel de soumissions, Droits négociés 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, sections 7.1.1.1 à 7.1.2.
4.	Renseignements sur les coûts de cessation d'exploitation ainsi que sur les mécanismes de prélèvement et de mise de côté des fonds.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.4.1.3 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, sections 3.16 et 7.1.4.1. Rapport supplémentaire n° 4, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.13 et Annexe 1-11
5.	Détails supplémentaires dans le cas des demandes qui ont une incidence importante sur les droits.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.4 – Droits négociés 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, sections 3.4.2. et 7.1.4.
A.3.5 Approbation d'installations par des organismes de réglementation autres que l'ONÉ			
1.	Confirmer qu'ont été ou seront obtenues toutes les approbations par des organismes autres que l'ONÉ dont le demandeur a besoin pour respecter le calendrier de construction et la date prévue de mise en service et pour que les installations puissent être utilisées et utiles.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.3 Volume 7, section 2.14 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5.1, tableau 2-4 et Annexe 2-1. Modification Volume 1, section 3.8.2. Modification Volume 2, section 4.1.5 (Tableau 4-4)
2.	Si l'une des approbations visées en 1. ci-dessus devait être retardée, décrire où le processus en est rendu et fournir une estimation du moment où elle doit intervenir.		Sans objet

RUBRIQUE A – A.4 RENSEIGNEMENTS SUR LES TERRAINS

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.4.1 Terrains			
1.	<ul style="list-style-type: none"> Largeur de l'emprise et endroits où des changements seront apportés à la largeur de l'emprise. 	<ul style="list-style-type: none"> Volume 4, sections 2.4.1, 3.1.2.1, 3.2.2.1, 3.3.2.1, 3.4.2.1, 3.5.2, 3.6.2, 3.7.2, 3.8.2.1 et 3.9.2 et Annexes Vol 4-7 – 4-9; 4-13 – 4-34; 4-57 – 4-61; 4-73 – 4-78 et 4-81 Volume 7, section 3.1.3 et Annexe Vol 7-3 Volume 8, section 2 et Annexes Vol 8-1 et 8-2 	
	<ul style="list-style-type: none"> Emplacements et dimensions 	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section <u>2section2</u> Volume 8, section <u>23</u> Annexe Vol 8-2 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport supplémentaire n° 4, section 1.7.4-2 et Annexe 1-67 Modification de la <u>Demande, Volume 1, section 3.10.3</u> Rapport supplémentaire n° 5, Mise à jour relative au Projet et Errata, <u>section 1.9.2 et Annexe Vol-10</u>
	<ul style="list-style-type: none"> Emplacements et dimensions de tous nouveaux terrains requis pour les installations. 	<ul style="list-style-type: none"> Volume 8, section 3 Volume 6, sections 3.1, 3.2.1, 3.3.1, 5.1.1, 5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 7.1.1 et 7.2.1 et Annexes Vol 6-4, 6-14 à 6-85, 86, 92 à 104 et 112 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport supplémentaire n° 4, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.7.<u>21</u> et Annexe 1-75 Modification de la <u>Demande, Volume-1, section 3.10.3</u> Rapport supplémentaire n° 5, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.9.2 et <u>Annexe_Vol-10</u>

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.4.2 Droits fonciers			
1.	Type de droits fonciers qui devront être acquis dans le cadre du projet.	• Volume 8A, sections 2 et 3	
2.	Proportions relatives des biens-fonds le long du tracé proposé.	• Volume 8A, section 2.1	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 4, section 1.7.1 et Annexe 1-5 • Modification de la Demande, Volume 1, section 3.10.2 et Tableau 3-4 • Rapport supplémentaire n° 5, Mise à jour relative au Projet et Errata, Annexe Vol-1-9
3.	Tous droits fonciers existants qui seront nécessaires à la réalisation du projet.	• Volume 8A, sections 2 et 3	
A.4.3 Processus d'acquisition des terrains			
1.	Le processus d'acquisition des terrains.	• Volume 8A, section 4	• Modification Volume 1, section 3.10.4.
2.	Le calendrier d'acquisition et l'état actuel du processus.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.16 • Volume 7, section 2.6 	
3.	Le statut des avis signifiés conformément au paragraphe 87(1).	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.16 • Volume 8A, section 4.3 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 4, section 1.7.3. • Modification de la Demande, Volume 1, section 3.10.4 • Rapport supplémentaire n° 5, section 1.9.3.
A.4.4 Accords d'acquisition de terrains			
1.	Un exemple de chaque accord, conforme aux dispositions du paragraphe 86(2) de la Loi sur l'ONÉ, qui serait utilisé.	• Volumes 8A à 8B et Annexes Vol 8-3 à Vol 8-79	
2.	Un exemple d'accord proposé pour une propriété en fief simple, une aire de travail, une voie d'accès ou pour d'autres terres.	• Volumes 8A à 8B et Annexes Vol 8-3 à Vol 8-79	
A.4.5 Avis signifiés conformément à l'article 87			
1.	Un exemple d'avis proposé pour signification à tous les propriétaires de terrains aux termes du paragraphe 87(1) de la Loi sur l'ONÉ.	• Volume 8B et Annexes Vol 8-10 à 79	
2.	Confirmation que tous les avis sont accompagnés d'un exemplaire de la publication intitulée <i>La réglementation des pipelines au Canada : Guide à l'intention des propriétaires fonciers et du grand public.</i>	• Volume 8, section 4.3	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.4.6 Demande en vertu de l'article 58 à la suite d'une plainte			
1.	Détails de la plainte et description de la manière dont les activités proposées vont résoudre la plainte.		Sans objet

RUBRIQUE D – DÉVIATIONS

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
D.1 Questions foncières			
1.	Numéro d'ordonnance et date d'approbation des PPLR initiaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, Annexe Vol 2-3 • Volume 5, section 3.2 • Annexes Vol 5-15 à 30 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 2, section 2 et Annexe 2-1
2.	Dessin, tiré des PPLR, montrant le tracé approuvé et la déviation proposée.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 5, Annexes Vol 5-15 à 30 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 2, section 2 et Annexe 2-1
3.	Dessin, tiré des PPLR, montrant l'emplacement de la déviation ou de la modification proposée.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 5, Annexes Vol 5-15 à 30 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 2, section 2 et Annexe 2-1
4.	Début et fin de la déviation.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 5, tableau 3-4 • Annexes Vol 5-15 à 30 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 2, section 2 et Annexe 2-1
5.	Carte qui montre l'emplacement de la déviation par rapport au tracé détaillé approuvé et au tracé du pipeline autorisé.	<ul style="list-style-type: none"> • Annexes Vol 5-15 à 30 • Volumes 12G, 12H, 12I et 12J 	
6.	Description des nouveaux besoins en terrains, y compris l'état d'avancement des démarches concernant l'acquisition des terrains requis et la signification des avis visés au paragraphe 87(1).	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 5, tableau 3-4 • Annexes Vol 5-15 à 30 • Volume 8, section 2.1, tableau 2.1 (note 3) et section 4.3 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 4, section 1.7.3. • Modification Volume 1, section 3.10.4 • Rapport supplémentaire n° 5, section 1.9.3.
7.	Préoccupations que les propriétaires fonciers ont pu soulever et façon dont la compagnie les résoudra, y compris la ou les dates où des réponses seront données aux propriétaires fonciers ou une preuve établissant que les propriétaires fonciers touchés consentent à la déviation.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 8, section 5 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
8.	Dans le cas d'une demande pour solliciter une exemption des dispositions de l'article 45 : <ul style="list-style-type: none"> • numéro d'ordonnance et date d'approbation des PPLR initiaux • début et fin de la déviation • distance maximale de la déviation par rapport à la ligne centrale • dessin, tiré des PPLR, montrant le tracé approuvé et la déviation proposée • carte qui montre l'emplacement de la déviation par rapport au tracé détaillé approuvé et au tracé du pipeline autorisé • description des nouveaux besoins en terrain • préoccupations que les propriétaires fonciers ont pu soulever et façon dont la compagnie les résoudra, y compris la ou les dates où des réponses seront données aux propriétaires fonciers • preuve établissant que les propriétaires fonciers touchés consentent à la déviation 		Sans objet
D.2 Évaluation environnementale et socio-économique			
1.	Comment les effets du projet ont déjà été pris en considération par l'ONÉ dans le cadre d'une ÉES.	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 1, section 3 	
2.	Si les effets environnementaux et socio-économiques n'ont pas déjà été examinés dans le cadre d'une ÉES, se conformer aux exigences exposées dans la section A.2 de la Rubrique A.		Sans objet

RUBRIQUE F – MODIFICATION DU SERVICE OU AUGMENTATION DE LA PRESSION MAXIMALE D'EXPLOITATION

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
F.1 Questions techniques			
1.	Confirmer que les activités liées au projet seront conformes aux exigences de l'édition la plus récente de la norme Z662 de la CSA.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 • Annexe Vol 4-2 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
2.	Fournir des détails sur l'état actuel du service et sur le service proposé.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.7.5 Volume 3, section 5 Volume 5, sections 2, 3 et 5 	<ul style="list-style-type: none"> Réponse à la demande de renseignements de l'ONÉ 2.3 (Code de dépôt auprès de l'ONÉ : A4J679). Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5.1
3.	Fournir, conformément à la norme CSA Z662, une évaluation technique faisant la preuve de l'intégrité du réseau pipelinier et de son à-propos pour les services de transport envisagés, et indiquant les mises à jour et révisions qui seront apportées au programme de gestion de l'intégrité.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 5, section 2 Annexe Vol 5-1 	<ul style="list-style-type: none"> Voir la Demande, Volume 5, section 5 pour une évaluation de l'intégrité des gazoducs de TransCanada qui continueront à servir au transport du gaz. Réponse à la demande de renseignements ONÉ 5.14 à 5.17.
F.2 Évaluation environnementale et socio-économique			
1.	La manière dont les effets ont déjà été pris en compte dans le cadre d'une ÉES effectuée par l'ONÉ.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 11, section 3 	
2.	Si les effets environnementaux et socio-économiques n'ont pas été pris en compte dans une ÉES antérieure, fournir l'information exigée dans la Rubrique A, section A.2		Sans objet
F.3 Questions économiques			
1.	Information économique nécessaire exigée dans la Rubrique A, section A.3.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 3 Volume 2, section 3 Volume 3, sections 2, 3 et 4 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, section 7.

RUBRIQUE G – MISE HORS SERVICE

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
G.1 Questions techniques			
1.	Justifier le pourquoi de la mise hors service et décrire les mesures prises ou prévues pour maintenir l'intégrité du pipeline et protéger le public et l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 5, section 4.2.4 Volume 7, section 3.2.5 	
2.	Fournir un calendrier de la mise hors service.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.11 	
3.	Décrire les activités associées à la mise hors service.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 5, section 4.2.4 Volume 7, section 3.2.5 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
4.	Fournir une estimation des coûts associés à la mise hors service.		<ul style="list-style-type: none"> Voir la Demande, Volume 1, section 2.8 pour le coût en capital estimatif du Projet.
5.	Confirmer que les activités liées à la mise hors service seront conformes aux exigences de l'édition la plus récente de la norme Z662 de la CSA.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.9 Annexe Vol 4-2 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport supplémentaire n° 4, section 1.12. Modification Volume 1, Demande paragraphe 39
6.	Décrire la surveillance continue du pipeline (ou de la section) mis hors service, afin d'assurer que le public et l'environnement sont constamment protégés.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.13 Volume 7, section 4 	
G.2 Évaluation environnementale et socio-économique			
1.	La manière dont les effets environnementaux et socioéconomique ont déjà été pris en compte dans l'ÉES effectuée par l'ONÉ.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 11, section 3 	
2.	Si les effets environnementaux et socio-économiques n'ont pas été pris en compte dans une ÉES antérieure, fournir l'information exigée dans la Rubrique A, section A.2.		Sans objet
G.3 Questions économiques			
1.	Information économique nécessaire exigée dans la Rubrique A, section A.3.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 3 Volume 2 Volume 3 	

RUBRIQUE K – DÉSAFFECTATION

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
K.1 Exigences générales			
1.	Donner une description complète des installations devant être désaffectées. Cela inclut la description des installations adjacentes qui font obstacle à l'installation devant être abandonnée.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 5, sections 3.1 et 3.5 Annexe Vol 5-3 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
2.	Il faut soumettre une demande de cessation d'exploitation pour toutes les installations réglementées par l'ONÉ qui ont atteint la fin de leur cycle de vie, y compris les installations connexes désaffectées. Les sociétés devraient donc démontrer qu'elles planifient l'abandon futur des installations désaffectées en indiquant (aussi précisément que possible) le moment prévu de la cessation d'exploitation pour chaque installation désaffectée ainsi que les mesures prises en vue de la cessation d'exploitation.	<ul style="list-style-type: none">• Volume 1, section 2.19• Volume 2, section 3.2 et Annexe Vol 2-4 et Annexe Vol 2-5	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
K.2 Conception technique			
Pipeline :			
1.	<p>Donner les renseignements confirmant que les activités suivantes seront effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évacuer les fluides transportés; • purger ou nettoyer adéquatement (ou les deux) de manière à ne laisser aucune substance mobile dans le pipeline; • séparer physiquement la canalisation de la tuyauterie en exploitation; • boucher, obturer ou fermer hermétiquement la canalisation par tout autre moyen; • laisser la canalisation sans pression interne; • laisser la canalisation de telle sorte que les croisements de route, de voie ferrée ou de service public ne risquent pas d'être dérangés par le tassement; • marquer le pipeline par des panneaux indicateurs; • surveiller l'affaissement du sol et assurer le maintien d'une couverture adéquate pour l'utilisation existante et future des terres. <p>Remarque : Les pipelines comprenant des tubes-chemises ou composés de conduites en polymère peuvent nécessiter une reprise de la purge et de la maintenance pour libérer les gaz d'hydrocarbures ou de sulfure d'hydrogène (H₂S). Voir la norme CSA Z662, article 13.2.8.6.</p>	Volume 7, section 3.2	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
Équipement de surface :			
2.	<p>Fournir des renseignements sur l'enlèvement d'équipement de surface relié au pipeline.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrire l'équipement à enlever à la profondeur du pipeline, sauf si l'équipement de surface est à l'intérieur d'une installation de surface existante toujours en exploitation ou s'il est nécessaire pour le fonctionnement de pipelines restants. <p>Voici des exemples (non limitatifs) d'équipement de surface : colonne montante de pipeline, évent de tube-chemise, évent de tubage, évent d'enceinte souterraine, rallonge de vanne, niche d'inspection, redresseur pour protection cathodique, colonne d'essai, câblage anodique, réservoir de stockage avec tuyauterie et équipement connexes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrire comment les pipelines au-dessus du sol, et tout l'équipement de surface connexe, doivent être désaffectés sauf s'ils font partie ou sont à l'intérieur d'une installation de surface existante toujours en exploitation ou s'ils sont nécessaires pour le fonctionnement de pipelines restants. 	Volume 5, sections 3.1 et 3.5 Annexe Vol 5-3	
Installations :			
3.	Fournir des renseignements sur la désaffectation d'installations pipelinières telles que compresseurs et stations de pompage à moins qu'elles fassent encore partie d'un site en exploitation. La disposition des conduites, supports et fondations connexes doit également être décrite.		Sans objet
Éléments souterrains :			
4.	Fournir des renseignements sur la désaffectation d'enceintes souterraines et de puits à couvercle fermé. Exposer la désaffectation de tout réservoir souterrain eu égard à la norme API 1604.		Sans objet

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
Dossiers :			
5.	Décrire les dossiers à tenir sur les éléments et installations de pipeline devant être désaffectés.		<ul style="list-style-type: none"> • Énergie Est établira ou tiendra à jour des dossiers des éléments de pipelines désaffectés, au besoin.
K.3 Aspects environnemental et socioéconomique			
1.	Décrire le contexte écologique et l'utilisation actuelle des terres à l'intérieur de l'empreinte du projet et des aires adjacentes.		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire 1 – Annexe Volume 3 – Mise à jour de l'ÉES terrestre
2.	Décrire toute aire de contamination connue dans la zone du projet ainsi que les activités de remise en état antérieures, en cours ou planifiées à ces endroits. Décrire les exigences réglementaires à observer en matière de remise en état et de réhabilitation de ces endroits, et préciser comment ces exigences seront satisfaites.		<ul style="list-style-type: none"> • Pour le moment, on ne sait pas si des aires contaminées seront situées dans les secteurs liés à des activités de désaffectation. Une confirmation sera obtenue à la suite d'enquêtes sur le terrain au cours des activités de conversion.

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
3.	<p>Pour les projets de désaffectation à l'extérieur des terrains appartenant au demandeur ou loués par celui-ci, fournir un plan de surveillance montrant comment l'installation désaffectée sera surveillée durant la période entre la désaffectation et la cessation d'exploitation. Ce plan doit inclure ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • description des données de base recueillies ou obtenues pour les futurs résultats de surveillance devant servir de points de comparaison; échelle de graduation, étendue et intensité des données de base suffisantes pour répondre aux exigences de surveillance du projet; • description des méthodes de surveillance des sols, de l'établissement de la végétation, des mauvaises herbes invasives, de l'hydrologie des terres humides, et de la qualité de l'eau de surface et souterraine; • plans d'urgence advenant la découverte de sols ou d'eau contaminés, la perte d'épaisseur de couverture ou des conditions météorologiques exceptionnelles nuisant à l'intégrité des installations désaffectées; • commentaires des parties intéressées – tous les commentaires des parties prenantes devraient être pris en considération et, s'il y a lieu, incorporés au plan. 		<ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux liés aux activités de désaffectation le long de la section à convertir du Projet sont situés sur des terrains appartenant à TransCanada ou à Énergie Est ou loués par l'une d'elles.

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
4.	<p>Pour les projets de désaffectation à l'extérieur des terrains appartenant au demandeur ou loués par celui-ci, expliquer comment la régénération naturelle des terres forestières ou des prairies indigènes à l'intérieur de l'empreinte du projet a été prise en considération dans la planification de la désaffectation. Cela devrait comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • exposé montrant si la revégétalisation naturelle des terres non agricoles pourra avoir lieu ou non pendant que l'installation est en désaffectation; • exposé sur les limitations que cela imposerait sur la capacité de surveiller les installations; exposé expliquant si le fait de permettre la revégétalisation à l'intérieur de l'empreinte du projet limiterait les futurs choix relatifs à la cessation d'exploitation (p. ex., enlever le pipeline ou le laisser sur place) – si oui, comment cela a-t-il été pris en compte dans la planification de la désaffectation? 		Tous les travaux liés aux activités de désaffectation le long de la section à convertir du Projet sont situés sur des terrains appartenant à TransCanada ou à Énergie Est ou loués par l'une d'elles.
K.4 Aspects économique et financier			
1.	Exposer les coûts associés à la désaffectation proposée.		<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.8 – Coût en capital estimatif : les coûts liés aux activités de désaffectation des installations de gaz, afin de préparer les actifs pour le transport de pétrole, ont été inclus dans le coût en capital estimatif pour le pipeline à convertir.
2.	Confirmer que les fonds nécessaires sont disponibles pour financer la désaffectation proposée.	Volume 3, section 4.2 – Capacité de financement	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
3.	S'il y a des tiers expéditeurs qui utilisent le pipeline, ou s'il est possible que des tiers expéditeurs l'utilisent à l'avenir, fournir ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> information sur le coût comptable initial des installations et l'amortissement accumulé jusqu'à la date de la mise à la réforme; expliquer les conséquences sur l'assiette tarifaire restante, en fournissant les données comptables prescrites dans le <i>Règlement de normalisation de la comptabilité des gazoducs</i> ou le <i>Règlement de normalisation de la comptabilité des oléoducs</i>, et préciser s'il s'agit d'une mise à la réforme ordinaire ou extraordinaire. 	On peut consulter l'information sur les détails comptables de la cession des actifs dans le Volume 2, section 4.4 – Incidence sur la base tarifaire.	<ul style="list-style-type: none"> Les installations de gaz qui sont démantelées et désaffectées à la suite du changement de service (principalement les vannes de la canalisation principale et les séparateurs de condensat) ne font pas l'objet d'un suivi distinct des actifs du pipeline et comptent pour une très petite partie de la VCN de 1 G\$ des actifs dont la cession est proposée.
4.	Expliquer l'incidence sur le programme de financement de la cessation d'exploitation de la société ou s'assurer que la désaffectation ne nuit pas au programme. Exemples : <ul style="list-style-type: none"> expliquer tout changement aux coûts estimatifs de cessation d'exploitation pour le réseau ou tout changement au calendrier estimatif établi pour la cessation d'exploitation de divers tronçons; expliquer tout changement aux plans de financement des futures cessations d'exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> Les répercussions de la cession des actifs sur les expéditeurs de gaz de la canalisation principale sont décrites dans le Volume 2, section 4.4.4 – Répercussions financières de la cession d'exploitation du pipeline. Les plans de financement de la cessation d'exploitation pour les expéditeurs d'Énergie Est sont décrits dans le Volume 3, section 2.4.1.3 – Démantèlement et cessation d'exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> La désaffectation des installations utilisées précédemment pour le transport de gaz n'aura pas d'incidence sur le programme de financement de cessation d'exploitation pour les expéditeurs de pétrole.
K.5 Données foncières			
1.	Décrire l'emplacement et les dimensions de l'emprise existante ou des terrains de l'installation qui seraient touchés par les activités de désaffectation.	<ul style="list-style-type: none"> Annexe Vol 5-3 Annexe Vol 2-4 Annexe Vol 2-5 	
2.	Fournir une carte ou un plan de site pour le pipeline ou les installations devant être désaffectés.	<ul style="list-style-type: none"> Annexes Vol 5-5 à 5-9 Annexes Vol 5-35 à 5-39 Annexes Vol 12G-24 à Vol 12J-72 	
3.	Indiquer l'emplacement et les dimensions des aires de travail temporaires nécessaires pour les activités de désaffectation.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 3.2 Annexe Vol 7-3 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
4.	Fournir un registre des activités de consultation publique entreprises pour les propriétaires fonciers touchés qui comprend les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> tous les entretiens avec les propriétaires fonciers au sujet des activités de désaffectation proposées; un résumé des problèmes ou préoccupations soulevés par les propriétaires fonciers; ce que le demandeur propose en réponse aux préoccupations soulevées par des personnes ou propriétaires fonciers pouvant être touchés, ou une explication si aucune autre mesure n'est requise. 	Volume 8, section 5	
5.	Fournir un plan montrant comment la consultation des personnes ou propriétaires fonciers touchés sera menée durant la période entre la désaffectation et la cessation d'exploitation.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 4 Volume 8, section 5 	
K.6 Consultation			
1.	L'Office s'attend à ce que les demandeurs envisagent un processus de consultation pour tous les projets. Prière de se reporter au chapitre 3.3 du <i>Guide de dépôt</i> de l'Office pour un complément d'information. Faire part des plans de décontamination, s'il y a lieu, aux propriétaires fonciers et parties prenantes (voir la rubrique B. 2 sur la cessation d'exploitation).	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 4.8 Volume 8, section 5 	

**LIGNES DIRECTRICES ET EXIGENCES DE DÉPÔT APPLICABLES À ÉNERGIE EST
(LE 27 JUIN 2014)**

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A. Questions environnementales liées au Projet			
1.	Tous les renseignements exigés dans le chapitre 4, Rubrique A, Section A.2 du <i>Guide de dépôt</i> de l'ONÉ.	<ul style="list-style-type: none"> ÉES, Volume 1 	
B. Questions techniques liées au Projet			

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
1.	Fournir une évaluation technique de la canalisation 100-4 et de l'état actuel des autres canalisations à convertir. Décrire la portée de l'évaluation technique et expliquer comment elle abordera les éventuels problèmes d'intégrité.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 5, section 2 • Annexe Vol 5-1 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir la Demande, Volume 5, section 5 pour une évaluation de l'intégrité des gazoducs de TransCanada qui continueront à servir au transport du gaz.
2.	Indiquer la pression d'exploitation maximale courante et future pour les sections de la canalisation principale à convertir et à construire, et décrire les mesures de contrôle de la pression et de protection contre la surpression.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, Annexe Vol 2-2 • Volume 3, section 5 • Volume 4, section 3 • Volume 5, section 4.1.4 • Volume 6, sections 2.2.3 et 2.2.4 • Volume 6, sections 3.1, 3.2 et 3.3 • Volume 6, section 8.23 	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à la demande de renseignements de l'ONÉ 2.3.
3.	Fournir l'information exigée par le <i>Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres</i> dans le cas d'une modification du service.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 5, section 2 et Annexe Vol 5-1 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir la Demande, Volume 5, section 5 pour une évaluation de l'intégrité des gazoducs de TransCanada qui continueront à servir au transport du gaz.
4.	Fournir des détails sur les demandes relatives aux installations visées par l'article 58 ou les modifications aux installations existantes, notamment en ce qui concerne la sécurité et les franchissements de cours d'eau. Énumérer les autorisations délivrées qui pourraient devoir être modifiées ou annulées.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.10 • Volume 2, Annexes Vol 2-3 à Vol 2-5 • Volume 5, section 4 • Volume 7, sections 2.9, 3.1 et 3.2 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, sections 3.2.5, 3.6 et 3.7.2 • Modification Volume 2, sections 3.2, 3.4 et 4.1.3.
5.	Fournir un plan de gestion du dynamitage pour l'Ontario, le Québec ou le Nouveau-Brunswick, s'il y a lieu.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 2.10 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5.2 et Annexe 1-1 (révision 3) • Modification Volume 2, section 2.1.10. • Le plan sera fourni dans le Rapport supplémentaire n° 5 (pièce supplémentaire RS 5-2).

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
6.	Transmettre des renseignements détaillés sur les travaux de forage directionnel à l'horizontale pour le franchissement de cours d'eau, y compris le fleuve Saint-Laurent.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9.4 • Volume 4A, sections 2.6, 3.1.4, 3.2.4, 3.3.4, 3.4.4, 3.6.5 et 3.7.5 • Annexes Vol 4-6, 4-10 à 4-12, 4-35 à 4-56 et 4-62 à 4-72 • Volume 5, section 4.2.4 et Annexes Vol 5-42, Vol 5-44 et 5-45 • Volume 7, section 2.11 • Volume 7, sections 3.1.9 et 3.2.5 • ÉES, Volumes 4 et 7 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 • Rapport supplémentaire n° 1, Annexe Volumes 3 (ÉES Volume 9) et 5 (ÉES Volume 11) • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 et Annexe Volumes 1B-1 et 1B-2 • Rapport supplémentaire n° 2, Annexe Volume 3A (Mise à jour de l'ÉES Volume 8) • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 • Rapport supplémentaire n° 3, Annexe Volume 3 (Mise à jour de l'ÉES Volume 8) • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, Annexe 1-4 (ÉES Volume 12) • Rapport supplémentaire n° 4, Annexe Volume 3A (ÉES Volume 12) and 3B (ÉES Volume 13, partie A) • Rapport supplémentaire n° 4, Mise à jour relative au Projet et Errata, sections 1.3.3 à 1.3.5 et Annexe 1-2 • Réponse à la demande de renseignements ONÉ 5-1 • Des mises à jour et des rapports supplémentaires seront fournis dans le Rapport supplémentaire n° 5 (pièces supplémentaires RS-3-1B, RS-3-11B, RS 4-2B, RS 5-9 et RS 5-10)

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
7.	S'il y a lieu, remettre un plan pour le drainage rocheux acide.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 • Volume 4, section 2.9 • Volume 7, section 2.11 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 5, Annexe Volume 4A (ÉES Volume 8 – Mise à jour) et 4C à 4F (ÉES Volumes 12 et 13) • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.4 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.3 • Rapport supplémentaire n° 4, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.7 • Modification Volume 1, section 2.1.9 • Le plan sera fourni dans le Rapport supplémentaire n° 5 (pièce supplémentaire RS 4-1)
8.	Fournir des précisions sur la façon dont le centre de commande situé à Calgary restera en liaison avec le chantier du Projet, en particulier dans la partie est du tracé.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.13 • Volume 7, sections 3 et 4.8 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, section 3.8.6 • Réponse aux demandes de renseignements ONÉ 5.6 et ONÉ 5.8
9.	Fournir des données sur les fluctuations des marées dans la baie de Fundy et décrire leur incidence sur le chargement des navires-citernes et les mesures prévues pour pallier ces effets.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 6, section 7.2 • Volume 7, section 5.4 	
C. Gestion des urgences liées au projet (sauf pour le transport maritime qui est abordé dans la section H ci-dessous)			
1.	Décrire le système de gestion des urgences et les programmes de soutien.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 6 	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux demandes de renseignements ONÉ 5.30 à 5.33 • Modification Volume 1, section 3.8.6
2.	Décrire le processus d'évaluation des dangers et des risques, notamment les zones sujettes à de graves conséquences, les récepteurs très sensibles et les pipelines tributaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, sections 2.4 et 2.11 • Volume 4, Annexe Vol 4-5 • Volume 5, sections 5 et 6 • Volume 5, Annexe Vol 5-1. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévu dans le Rapport supplémentaire n° 5, Volume 1, section 2 (Annexe 1-1, Rév. 4, pièce supplémentaire RS 3-2)
3.	Décrire le devenir et les effets du pétrole.	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 6, section 3 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
4.	Décrire le processus prévu pour continuellement informer les partenaires et les organismes d'intervention en cas d'urgence et assurer la liaison avec eux.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 6.2.7 	
5.	Décrire le processus visant la participation des intervenants en cas d'urgence à l'élaboration des mesures d'urgence.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 6.2.7 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.6.1 et Annexe Volume 2A Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.6.1 et Annexe Volume 2A Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3 et Annexe Volume 2 Rapport supplémentaire n° 4, Annexe Volume 2, section 1
D. Garanties financières liées au projet (sauf pour le transport maritime qui est abordé dans la section H ci-dessous)			
1.	Décrire comment le promoteur s'assurera de pouvoir supporter financièrement la gestion de tous les risques potentiels et de toutes les obligations éventuelles à même ses ressources financières et une assurance responsabilité civile souscrite auprès d'une tierce partie, y compris la responsabilité pouvant résulter de possibles accidents ou défaillances durant la construction et l'exploitation du projet.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 4.3 	<ul style="list-style-type: none"> Prévu dans le Rapport supplémentaire n° 5, Annexe 1-1, (Rév. 5), RS 3-2, Annexe Volume 1, section 5
a)	Fournir des détails sur l'accès, par le promoteur, à des ressources financières consacrées au Projet, ainsi que sur les principales caractéristiques de toutes les garanties d'assurance, notamment les montants de garantie, les franchises, les risques et périls couverts par le contrat d'assurance ainsi que les exclusions de l'assurance responsabilité civile complémentaire et la ventilation de la protection.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 4 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport supplémentaire n° 3, Annexe 1-1 (Rév. 3), RS 3-2 Rapport supplémentaire n° 5, Annexe 1-1, (Rév. 5), RS 3-2, Annexe Volume 1, section 5
b)	Exposer la base utilisée pour fixer le montant des ressources financières requises, avec une évaluation détaillée des risques pour l'ensemble du Projet relativement aux coûts liés à des accidents et à des défaillances.		<ul style="list-style-type: none"> Rapport supplémentaire n° 3, Annexe 1-1 (Rév. 3), RS 3-2 Rapport supplémentaire n° 5, Annexe 1-1 (Rév. 5), RS 3-2, Annexe Volume 1, sections 1 et 5

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
c)	Relever les diverses catégories de coûts et les variables locales pouvant jouer sur les coûts d'un déversement d'hydrocarbures. Fournir des estimations de coûts pour un déversement d'hydrocarbures, en dollars par mètre cube ou par hectare en fonction de scénarios crédibles des pires déversements d'hydrocarbures et de scénarios de déversement de moindre envergure.		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 3, Annexe 1-1 (Rév. 3), RS 3-2. • Prévu dans le Rapport supplémentaire n° 5, Annexe 1-1 (Rév. 5), RS 3-2, Annexe Volume 1, sections 2 et 9
d)	Démontrer comment on a utilisé les résultats de l'évaluation des risques pour prévoir, prévenir, gérer et atténuer les dangers potentiels durant la phase de conception du Projet afin de réduire au minimum les quantités d'hydrocarbures éventuellement déversées.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, 5 et 6 • Volume 4.2.11 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 3, Annexe 1-1 (Rév. 3), RS 3-2 • Rapport supplémentaire n° 4, Annexe 1-1 (Rév. 4), RS 3-2 • Prévu dans le Rapport supplémentaire n° 5, Annexe 1-1 (Rév. 5), RS 3-2 et 3-11 : <ul style="list-style-type: none"> • Volume de la Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5.7 et Annexe Volume 2 • Annexe Volume1, sections 2 à 4. Annexe Volume 2, section.
e)	Fournir un aperçu des plans visant la mise au point de méthodes d'exploitation afin de réduire au minimum les quantités d'hydrocarbures éventuellement déversées, comme la détection des rejets et les délais pour la fermeture des vannes.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, sections 4.9 à 4.15 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, section 3.8.6. • Réponse aux demandes de renseignements ONÉ 5.6 et 5.30 • Voir également la mise à jour de l'emplacement des vannes dans le Rapport supplémentaire n° 5, Annexe 1-1 (Rév. 5), RS 3-11
f)	Expliquer la façon dont les quantités éventuellement déversées et les coûts des accidents et des défaillances ont été pris en compte dans le plan de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'urgence.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 6.3 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévu dans le Rapport supplémentaire n° 5, Annexe 1-1 (Rév. 5), RS 3-2 et 3-11. Projet Révisé et Errata, section 1.5.7 et Annexe Volume 2, Annexe Volume 1, section 1,3 et 5
E.1 Structure de l'entreprise liée au projet			
a)	Fournir un organigramme montrant TransCanada Oil Pipelines (Canada) Ltd., Oléoduc Énergie Est Ltée, Energy East Pipeline Limited Partnership, Energy East Canaport Marine Terminal Limited Partnership et le ou les propriétaires de TransCanada Oil Pipelines (Canada) Ltd. ainsi que toute autre entité liée.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 4.1 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
b)	Fournir une description sommaire des liens entre chaque entité sur le plan de la propriété et de l'exploitation, y compris : i. la propriété de chaque entité et le territoire où chacune est constituée en société ou enregistrée ii. les commandités et commanditaires de chaque société en nom collectif iii. les rôles et responsabilités respectifs de chaque entité relativement à la gestion des sociétés en nom collectif et à l'exploitation du pipeline et des terminaux maritimes	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 4.1 	
F. Marchés et approvisionnement pour le projet			
1	Décrire le marché canadien du raffinage dans l'Est, y compris les sources d'approvisionnement et les prévisions concernant la demande.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 3.6 • Annexe Vol 3-4 : IHS – Étude de l'offre et des marchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, section 7.2.6 et Annexe Vol 1-14 : Étude de l'offre et des marchés de l'IHS
2	Décrire le marché des transports maritimes.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 3.6 • Annexe Vol 3-4 : IHS – Étude de l'offre et des marchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, section 7.2.6 et Annexe Vol 1-14 : Étude de l'offre et des marchés de l'IHS
3	Fournir une description détaillée des produits de base devant être transportés et de la proportion de brut qui devrait être raffinée par rapport à celle qui devrait être exportée.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 2.2.1 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, section 7.1.2.1

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
G. Peuples autochtones, volet socioéconomique et terrains liés au projet			
1.	Décrire le couloir de consultation et les mécanismes proposés par le promoteur pour rester en communication avec les propriétaires fonciers, y compris les particularités régionales et les mesures prises pour en tenir compte.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, section 2.15 • Volume 8A, section 5 • Volume 9A, section 2.2 • Volume 10A, sections 2.2 et 2.3 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.7 et Annexe Volumes 2A à 2C • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.8 et Annexe Volume 2 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.8 et Annexe Volume 2 • Rapport supplémentaire n° 4, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.7 et Annexe Volume 2 • Réponse à la demande de renseignements ONÉ 5.26 • Modification Volume 1, section 3.10.4 • Rapport supplémentaire n° 5, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.10 et Annexe Volume 3

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
2.	Fournir des détails sur la consultation menée auprès des Autochtones et des propriétaires fonciers, y compris des synthèses des questions non résolues et une indication de ce que l'on propose pour les régler.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, sections 2.15 et 2.16 • Volume 8A, section 5 • Volume 9A, section 4 et Volumes 9B à 9G • Volume 10A, section 6 et Annexes Vol 10A-2 à 10A-7 • Volumes 10B à 10G 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.7 et Annexe Volumes 2A à 2C • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.8 et Annexe Volume 2 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.8 et Annexe Volume 2 • Rapport supplémentaire n° 4, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.8, Annexe 1-1 (Rév. 4) (pièce supplémentaire RS 6-3 et 6-4) et Annexe Volume 2 • Réponse aux demandes de renseignements ONÉ 5.26 à 5.28 • Modification Volume 1, section 3.10.4. et 3.12 • Prévu dans le Rapport supplémentaire n° 5, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.10, Annexe 1-1 (Rév. 5) (pièce RS 6-4) et Annexe Volume 3
3.	Fournir des renseignements détaillés sur les besoins temporaires et permanents en terrains pour les nouvelles constructions, y compris les détails sur la construction transmis aux propriétaires fonciers.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 8, sections 2, 3 et 5 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 4, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.7 • Modification Volume 1, section 1.10.1 à 1.10.3
4.	Fournir des cartes détaillées indiquant les besoins (temporaires et permanents) en terrains et la propriété aux fins de la construction et de l'exploitation, y compris le long des tronçons à convertir.		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 5, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.11, Annexe 1-1 (Rév. 5), RS 5-1 • Modification Volume 1, section 3.15 • Rapport supplémentaire n° 5, Annexe 1-1 (Rév. 5), RS 5-11 et Annexe Volume 5
5.	Fournir un plan de gestion de la circulation en tenant compte des endroits situés à proximité de voies publiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, sections 2.2.1 et 2.8 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour de l'ÉES, Volume 8, Annexe G (Plans de gestion)
<ul style="list-style-type: none"> • H. Transport maritime 			
<ul style="list-style-type: none"> • Consultation 			

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
1.	Fournir des détails sur la consultation menée au sujet du transport maritime, notamment auprès des autorités réglementaires compétentes. Exposer les motifs et les critères retenus aux fins de la consultation au sujet du transport maritime.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 5.1.9 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.6 et Annexe Volume 2 Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5.3 et Annexe Volume 2 Rapport supplémentaire n° 5, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.8.2
Description des activités de navigation maritime susceptibles de découler du projet			
2.	Décrire les activités de navigation maritime, notamment :		
	a) le type, la catégorie et les caractéristiques des navires qui utilisent les terminaux	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 5.4.1 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, sections 3.3 et 4.17
	b) la fréquence, le trajet, la vitesse et la durée des déplacements	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, sections 5.4.2 et 5.4.3 	
	c) les solutions de rechange envisagées (p. ex. en ce qui concerne le trajet, la fréquence et les types de navires)	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, sections 5.4.2 et 5.4.3 	
	d) les activités associées (p. ex. l'ancrage, le ballastage, les manœuvres, l'accostage, le chargement, les types de produits, le mazoutage, les types de carburant, le pilotage et les remorqueurs)	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 5.4 	
	e) le système de capture des vapeurs des navires-citernes	<ul style="list-style-type: none"> Volume 6, section 7.1.9.2 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, sections 2.3 et 3.3.2.4
	f) les systèmes et les plans de gestion de l'eau de lestage des navires	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 5.4.1.1 	
	g) le système de gestion pour l'élimination des déchets d'hydrocarbures et des autres déchets provenant des navires		<ul style="list-style-type: none"> Comme il est indiqué dans la Demande, Volume 7, section 5.5.5, Énergie Est ne recevra pas de déchets liquides ou solides provenant des navires. Des dispositions de rechange seront requises si de tels services sont requis.
	h) les installations disponibles au port pour collecter les déchets et les technologies utilisées pour gérer ces déchets		
Étendue du transport maritime			
3.	Fournir des détails sur le transport à destination et en provenance des terminaux à l'intérieur de la mer territoriale jusqu'à 12 milles marins de la côte, y compris une carte détaillée et des points de référence.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 5.4.3 et Annexe Vol 7-12 (Saint John) 	
Évaluation des effets			

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
4.	Fournir tous les renseignements exigés à la rubrique A.2 du <i>Guide de dépôt</i> (tableaux A-2 et A-3) pour le transport maritime, notamment une évaluation des accidents et des défaillances aux terminaux et en des points représentatifs et des zones fragiles le long des trajets empruntés, y compris une description de ce qui suit :	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 4, Partie C • ÉES, Volume 6, section 5 	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à la demande de renseignements ONÉ 5.24. • Rapport supplémentaire n° 5, Annexe Volume 4G • Des renseignements supplémentaires seront fournis dans la présentation de l'ERESH prévue au 1^{er} trimestre de 2016.
	a) les mesures visant à réduire la possibilité d'accidents et de défaillances	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 6, sections 6 et 7 • Volume 7, sections 5.4.1 et 5.5 	
	b) les scénarios crédibles des pires cas de déversement et des scénarios de déversements de moindre envergure, dont la trajectoire des déversements, le devenir et les effets de tous les grades de pétrole brut pouvant être rejetés et une modélisation avec des cartes détaillées	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 6, section 5 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 5, Annexe Volume 4G • Des renseignements supplémentaires seront fournis dans la présentation de l'ERESH prévue au 1^{er} trimestre de 2016
	c) les éventuels effets environnementaux et répercussions socioéconomiques pour des scénarios crédibles des pires cas de déversement et des scénarios de déversements de moindre envergure	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 6, section 5 	<ul style="list-style-type: none"> • Idem
	d) les évaluations des risques écologiques et des risques sur la santé humaine		<ul style="list-style-type: none"> • Idem
	e) la planification et les mesures prévues en matière de préparation et d'intervention en cas d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 6 	
	f) le régime de responsabilité et d'indemnisation qui prévaudrait en cas de déversement	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 5.4.1.3 	
5.	Exposer les mesures d'atténuation liées au transport maritime, y compris les mesures de surveillance et de suivi. Décrire ce qui suit : a) les rôles, responsabilités et capacités des organisations responsables de la mise en œuvre des mesures d'atténuation b) les tâches qui reviendront au promoteur et leur envergure relativement au contrôle en matière de surveillance de la mise en œuvre des mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, sections 5.1, 5.2, 5.4.1 et 5.5 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
6.	Confirmer que les examens TERMPOL ont été envoyés à Transports Canada et fournir une mise à jour sur les prochaines étapes. Fournir des renseignements sur la navigation et la sécurité, dont les suivants :	Volume 7, section 5.3.1	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, section 3.8.7
	a) un aperçu des régimes de réglementation pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, sections 5.1, 5.2 et 5.3 	
	b) le rôle des différentes organisations en présence	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, sections 5.1, 5.2 et 5.3 	
	c) toute mesure d'atténuation supplémentaire pour rendre encore plus sûr le transport maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 6, sections 6 et 7; Volume 7, sections 5.4.1 et 5.5 	
	d) la façon dont le transport maritime est pris en considération dans les régimes de réglementation et les mesures d'atténuation supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, sections 5.1, 5.2 et 5.4.1.3 	
	e) les tâches qui reviendraient au promoteur et leur envergure relativement à la surveillance et à la mise en œuvre des mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, sections 5.1, 5.2, 5.4.1 et 5.5 	

RUBRIQUE O – DEMANDES DE RÉVISION, DE MODIFICATION OU DE NOUVELLE AUDITION

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
1.	Les demandes répondent aux exigences énoncées à l'article 44 des Règles.		Sans objet
2.	Dans le cas d'une demande de modification d'une ordonnance, d'un certificat, d'une licence ou d'un permis, préciser les raisons pour lesquelles la modification est requise et fournir tous les renseignements utiles à l'appui du changement proposé, y compris les renseignements exigés dans la rubrique pertinente du <i>Guide de dépôt</i> .	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, section 3.2 • Annexe Vol 2-3, 2-4 et 2-5 	

RUBRIQUE P – DROITS ET TARIFS

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
P.1 Coût du service			

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
1.	Exposer les mesures prises avec les parties intéressées pour discuter des questions en jeu et tenter d'en arriver à un règlement négocié.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.1.1 – 2.2 : Appel de soumissions et droits négociés 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, sections 7.1.1.1 à 7.1.2
2.	Tableau sommaire du coût du service total, indiquant les montants comptabilisés pour l'année de base, les estimations de l'année courante et les prévisions pour l'année d'essai, ainsi que la variation d'une année à l'autre des éléments de coût suivants : <ul style="list-style-type: none"> frais d'exploitation, d'entretien et d'administration transport par des tiers amortissement et amortissement financier de l'installation impôt sur le revenu taxes autres que l'impôt sur le revenu revenus divers rendement de la base tarifaire postes reportés autres postes 		Sans objet. Méthode d'établissement des droits négociés.
3.	Analyse de chacun des éléments de coût ci-dessus et explication de toute variation importante d'une année à l'autre. Les coûts répartis entre des entités réglementées et non réglementées doivent comprendre les coûts bruts, les coûts attribués à chaque entité, la méthode de répartition des coûts et une justification de l'à-propos de la méthode utilisée.		Sans objet
4.	Tableaux montrant le calcul et le cumul mensuel des soldes, ainsi que le calcul des frais financiers connexes, qui précisent les montants réels et les montants estimés.		Sans objet
5.	Tableau de rapprochement des ajouts aux comptes d'installation et des ajouts au titre de la déduction pour amortissement aux fins de l'impôt sur le revenu, pour l'année de base, l'année courante et l'année d'essai.		Sans objet
6.	Tableau qui détaille les changements au solde de l'impôt reporté, pour l'année de base, l'année courante et l'année d'essai.		Sans objet

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
7.	Fournir le coût estimatif total de la cessation d'exploitation, de même que la période d'encaissement pendant laquelle les revenus seront accumulés.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.19 Volume 3, section 2.4.1.3 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, section 7.1.4.1
P.2 Base tarifaire			
1.	Tableaux qui détaillent la base tarifaire accompagnés des hypothèses et des calculs concernant les installations ajoutées et réformées, et le fonds de roulement en espèces.		Sans objet
P.3 États financiers			
1.	Rapport annuel aux actionnaires courant. Rapport annuel aux actionnaires courant de la société mère (s'il y a lieu).	<ul style="list-style-type: none"> Annexe Vol 3-10 	
2.	États financiers pour l'année de base ainsi qu'une explication des principales hypothèses retenues dans la préparation des états financiers.		Sans objet
P.4 Coût du capital			
1.	Capitaux investis : Une description de la sources des capitaux, notamment les soldes impayés par catégorie de capitaux et par année, investis dans la base tarifaire du réseau et dans toute usine en construction au cours des cinq dernières années et de toute année visée par la demande, ainsi que toute caractéristique pertinente de chaque catégorie et source de capitaux, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts, les engagements, les options intégrées, les rangs et les droits de vote.		Sans objet. Méthodologie d'établissement des droits négociés.
2.	Méthodologie, techniques, méthodes et modèles : Une description de la méthodologie utilisée pour estimer le coût du capital et le rendement global de même que les techniques, méthodes et modèles qui la composent.		Sans objet
3.	Méthodologie pour les éléments justificatifs : Une justification des éléments justificatifs spécifiquement sélectionnés qui sont utilisés dans l'estimation du coût du capital, ce qui comprend notamment les prévisions, le rendement des obligations, le taux hors risque, le rendement et le cours du marché, les primes de risque du marché et les taux de croissance.		Sans objet

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
4.	Frais de la dette : Une description et une justification du financement proposé pour les frais de la dette dans le cadre du taux de rendement de la base tarifaire, dont une description détaillée, avec les tableaux à l'appui, du calcul relatif au recouvrement de la dette au cours de toute année visée par la demande.		Sans objet
5.	Risque commercial : Une évaluation détaillée des risques commerciaux que court le demandeur, notamment les risques relatifs au marché, à l'approvisionnement, à la concurrence, à l'exploitation et à la réglementation.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.5 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, section 7.1.5
6.	Risque financier : Une description et une justification de la façon dont le demandeur a examiné les risques financiers dans l'estimation du coût du capital et dans l'établissement du taux de rendement et de la structure du capital proposés, ainsi qu'une description des autres méthodes d'évaluation des risques financiers, la façon dont ces autres solutions ont été incorporées à l'analyse ou la raison pour laquelle elles n'y ont pas été ajoutées.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.5 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, section 7.1.5
7.	Actifs assujettis à la réglementation : Une évaluation de haut niveau des répercussions qu'ont les autres actifs et passifs du demandeur ou de la société mère sur le coût du capital pour les installations visées (le cas échéant), en tenant compte du principe de l'entité autonome.		Sans objet
8.	Sociétés ou actifs comparables : Une analyse des risques commerciaux que court chacune des sociétés comparables ou chacun des actifs comparables, y compris des risques relatifs au marché, à l'approvisionnement, à la concurrence, à l'exploitation et à la réglementation, et une description de tout rajustement apporté ou envisagé pour accroître la comparabilité, lorsque l'estimation du coût du capital est basée sur des sociétés ou des actifs comparables.		Sans objet

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
9.	Données relatives à d'autres pays : Une évaluation des conséquences d'utiliser des données financières provenant de pays autres que le Canada, y compris, sans s'y limiter, l'incidence de toute différence dans les régimes fiscaux, les devises, la bourse des valeurs mobilières, le risque réglementaire et les risques du marché ainsi qu'une évaluation de la nécessité d'effectuer les rajustements aux données de ces autres pays.		Sans objet
10.	États financiers : Les plus récents états financiers vérifiés du demandeur et les notes afférentes ou, lorsque cela n'est pas possible, ceux de sa société mère.	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe Vol 3-10 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévu dans le Rapport supplémentaire n° 5, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.4.1 et Annexe 1-7
11.	Cotes de solvabilité : Les deux plus récents rapports de solvabilité du demandeur délivrés par chacune des agences de notation reconnues ou, si cela n'est pas possible, ceux de sa société mère.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 4.2 et Annexes Vol 3-5 à Vol 3-9 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 5, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.4.1, Annexe1-6
12.	Rendement et structure du capital passés : Une description et un état (le cas échéant) des données suivantes pour les cinq dernières années : <ul style="list-style-type: none"> • les soldes réels pour chaque catégorie de capital ainsi que les structures du capital réelles qui en découlent; • le rendement réel; • les hypothèses utilisées pour déterminer les résultats réels; • le rendement permis et la structure présumée du capital; • les explications pour tout écart entre le rendement actuel et le rendement autorisé; • les explications pour tout écart entre la structure présumée du capital et la structure réelle. 		Sans objet
13.	Émission de titres : Une description des dettes, droits sur l'actif ou autres formes d'émission de titres, du produit net et brut de la société et de leur utilisation.		Sans objet

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
14.	Tableau récapitulatif : Un tableau récapitulatif illustrant les taux de rendement demandés pour chaque catégorie de capital (le cas échéant), la structure présumée du capital (le cas échéant) et le calcul du rendement sur la base tarifaire.		Sans objet
15.	Norme de rendement équitable : Une démonstration claire de la manière dont le rendement total du capital proposé répond à toutes les exigences relatives à la norme de rendement équitable. Pour ce faire, le demandeur doit expliquer dans quelle mesure le rendement proposé respecte les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • être comparable à celui que rapporterait le capital investi dans une autre entreprise présentant un risque analogue (critère de l'investissement comparable); • permettre à l'entreprise réglementée de préserver son intégrité financière (critère de l'intégrité financière); • permettre à l'entreprise d'attirer des capitaux additionnels à des conditions raisonnables (critère de l'effet d'attraction de capitaux). 		Sans objet
P.5 Droits et tarifs			
1.	Description concise du réseau pipelinier et des activités réglementées, y compris une carte du réseau montrant les zones tarifaires et les régions de livraison.	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe Vol 3-3 : Tarif du pétrole – Règles et règlements • Volume 3, section 2.4.1.4 : Droits indicatifs • Volume 1, section 2, figure 2-1 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, sections 3.2.2 (Figure 3-1), 3.4.2 et 7.1.4
2.	Exposer la méthode de conception des droits visée par la demande et fournir une justification de tout changement proposé.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 2.4 : Droits négociés 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Volume 1, sections 3.4.2. et 7.1.4.
3.	Tableau comparatif des revenus de l'année d'essai associés à chaque catégorie ou type de services, suivant les barèmes de droits en vigueur et ceux qui sont proposés.		Sans objet
4.	Décrire les révisions proposées au tarif, les justifier et fournir des tableaux comparatifs illustrant les changements proposés par rapport aux tarifs en vigueur.	Annexe Vol 3-3 : Tarif du pétrole – Règles et règlements	

RUBRIQUE R – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ, CESSION OU PRISE À BAIL OU FUSION

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
Compagnie se dessaisissant des installations			
1.	La nature de l'opération.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 2, section 3 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, sections 3.3, 5.1.2., 5.2 à 5.4
2.	Une carte indiquant le tracé du pipeline et les installations pertinentes en amont et en aval, ainsi que toute installation pipelinère susceptible d'être laissée en plan par suite de l'opération.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, sections 2.7.1 et 2.7.2 Volume 2, section 443.2 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, sections 3.5 et Figure 3-3 Modification Volume 1, section 5.4.4
3.	La confirmation qu'une copie des documents a été remise aux nouveaux propriétaires de l'installation.		<ul style="list-style-type: none"> Une copie des documents sera remise aux nouveaux propriétaires à la date du transfert ou par la suite.
4.	Le montant estimatif de ce qu'il en coûtera pour cesser d'exploiter les installations.		Sans objet
5.	Une proposition à l'égard du mécanisme de mise de côté des fonds en place en vue du financement de la cessation d'exploitation des installations.		Sans objet
Compagnie se portant acquéreur des nouvelles installations			
1.	Le nom du nouveau propriétaire et exploitant du pipeline, y compris les coordonnées des personnes-ressources.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 2, section 3.1 Volume 3, section 4.1 	
2.	Le coût historique, l'amortissement passé en charges et la valeur comptable nette de l'actif.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 2, section 4.4.1 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, section 5.6.4.1
3.	Le prix d'achat de l'actif.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 2, sections 3.3 et 3.4 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, section 5.3
4.	Description de l'utilisation à long terme prévue des installations.	<ul style="list-style-type: none"> Demande, section 2.19 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, section 3.16
5.	Description de tout changement aux conditions des services fournis par le pipeline, y compris les effets prévus sur les droits.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 2, sections 4.4.3 et 4.5 	<ul style="list-style-type: none"> Modification Volume 1, section 5.6.5

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
6.	Un plan exposant en détail comment le demandeur obtiendra l'information ou les documents nécessaires pour entretenir et exploiter les installations en toute sécurité.		<ul style="list-style-type: none">• TransCanada recense et compile actuellement l'information et les documents nécessaires pour le transfert de l'actif, qui seront remis à Énergie Est à la date du transfert ou par la suite.
7.	Une ébauche du mécanisme de mise de côté proposé (en précisant le nom du fiduciaire si une fiducie doit être créée)		<ul style="list-style-type: none">• Rapport supplémentaire n° 4, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.13 et Annexe 1-11

Tableau 4-2 Comparaison de la composition chimique de tous les échantillons et des échantillons présentant un risque de drainage rocheux acide

Paramètre	Concentration (mg/L), sauf indication contraire	
	Tous les échantillons	Échantillons présentant la marque d'action d'un drainage rocheux acide
pH (sur le terrain)	6,2	6,1
Alcalinité totale (sous forme de CaCO ₃)	19,3	44
Dureté (sous forme de CaCO ₃)	34,3	241
Matières dissoutes totales calculées	53,4	353
Sulfate dissous	15,6	219
Calcium total	10,6	70,7
Fer total	0,615	1,03
Magnésium total	1,92	15,4
Manganèse total	0,187	0,809
Potassium total	0,383	0,875
Sodium total	3,60	7,90
Zinc total	0,006	0,011

4.2.2.3 Utilisation de l'eau de surface et zones protégées des bassins hydrographiques

Les prises d'eau de surface utilisées comme sources d'eau potable collectives ont été évaluées au sein de la zone d'étude locale selon les cartes provinciales des zones protégées des bassins hydrographiques. Aucune prise d'eau de surface n'a été décelée au sein de la zone d'étude locale.

Le tracé du corridor du pipeline a été conçu pour éviter les zones protégées des bassins hydrographiques désignées au Nouveau-Brunswick, dans la mesure du possible, tout en respectant plusieurs autres contraintes environnementales. Le corridor du pipeline évite toutes les zones protégées des bassins hydrographiques, à l'exception du bassin hydrographique de la rivière Iroquois, près d'Edmundston au Nouveau-Brunswick. Le corridor du pipeline traverse environ 7 km de la zone protégée du bassin hydrographique et traverse la rivière Iroquois à environ 20 km en amont de la prise d'eau municipale de la ville d'Edmundston.

Une partie du bassin hydrographique de la rivière Iroquois en amont de la prise d'eau municipale pour la ville d'Edmundston est située à l'extérieur du Nouveau-Brunswick et, par conséquent, n'est pas assujettie au [Décret de désignation du secteur protégé des bassins hydrographiques – Loi sur l'assainissement de l'eau.](#)
~~*Décret de désignation du secteur protégé des bassins hydrographiques.*~~

Tableau 4-4 Effets potentiels sur les ressources en eau de surface

Activités et ouvrages physiques liés au projet	Effets potentiels	
	Modification de la quantité d'eau de surface	Modification de la qualité de l'eau de surface
Construction		
Pipeline	✓	✓
Stations de pompage (y compris les routes d'accès permanentes)	✓	✓
Exploitation et entretien		
Pipeline	s.o.	s.o.
Stations de pompage (y compris les routes d'accès permanentes)	s.o.	s.o.
Désaffectation et abandon¹		
REMARQUES :		
□ indique qu'une activité joue probablement un rôle dans l'effet sur l'environnement.		
s.o. indique que l'activité ne s'applique pas à cette situation.		
¹ Pour en savoir plus sur les effets de la désaffectation et de l'abandon, consultez la section 8 du volume 1.		

4.3.2.1 Modification de la quantité et de la qualité de l'eau de surface

CONSTRUCTION

La construction du pipeline peut avoir des répercussions sur la quantité d'eau de surface, comme la réduction temporaire du débit des cours d'eau, la sédimentation et la modification de la configuration et de la stabilité des cours d'eau. Les activités de construction peuvent aussi occasionner une perte de la végétation aquatique et un accroissement temporaire de l'érosion des sols aux franchissements de cours d'eau. L'érosion et le transport des sédiments dans les plans d'eau en aval peuvent augmenter en cas de pluies et d'épisodes de ruissellement extrême durant la construction. Les effets potentiels sur la qualité de l'eau de surface peuvent inclure une hausse de la concentration des sédiments en suspension, des dépôts en raison de l'envasement et de l'érosion du sol ainsi que de la sédimentation dans le lit des cours d'eau. Les prélèvements d'eau nécessaires aux essais hydrostatiques peuvent également avoir des répercussions sur la quantité et la qualité de l'eau. Vous trouverez une liste des activités de construction du pipeline à la section 2 du volume 1.

La construction du pipeline traversant la zone protégée du bassin hydrographique de la rivière Iroquois nécessitera une exemption en vertu du [Décret de désignation du secteur protégé des bassins hydrographiques – Loi sur l'assainissement de l'eau](#) [Décret de désignation du secteur protégé des bassins hydrographiques](#); toutefois, étant donné que le franchissement de cours d'eau est prévu à environ 20 km en aval de la prise d'eau municipale, la construction du pipeline ne devrait pas interagir avec l'environnement au-delà des interactions attendues pour tout franchissement de cours d'eau, comme il est décrit ci-dessus.

La qualité de l'eau de surface peut se dégrader dans les zones en aval des formations rocheuses contenant une minéralisation sulfurée qui pourrait provoquer un drainage rocheux acide si ces formations sont exposées à l'atmosphère ou à l'eau oxygénée en raison des activités de construction. Par conséquent, l'eau de surface en aval des zones présentant un potentiel élevé de drainage rocheux acide

Tableau 4-7 Effets résiduels sur les ressources en eau de surface

Phase du projet	Mesures d'atténuation	Caractéristiques des effets résiduels							Importance	Fiabilité des données	Probabilité d'effets significatifs	Surveillance et suivi
		Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité	Contexte écologique et économique				
PIPELINE												
Modification de la quantité d'eau de surface												
Construction	Consultez la section 4.4	N	F	ZEL	C	U	R	N	N	É	s.o.	Consultez la section 4.8
Exploitation	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Désaffectation et abandon ¹												
Modification de la quantité d' <u>qualité de l'</u> eau de surface												
Construction	Consultez la section 4.4	N	M	ZEL	C	U	R	N	N	É	s.o.	Consultez la section 4.8
Exploitation	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Désaffectation et abandon ¹												
STATIONS DE POMPAGE (y compris les voies d'accès permanentes)												
Modification de la quantité d'eau de surface												
Construction	Consultez la section 4.4	N	M	ZEL	C	U	R	N	N	É	s.o.	Consultez la section 4.8
Exploitation	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Désaffectation et abandon ¹												

Tableau 20-2 Descriptions des catégories de la valeur visuelle

REMARQUES :

1. **Qualifications de la qualité visuelle réelle et descriptions :**

Très faible : Les modifications anthropiques sont très intenses et très largement prédominantes. Le paysage restant présente de rares qualités naturelles.

Faible : Les modifications anthropiques sont intenses et largement prédominantes. Le paysage restant présente de rares qualités naturelles.

Modérée : Les modifications anthropiques sont modérées et prédominantes. Le paysage restant présente quelques qualités naturelles.

Élevée : Les modifications anthropiques sont visibles mais minimales et secondaires. Le paysage se compose de larges portions d'espace vert intacte présentant des qualités naturelles.

Très élevée : Les modifications anthropiques peuvent être visibles mais ne sont pas évidentes. Le paysage est essentiellement préservé et présente de grandes qualités naturelles.

2. **Qualifications de sensibilité visuelle et descriptions :**

Très faible : La zone n'est pas importante pour les passants. Le risque que le public s'inquiète de la modification visuelle éventuelle de la zone est faible.

Faible : La zone est quelque peu importante pour les passants. Le risque que le public s'inquiète de la modification visuelle éventuelle de la zone est réel.

Modérée : La zone est modérément importante pour les passants. Il est probable que le public s'inquiète de la modification visuelle éventuelle de la zone.

Élevée : La zone est importante pour les passants. Il est fort probable que le public s'inquiète de la modification visuelle éventuelle de la zone.

Très élevée : La zone est très importante pour les passants. Il est extrêmement probable que le public s'inquiète de la modification visuelle éventuelle de la zone.

3. **Consultez le tableau 20-1 Qualifications de la valeur visuelle et descriptions**

20.2.1.3 Éclairage ambiant

L'évaluation de référence de l'éclairage ambiant consiste à mesurer les émissions lumineuses aux emplacements des points de vue dans les zones d'étude locale (ZEL) et régionale (ZER).

Les émissions lumineuses sont également parfois appelées éclairage par projection ou éclairage lumineux des propriétés avoisinantes. Les émissions lumineuses correspondent à des déversements de lumière provenant d'appareils sur l'environnement et sur des récepteurs situés en dehors de l'installation. L'unité utilisée pour mesurer les émissions de lumière s'appelle le lux. Un lux équivaut à 1 lumen/m². Par exemple, une émission de lumière problématique se produit lorsque des éclairages situés à l'extérieur d'installations industrielles éclairent, à travers les fenêtres, l'intérieur de bâtiments résidentiels situés à proximité (CIE, 2003). La Commission internationale de l'éclairage (CIE) a défini quatre zones environnementales comme base des réglementations relatives à l'éclairage extérieur. Ces zones correspondent aux quatre environnements suivants : naturel, rural, suburbain et urbain (CIE, 2003). En milieu de nuit, les émissions lumineuses sur des bâtiments résidentiels ruraux ne doivent pas excéder 1 lux (zone E2, consultez le tableau 20A-5).

Neuf points de vue ont été observés sur le terrain les 15, 20 et 31 janvier 2014. ~~Les fiches de données de terrain et les photos sont incluses dans le rapport de données techniques qui est soumis à l'Office national de l'énergie au quatrième trimestre 2014.~~

Tableau 20-5 Effets potentiels sur l'aspect visuel

Activités et ouvrages concrets liés au projet	Effets potentiels	
	Changements de la valeur visuelle	Changement de la lumière ambiante
Construction		
Pipeline d'interconnexion	s. o.	s. o.
Stations de pompage (y compris la voie d'accès permanente)	s. o.	s. o.
Réservoirs, installations côtières terrestres et infrastructures connexes, à l'exclusion du pipeline d'interconnexion	✓	✓
Infrastructures dans l'eau	✓	✓
Exploitation et entretien		
Pipeline	s. o.	s. o.
Stations de pompage (y compris la voie d'accès permanente)	s. o.	s. o.
Réservoirs, installations côtières terrestres et infrastructures connexes, à l'exclusion du pipeline d'interconnexion	✓	✓
Infrastructures dans l'eau	✓	✓
Désaffectation et abandon¹		
REMARQUES :		
Le symbole ✓ indique que l'activité risque de contribuer à l'effet.		
s. o. indique que l'activité ne s'applique pas à cette situation.		
¹ Les effets de la désaffectation et de l'abandon sont présentés à la section 8 du volume 1.		

20.3.3 Changements de la valeur visuelle

Pour faciliter la détermination de la modification de la valeur visuelle, deux méthodes de modélisation du système d'information géographique (SIG) ont été utilisées. La première méthode estime la visibilité des installations du projet dans le paysage. Des hypothèses ont été émises à partir de la hauteur attendue des réservoirs et de la ZDP. Les résultats de la modélisation facilitent l'identification des zones de la ZER d'où une personne debout sur le sol (d'une hauteur de 2 mètres) pourrait voir le complexe de terminal maritime Canaport Énergie Est (consultez la figure 20-5). La deuxième méthode de modélisation du système d'information géographique (SIG) utilise les mêmes méthodes décrites à la section 20.2.1.1 (étape 4) et à la section 20.2.1.2 et le terminal de réservoirs a été ajouté au modèle. Les résultats de la modélisation fournissent une valeur quantitative qui peut être comparée à la modélisation de référence afin de déterminer les modifications de la valeur visuelle. Ces résultats sont présentés à la figure 20-7. L'empreinte du complexe de terminal maritime est identifiée sur les images de référence et de demande de projet afin de proposer un contexte géographique aux images. Le terminal n'existe pas dans le scénario de référence. L'annexe 20B et le tableau 20B-1 contiennent des informations complémentaires. Pour obtenir plus de détails sur les méthodes de modélisation, consultez l'annexe 20B ~~et le rapport sur les données techniques qui est présenté séparément à l'Office national de l'énergie au quatrième trimestre 2014.~~

Tableau 20A-3 Qualifications de la valeur visuelle et descriptions

Qualification de la valeur visuelle	Description
1	Valeur visuelle très faible et inquiétude relative à la gestion très faible. Les modifications anthropiques sont très intenses et très largement prédominantes. Le paysage restant présente de rares qualités naturelles. La zone n'est pas importante pour les passants et il est peu probable que le public s'inquiète de la modification visuelle éventuelle de la zone.
2	Valeur visuelle faible et inquiétude relative à la gestion faible. Les modifications anthropiques sont intenses et largement prédominantes. Le paysage restant présente de rares qualités naturelles. La zone est modérément importante pour les passants et le public pourrait s'inquiéter de la modification visuelle éventuelle de la zone.
3	Valeur visuelle modérée et inquiétude relative à la gestion modérée. Les modifications anthropiques sont modérées et prédominantes. Le paysage restant présente quelques qualités naturelles. La zone est modérément importante pour les passants et il est probable que le public s'inquiète de la modification visuelle éventuelle de la zone.
4	Valeur visuelle élevée et inquiétude relative à la gestion élevée. Les modifications anthropiques sont visibles mais minimales et secondaires. Le paysage se compose de larges portions d'espace vert intacte présentant des qualités naturelles. La zone est très importante pour les passants et le public devrait s'inquiéter de la modification visuelle éventuelle de la zone.
5	Valeur visuelle très élevée et inquiétude relative à la gestion très élevée. Les modifications anthropiques peuvent être visibles mais ne sont pas évidentes. Le paysage est essentiellement préservé et présente de grandes qualités naturelles. La zone est très importante pour les passants et le public devrait s'inquiéter de la modification visuelle éventuelle de la zone.

20A.1.4 Méthodes sur le terrain

Les emplacements représentatifs des unités caractéristiques de paysage et les points de vue identifiés grâce à la revue documentaire ont été évalués sur le terrain en janvier 2014. L'objectif de l'évaluation sur le terrain était de :

- documenter la valeur visuelle de référence pour les points de vue de la ZEL :
- documenter les qualifications de la valeur visuelle de référence de chaque unité caractéristique de paysage à l'emplacement représentatif de l'unité caractéristique de paysage sélectionnée.

Les relevés ont été réalisés de jour afin d'évaluer les caractéristiques du paysage et les conditions visuelles.

Les observations sur le terrain avaient pour but de recueillir des informations relatives à l'attraction visuelle, l'observabilité et l'intégrité du paysage existant (IPE), et à l'intégrité écologique perçue dans la zone locale (PEI) (adapté de CEMA, 2003) aux deux emplacements représentatifs des unités caractéristiques de paysage afin d'évaluer la valeur de chaque UCP et aux neuf points de vue. ~~Pour obtenir un résumé plus détaillé sur le travail de terrain, y compris sur les fiches de terrain, consultez le rapport de données techniques qui est présenté séparément à l'Office national de l'énergie au quatrième trimestre de 2014.~~

20B.1 Effets estimés du projet sur la valeur visuelle

20B.1.1 Méthodes documentaires

20B.1.1.1 *Modélisation des panoramas*

La modélisation à l'aide d'un outil de panorama SIG a permis de déterminer la visibilité du complexe de terminal maritime. Le complexe de terminal maritime (représenté par des lignes et des points) et le modèle altimétrique numérique ont permis de générer un panorama de la visibilité du terminal de réservoirs dans la ZEL et la ZER. Les hypothèses envisagées lors de la modélisation sont :

- hauteur maximale du terminal de réservoirs : 18,2 m;
 - la ZDP du terminal de réservoirs couvre 150 ha (le complexe de terminal maritime couvre 183 ha).
- ~~Pour des explications plus détaillées sur la méthode de modélisation, consultez le rapport de données techniques.~~

20B.1.1.2 *Modélisation de la valeur visuelle de l'effet estimé*

La modélisation à l'aide d'outils d'analyse spatiale du système d'information géographique a été utilisée pour déterminer les effets estimés du projet sur les qualifications de la valeur visuelle à partir de données spatiales. La méthode utilisée est objective, scientifique et fondée sur des règles. Elle peut être répliquée dans d'autres régions. Le modèle a utilisé l'approche suggérée par le Bureau of Land Management (2000) et décrite à l'annexe 20A, section 20A.1.1 et a envisagé les hypothèses suivantes :

- la terre agricole n'a pas été considérée comme une modification anthropique du paysage car il reste perçu comme naturel;
- le paramètre de qualité visuelle réelle de la végétation a été supprimé de la ZDP car les voies d'accès aux installations devaient être recouvertes de gravier et/ou de pavés;
- le paramètre de sensibilité visuelle a été supprimé de la ZDP car l'emplacement ne revêt pas une importance clé.

Une échelle à cinq points dont les qualifications vont de très faible à très élevée a été appliquée pour mesurer la qualité visuelle réelle et la sensibilité visuelle. Elle permet d'obtenir une caractérisation uniforme (consultez le tableau 20A-1 et le tableau 20A-2). Les résultats de l'analyse de la qualité visuelle réelle et de la sensibilité visuelle ont été associés par le biais d'une moyenne statistique pour obtenir la qualification finale de la valeur visuelle.

20B.1.2 Récapitulatif des effets estimés du projet sur la valeur visuelle

Une analyse documentaire a été réalisée pour déterminer la valeur visuelle du paysage lorsque la ZDP est insérée dans le paysage. La qualité visuelle inhérente, l'intégrité visuelle et la sensibilité visuelle ont été évaluées à l'aide de données spatiales, puis associées pour déterminer la qualification de la qualité visuelle de référence.